

STATISTIQUES

2004

CRIMINALITÉ

AU QUÉBEC

Le présent document peut être consulté dans le site Internet du ministère de la Sécurité publique, à l'adresse suivante :

<http://www.msp.gouv.qc.ca>

Ce document a été préparé par la Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité dont les coordonnées sont :

2525, boulevard Laurier, 4e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 2L2
Téléphone : (418) 646-6708
Télécopieur : (418) 646-3564
Courriel : infocom@gouv.qc.ca

Analyse : Clément Robitaille

Notes méthodologiques : Diane Potvin

Traitement des données : Diane Potvin
et conception graphique : Tho Thanh Ly
Stéphanie Morin

Révision linguistique : Direction des communications

Coordination : Céline Perron

ISBN : 2-550-45225-9
ISSN : 1496-2322

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 2005

Voici les principaux faits saillants de la criminalité déclarée en 2004 :

- À la suite d'une relative stabilité en 2003 (moins de 1 % de variation), le taux de criminalité au Québec a poursuivi sa tendance à la baisse qui s'est amorcée au début des années 90. Les corps policiers du Québec¹ ont enregistré un total de 400 086 infractions au *Code criminel* (si l'on exclut les infractions relatives à la conduite de véhicules), soit une réduction de 3 % du taux de criminalité équivalant à près de 9 200 infractions au cours de 2004.
- Les délits contre la propriété représentent toujours une proportion importante (72 %) des infractions enregistrées et façonnent largement le portrait de la criminalité au Québec. Cette proportion tend cependant à diminuer au fil des années au profit des crimes contre la personne. Ces derniers comptent désormais pour 19 % du volume de la criminalité déclarée au Québec.
- Les corps policiers du Québec ont consigné 4 % moins de crimes contre la propriété en 2004. Cette diminution du nombre d'infractions contre la propriété s'inscrit en continuité d'une tendance à la baisse ayant cours depuis le sommet atteint au début des années 90.
- Le taux de criminalité contre la personne poursuit une tendance distincte des crimes contre la propriété. Après avoir atteint un sommet au début des années 90, ce taux a connu un cycle à la baisse durant cinq années pour ensuite progresser et se stabiliser au tournant des années 2000. Les corps policiers du Québec ont déclaré, en 2004, 628 infractions contre la personne de plus que l'année précédente, ce qui représente une variation de moins de 1 %. Le taux de criminalité contre la personne est donc demeuré plutôt stable au cours de la dernière année.
- Les crimes les plus fréquents sont dans l'ordre les vols de 5 000 \$ ou moins (110 885) qui représentent plus du quart des infractions enregistrées, les introductions par effraction (63 866), les méfaits (46 701), les voies de fait (40 952) et les vols de véhicules à moteur (38 978). À elles seules, ces cinq infractions comptent pour plus des trois quarts (75 %) des infractions au *Code criminel* signalées annuellement.
- Parmi les infractions qui ont enregistré les baisses de taux les plus significatives en 2004, soulignons les méfaits (-8 %), les vols de plus de 5 000 \$ (-7 %) et les introductions par effraction (-6 %). En revanche, les infractions relatives à la prostitution ont connu une progression importante pour une deuxième année consécutive (35 %). Les fraudes (7 %) et le harcèlement criminel (5 %) ont également augmenté. On signale également trois homicides de plus en 2004 qu'au cours de l'année précédente.
- Les régions administratives de Montréal (7 199), de l'Outaouais (5 692) et de la Côte-Nord (5 671) affichent des taux supérieurs à la moyenne québécoise. À l'opposé, les régions de la Chaudière-Appalaches (2 991), du Nord-du-Québec (3 105) et du Bas-Saint-Laurent (3 299) bénéficient des taux de criminalité les plus bas de la province.
- La presque totalité des régions administratives observent une diminution de leur taux de criminalité. Seule la région de l'Abitibi-Témiscamingue fait exception à la règle avec une progression relativement importante de 10 %. Les régions qui affichent les diminutions les plus importantes sont l'Estrie (9 %), la Chaudière-Appalaches (8 %) et l'Outaouais (7 %). Les régions de Montréal et de la Capitale-Nationale observent quant à elles des baisses respectives de 2 % et de 3 % de leur taux de criminalité.

1. En excluant la GRC et certains corps policiers autochtones qui colligent toujours les données selon la méthode prescrite par le programme agréé (DUC).

- Le taux d'infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants a repris son ascension (+ 6 %) en 2004 à la suite d'un repli de 3 % observé en 2003. Depuis 1997, ce taux a cependant progressé de 51 % et se fixe désormais à 251 infractions par 100 000 habitants. Plus de 78 % de l'ensemble des infractions liées aux drogues concernent le cannabis.
- Les jeunes de 12 à 17 ans composent un peu plus de 7 % de la population, mais représentent 18 % des auteurs présumés identifiés dans les affaires criminelles au Québec. Ils sont donc généralement surreprésentés parmi les auteurs d'infractions. Leur taux de perpétration (4 477 infractions par 100 000 jeunes) est plus de deux fois supérieur à celui des adultes (1 940).
- Parmi les crimes ayant une proportion plus importante de jeunes en tant qu'auteurs présumés, soulignons les introductions par effraction (28 %), les vols de 5 000 \$ ou moins (27 %) et les vols de véhicules à moteur (27 %). En revanche, les adolescents sont beaucoup moins identifiés dans des dossiers de fraudes (6 %) ou de vols de plus de 5 000 \$ (5 %) ainsi que dans la commission de crimes plus graves tels que l'homicide (4 %) et la tentative d'homicide (4 %).
- En 2004, les femmes ont été recensées dans 17 % des événements criminels où un suspect a été identifié. Elles sont donc largement sous-représentées en tant qu'auteurs présumées d'infractions criminelles compte tenu de leur poids démographique. Si le taux de perpétration des femmes n'affiche pas de tendance claire, leur proportion parmi les auteurs présumés a vu son pourcentage augmenter de deux points depuis 2002.
- Les hommes ont généralement des taux de perpétration cinq fois à sept fois plus élevés que les femmes, qu'il s'agisse de crimes contre la personne, de crimes contre la propriété ou d'infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants.
- Les hommes sont plus impliqués dans les crimes à caractère sexuel, les vols de véhicules à moteur et les introductions par effraction, tandis que les femmes commettent davantage des vols de 5 000 \$ ou moins ou des fraudes, bien que leur taux de perpétration soit trois fois moins élevé que celui des hommes. La seule infraction où le taux de perpétration des femmes est plus élevé que celui des hommes concerne les infractions relatives au marché de la prostitution.

FAITS SAILLANTS	iii
TABLE DES MATIÈRES	vii
LISTE DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX.....	xi
INTRODUCTION	1
1. NOTES MÉTHODOLOGIQUES.....	5
1.1 Déclaration des infractions.....	7
1.2 Sources de données démographiques.....	8
1.3 Classification des infractions.....	8
1.4 Statistiques sur les infractions.....	9
1.5 Statistiques sur le classement des dossiers.....	10
1.6 Statistiques sur les victimes.....	10
1.7 Statistiques sur les auteurs présumés	11
2. ANALYSE DE LA CRIMINALITÉ AU QUÉBEC EN 2004	13
2.1 Infractions au <i>Code criminel</i>	16
2.1.1 Poursuite de la tendance à la baisse de la criminalité en 2004	16
2.1.2 Portrait régional de la criminalité au Québec	19
2.1.3 La criminalité contre la propriété diminue de nouveau en 2004	21
2.1.4 Portrait régional de la criminalité contre la propriété	23
2.1.5 La criminalité contre la personne demeure relativement stable en 2004.....	24
2.1.6 Portrait régional de la criminalité contre la personne	27
2.1.7 Diminution des « autres infractions au <i>Code criminel</i> ».....	28
2.1.8 Portrait régional des « autres infractions au <i>Code criminel</i> ».....	30
2.2 Infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants.....	31
2.2.1 Reprise de l'ascension du taux d'infractions relatives aux drogues.....	32
2.3 Portrait des auteurs présumés d'infractions	34
2.3.1 Portrait de la criminalité chez les jeunes.....	35
2.3.2 Répartition de la criminalité entre les hommes et les femmes.....	37
2.4 Références bibliographiques	39
3. TABLEAUX STATISTIQUES SUR LA CRIMINALITÉ AU QUÉBEC	41
3.1 Tableaux pour le Québec - Série 1	43
3.2 Tableaux selon la région - Série 2	57
3.3 Tableaux selon les territoires des corps de police municipaux - Série 3	69
3.4 Tableaux sur l'évolution de la criminalité de 1995 à 2004 - Série 4.....	73
ANNEXE : LISTE DES CORPS DE POLICE MUNICIPAUX EN ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2004.....	83

GRAPHIQUES

Graphique 1	Évolution du taux de criminalité, Québec, 1997 à 2004	16
Graphique 2	Répartition des infractions au <i>Code criminel</i> , Québec, 2004	17
Graphique 3	Taux d'infractions au <i>Code criminel</i> selon la région administrative, Québec, 2004	20
Graphique 4	Évolution du taux de criminalité contre la propriété, Québec, 1997 à 2004	21
Graphique 5	Taux d'infractions contre la propriété selon la catégorie d'infractions, Québec, 2004	22
Graphique 6	Taux d'infractions contre la propriété selon la région administrative, Québec, 2004	23
Graphique 7	Évolution du taux de criminalité contre la personne, Québec, 1997 à 2004	24
Graphique 8	Taux d'infractions contre la personne selon la catégorie d'infractions, Québec, 2004	25
Graphique 9	Taux d'infractions contre la personne selon la région administrative, Québec, 2004	27
Graphique 10	Évolution du taux de criminalité pour les autres infractions au <i>Code criminel</i> , Québec, 1997 à 2004	28
Graphique 11	Taux des autres infractions au <i>Code criminel</i> selon la catégorie d'infractions, Québec, 2004	29
Graphique 12	Taux de crimes pour les autres infractions au <i>Code criminel</i> selon la région administrative, Québec, 2004	31
Graphique 13	Évolution du taux d'infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants, Québec, 1997 à 2004	32
Graphique 14	Répartition des infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants, Québec, 2004	33
Graphique 15	Taux d'infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants selon la région administrative, Québec, 2004	34
Graphique 16	Évolution du taux de perpétration d'infractions au <i>Code criminel</i> chez les jeunes de 12 à 17 ans, Québec, 1997 à 2004	35
Graphique 17	Proportion des jeunes de 12 à 17 ans et des adultes parmi les auteurs présumés d'infractions selon la catégorie de délits, Québec, 2004	36
Graphique 18	Taux de perpétration hommes et femmes selon la catégorie d'infractions, Québec, 2004	38

TABLEAUX

TABLEAUX POUR LE QUÉBEC - Série 1

Tableau 1.1	Infractions selon la catégorie d'infractions au <i>Code criminel</i> , aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2003 et 2004	44
Tableau 1.2	Infractions classées par ou sans mise en accusation, selon la catégorie d'infractions au <i>Code criminel</i> , aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2004	45
Tableau 1.3	Victimes d'infractions selon la catégorie d'infractions au <i>Code criminel</i> , Québec, 2003 et 2004	46

Tableau 1.4	Victimes d'infractions jeunes et adultes selon le sexe et la catégorie d'infractions au <i>Code criminel</i> , Québec, 2004	47
Tableau 1.5	Victimes d'infractions selon le groupe d'âge et la catégorie d'infractions au <i>Code criminel</i> , Québec, 2004	48
Tableau 1.6	Victimes d'infractions selon la relation avec l'auteur présumé et la catégorie d'infractions au <i>Code criminel</i> , Québec, 2004	49
Tableau 1.7	Auteurs présumés selon la catégorie d'infractions au <i>Code criminel</i> , aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2003 et 2004	50
Tableau 1.8	Auteurs présumés jeunes et adultes selon la catégorie d'infractions au <i>Code criminel</i> , aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2004	51
Tableau 1.9	Auteurs présumés jeunes et adultes selon le sexe et la catégorie d'infractions au <i>Code criminel</i> , aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2004	52
Tableau 1.10	Taux de perpétration chez les jeunes et les adultes selon le sexe et la catégorie d'infractions au <i>Code criminel</i> , aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2004	53
Tableau 1.11	Auteurs présumés selon le groupe d'âge et la catégorie d'infractions au <i>Code criminel</i> , aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2004	54
Tableau 1.12	Taux de perpétration selon le groupe d'âge et la catégorie d'infractions au <i>Code criminel</i> , aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2004	55

TABLEAUX SELON LA RÉGION - Série 2

Tableau 2.1	Infractions au <i>Code criminel</i> , aux autres lois fédérales et aux lois provinciales selon la région, Québec, 2004	58
Tableau 2.2	Victimes d'infractions au <i>Code criminel</i> selon la région, Québec, 2003 et 2004	59
Tableau 2.3	Victimes d'infractions au <i>Code criminel</i> jeunes et adultes selon le sexe et la région, Québec, 2004	60
Tableau 2.4	Victimes d'infractions au <i>Code criminel</i> selon le groupe d'âge et la région, Québec, 2004	61
Tableau 2.5	Taux de victimes d'infractions au <i>Code criminel</i> selon le groupe d'âge et la région, Québec, 2004	62
Tableau 2.6	Victimes d'infractions au <i>Code criminel</i> selon la relation avec l'auteur présumé et la région, Québec, 2004	63
Tableau 2.7	Auteurs présumés d'infractions au <i>Code criminel</i> , aux autres lois fédérales et aux lois provinciales selon la région, Québec, 2004	64
Tableau 2.8	Auteurs présumés d'infractions au <i>Code criminel</i> , aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, jeunes et adultes, selon le sexe et la région, Québec, 2004	65
Tableau 2.9	Auteurs présumés d'infractions au <i>Code criminel</i> , aux autres lois fédérales et aux lois provinciales selon le groupe d'âge et la région, Québec, 2004	66
Tableau 2.10	Taux de perpétration d'infractions au <i>Code criminel</i> , aux autres lois fédérales et aux lois provinciales selon le groupe d'âge et la région, Québec, 2004	67

TABLEAUX SELON LES TERRITOIRES DES CORPS DE POLICE MUNICIPaux - Série 3

Tableau 3.1	Infractions au <i>Code criminel</i> , aux autres lois fédérales et aux lois provinciales selon le territoire du corps de police municipal, Québec, 2004.....	70
Tableau 3.2	Infractions au <i>Code criminel</i> classées par ou sans mise en accusation selon le territoire du corps de police municipal, Québec, 2004.....	71

TABLEAUX SUR L'ÉVOLUTION DE LA CRIMINALITÉ DE 1995 À 2004 - Série 4

Tableau 4.1	Évolution des infractions et du taux de criminalité selon la catégorie d'infractions au <i>Code criminel</i> , aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 1995 à 2004.....	74
Tableau 4.2	Évolution du taux de criminalité selon la catégorie d'infractions au <i>Code criminel</i> , aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 1995 à 2004.....	76
Tableau 4.3	Évolution de l'indice de criminalité selon la catégorie d'infractions au <i>Code criminel</i> , aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 1995 à 2004.....	77
Tableau 4.4	Évolution du nombre d'auteurs présumés adultes et jeunes selon la catégorie d'infractions au <i>Code criminel</i> , aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 1995 à 2004.....	78
Tableau 4.5	Évolution du taux de perpétration chez les adultes et les jeunes selon la catégorie d'infractions au <i>Code criminel</i> , aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 1995 à 2004.....	80

La Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité du ministère de la Sécurité publique présente son rapport statistique sur la criminalité au Québec pour l'année 2004. Ce rapport examine les données sur la criminalité que la police recueille et déclare, en vertu du Programme de déclaration uniforme de la criminalité², lorsque les affaires criminelles qu'elle découvre ou qui sont portées à son attention ont été jugées fondées à la suite d'enquêtes policières.

Le premier chapitre de ce rapport traite des considérations de nature méthodologique. Ces notes fournissent de l'information sur la collecte de données sur la criminalité par les organisations policières ainsi que sur les éléments statistiques sur lesquels portent les tableaux. Au deuxième chapitre, une analyse dresse le portrait global de la criminalité au Québec en 2004 et trace son évolution au cours des dernières années. Cette analyse est élaborée en fonction des principales catégories d'infractions au *Code criminel* (sauf les infractions relatives à la conduite de véhicules) ainsi qu'en fonction des infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants. Elle s'attarde également au profil des auteurs présumés. Enfin, le troisième chapitre est composé essentiellement de quatre séries de tableaux statistiques. Les séries 1 à 3 portent sur les infractions commises, sur leur classement par ou sans mise en accusation, sur les auteurs présumés ainsi que sur les

victimes de crimes contre la personne et de crimes relatifs à la conduite de véhicules. Certains des tableaux chiffrent l'écart par rapport aux données actualisées de l'année précédente. D'autres offrent une vue d'ensemble de la criminalité au Québec, dans les dix-sept régions administratives et selon les territoires des corps de police municipaux. La série 4 traite de l'évolution de la criminalité au cours des dix dernières années, en matière de statistiques globales sur les infractions et sur les auteurs présumés.

INTERPRÉTATION DES STATISTIQUES OFFICIELLES SUR LA CRIMINALITÉ

Cette publication a pour objet la diffusion annuelle des statistiques sur la criminalité au Québec. Toutefois, les statistiques officielles publiées dans ce document ne fournissent pas un portrait complet de la criminalité réelle. À cet effet, nous invitons le lecteur à consulter, dans le site Internet du ministère de la Sécurité publique, l'article « La mesure de la criminalité », dans le *Bulletin d'information sur la criminalité et l'organisation policière* (volume 2, n° 2, décembre 2000). Nous y précisons que les « limites [qui] affectent la validité et la fiabilité de ces données [...] ne représentent qu'une mesure parmi d'autres pour rendre compte de la criminalité ».

2. Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité a été élaboré par Statistique Canada avec la collaboration et le soutien de l'Association canadienne des chefs de police.

Les notes méthodologiques fournissent diverses indications utiles à la compréhension des tableaux statistiques. Pour tout renseignement supplémentaire, le lecteur est invité à communiquer avec la Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité, dont les coordonnées sont indiquées au verso de la page couverture.

1.1 DÉCLARATION DES INFRACTIONS

Les données sur la criminalité sont recueillies à partir du Programme de déclaration uniforme de la criminalité, lequel est administré par le Centre canadien de la statistique juridique. Ce programme offre deux méthodes de collecte des données : le programme agrégé et le système de rapport fondé sur l'affaire (ou l'événement). Le programme agrégé, mis en œuvre en 1962, correspond au Programme DUC 1. Le système de rapport fondé sur l'affaire, dont l'implantation initiale s'est amorcée en 1988 et qui continue d'évoluer en fonction des nouveaux besoins d'information, représente le Programme DUC 2. Au Ministère, la banque de données représentatives en DUC 1 remonte à 1979 et celle en DUC 2, à 1997.

Le Programme DUC 1 est considéré comme un recensement sommaire. Il revêt la forme d'un rapport mensuel, compilant des données agrégées sur le nombre d'infractions commises, d'infractions classées et d'auteurs présumés identifiés, sans possibilité de relier ces données entre elles.

Le Programme DUC 2 permet d'enregistrer des renseignements plus précis en rapport avec une affaire criminelle, offrant ainsi la possibilité de réaliser des analyses plus approfondies. Il est en effet constitué de trois banques de données, selon qu'il s'agit des infractions, des victimes et des auteurs présumés. Ces banques permettent de relier toutes les données propres à un événement particulier. Les possibilités analytiques sont donc beaucoup plus grandes que celles du programme agrégé.

Les organisations policières au Québec ont la responsabilité légale de colliger des données sur les infractions criminelles survenues sur leur territoire, en utilisant l'une ou l'autre des deux méthodes de collecte du Programme de déclaration uniforme de la criminalité. La majorité des corps de police desservant le Québec, soit les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec, la police régionale de Kativik et certains corps et services de police autochtones, utilisent le Programme DUC 2. Les statistiques sur la criminalité déclarée à l'aide de ce programme font notamment l'objet d'une analyse détaillée au chapitre 2 et elles sont présentées dans les tableaux des séries 1 à 3 au chapitre 3.

En ce qui concerne la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et d'autres corps et services de police autochtones qui desservent le territoire du Québec, ils avaient recours, en 2004, au Programme DUC 1 pour leur collecte de données. Les données recueillies sous ce format agrégé ne peuvent pas être combinées à celles du Programme DUC 2, puisqu'elles sont insuffisamment détaillées et qu'il est impossible de les répartir de façon exacte entre les diverses catégories du DUC 2. Elles constituent plutôt une base de données distincte qui est exploitée pour produire des statistiques concernant l'évolution de la criminalité au Québec depuis dix ans (tableaux de la série 4 au chapitre 3). Par rapport à toutes les infractions criminelles enregistrées en 2004, la proportion de celles qui sont déclarées par les corps policiers qui utilisent le programme agrégé est estimée à près de 16 %. Précisons toutefois que cette proportion est principalement attribuable aux infractions déclarées par la GRC et qu'elle est constituée majoritairement (à 95 %) de délits liés à la contrefaçon de monnaie.

Pour les besoins de cette publication, les données extraites sont celles enregistrées avant le 1^{er} avril 2005. L'extraction annuelle des données répertorie tous les dossiers que les corps policiers ont ouverts ou traités en 2004 et inscrits, soit à l'index général du module d'information policière (MIP), soit à tout autre système de traitement des dossiers policiers. Par la même occasion, le portrait de la criminalité déclarée en 2003 est actualisé, car l'extraction tient compte de toutes les modifications qui ont été apportées à ces dossiers jusqu'à la date limite fixée par le Ministère.

1.2 SOURCES DE DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

Les données démographiques utilisées dans ce rapport pour le calcul des taux sur le nombre d'infractions, de victimes ou d'auteurs présumés dans la population proviennent en général de Statistique Canada. Cependant, pour le calcul du taux de criminalité sur les territoires des corps de police municipaux, les chiffres de population sont issus des données démographiques établies annuellement par décret gouvernemental et publiées dans la *Gazette officielle du Québec*. Ces données représentent la source officielle de population pour l'administration courante des municipalités.

1.3 CLASSIFICATION DES INFRACTIONS

Un premier niveau de classification est établi entre les lois fédérales et les lois provinciales. Les lois fédérales regroupent les infractions au *Code criminel*, les infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants³ ainsi que les infractions aux autres lois fédérales⁴. Les lois provinciales ont trait, entre autres, à l'impôt et au contrôle provincial des boissons alcooliques.

La très forte majorité des infractions relèvent du *Code criminel*. À l'intérieur du Programme DUC 2, les infractions au *Code criminel* se trouvent dans l'une ou l'autre des quatre catégories suivantes :

- *infractions contre la personne* : homicide, négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort, tentative ou complot en vue de commettre un meurtre, agression sexuelle, autres infractions d'ordre sexuel⁵, voies de fait, enlèvement ou séquestration, vol qualifié ou extorsion, harcèlement criminel, menaces et autres infractions contre la personne⁶;
- *infractions contre la propriété* : crime d'incendie, introduction par effraction, vol de véhicules à moteur, vol d'une valeur supérieure à 5 000 \$, vol d'une valeur inférieure ou égale à 5 000 \$, possession de biens volés, fraude⁷ et méfait;

3. Les infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants regroupent, entre autres : possession, trafic, importation, production et culture.
4. Les infractions aux autres lois fédérales concernent, entre autres : douanes, accise, marine marchande, faillite et immigration.
5. Les autres infractions d'ordre sexuel regroupent, entre autres : contacts sexuels, attouchements sexuels, exploitation sexuelle et inceste.
6. Les autres infractions contre la personne regroupent, entre autres : trahison, abandon d'un enfant, complice de meurtre après le fait, incitation au suicide, dissimulation du corps d'un enfant, manque de précautions ou usage d'explosifs susceptibles de causer la mort ou des lésions corporelles et crime d'incendie avec insouciance à l'égard de la vie.
7. Les différentes façons frauduleuses d'obtenir des biens ou des services peuvent être, entre autres : par carte de débit, de crédit, de guichet automatique ou autre carte de service, par chèque, par ordinateur, sous forme de télémarketing, de fausses réclamations d'assurance, de valeurs mobilières ou d'autres instruments financiers.

- *autres infractions au Code criminel* : prostitution, infractions portant sur les armes à feu et autres armes, infractions contre l'administration de la loi et de la justice⁸, actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite⁹, appels téléphoniques indécents ou harcelants et autres crimes¹⁰;
- *infractions relatives à la conduite de véhicules* : conduite avec facultés affaiblies, délit de fuite et autres infractions relatives à la conduite de véhicules¹¹.

1.4 STATISTIQUES SUR LES INFRACTIONS

Les données traitées dans ce rapport sont liées aux plaintes fondées, c'est-à-dire aux événements¹² pour lesquels, après enquête, la police estime qu'une infraction a été commise. Le décompte des infractions varie selon les types de crimes. Une infraction est calculée pour chacun des événements, à l'exception de la plupart des crimes contre la personne dont le décompte porte sur le nombre de victimes. En effet, lors d'événements au cours desquels sont commis des crimes contre la personne, sauf en ce qui concerne le « vol qualifié ou l'extorsion », le nombre d'infractions correspond au nombre de victimes. Pour le vol qualifié ou l'extorsion, les infractions contre les biens et les autres types de crimes, nous calculons une infraction par événement sans égard au nombre de victimes.

Mentionnons qu'en ce qui concerne les infractions aux règlements de la circulation prévus au *Code criminel*, il est possible d'effectuer le décompte des victimes de ces infractions, comme il est illustré dans les tableaux statistiques sur les victimes.

En terminant, précisons qu'un événement criminel peut comprendre plus d'une infraction et que le policier peut, conformément au Programme DUC 2, enregistrer jusqu'à quatre infractions commises lors d'un même événement ou à l'endroit d'une victime. Toutefois, dans les tableaux de ce rapport, seule l'infraction la plus grave est comptabilisée. Selon cette règle, les infractions contre la personne prédominent sur les autres catégories d'infractions. À l'intérieur de chaque catégorie, les infractions pour lesquelles le *Code criminel* prévoit les plus longues périodes de détention priment les autres. L'occurrence des délits moins graves est par conséquent sous-estimée.

2

Le taux de criminalité est une mesure standardisée utilisée principalement pour effectuer des comparaisons dans le temps ou entre des territoires. Il exprime le rapport entre le nombre d'infractions et la population du territoire visé (par exemple, une région), calculé pour 100 000 habitants.

8. Les infractions contre l'administration de la loi et de la justice regroupent, entre autres : manquement aux conditions de probation, infractions aux règles de liberté sous caution, évasion d'une garde légale, entrave à un fonctionnaire ou à un agent de la paix et défaut de comparaître.
9. Les actes contraires aux bonnes mœurs ou l'inconduite regroupent, entre autres : fait de troubler la paix, action indécente, production ou distribution de pornographie juvénile, intrusion de nuit, nuisance publique et leurre au moyen d'un ordinateur.
10. Les autres crimes de cette catégorie regroupent, entre autres : monnaie contrefaite, jeux et paris, infractions contre l'ordre public, infractions ou activités liées au terrorisme ou au profit d'une organisation criminelle et intimidation d'une personne associée au système judiciaire (ou intimidation d'un journaliste).
11. Les autres infractions relatives à la conduite de véhicules regroupent, entre autres : conduite dangereuse, poursuite policière, défaut ou refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang et conduite de véhicule pendant une interdiction.
12. Les règles de déclaration définissent l'événement comme une situation criminelle qui est survenue généralement dans le même lieu, qui implique une même personne ou un même groupe de personnes et qui s'est produite au cours d'une même période.

1.5 STATISTIQUES SUR LE CLASSEMENT DES DOSSIERS

Les statistiques sur le classement des dossiers concernent les crimes déclarés au cours de 2004 et dont les résolutions peuvent avoir été effectuées jusqu'à la date fixée l'année suivante pour l'extraction des données. Les infractions sont considérées comme étant classées lorsque l'enquête policière permet d'amasser suffisamment de preuves et d'identifier au moins un auteur présumé impliqué dans une infraction. On distingue deux types de classement : *par mise en accusation* et *sans mise en accusation*.

D'une part, le classement *par mise en accusation* s'applique lorsqu'une dénonciation est portée contre un auteur présumé identifié relativement à l'infraction commise et que le dossier est transmis au substitut du Procureur général. Selon les règles de déclaration, il faut considérer la prise de décision initiale rendue par le corps policier indépendamment de toute décision qui pourrait être rendue ultérieurement par les autorités judiciaires.

D'autre part, dans le cas du classement *sans mise en accusation*, le corps policier choisit pour divers motifs de ne pas transmettre le dossier au substitut du Procureur général, bien qu'il ait identifié le ou les auteurs présumés et qu'il ait amassé suffisamment de preuves pour poursuivre. Parmi les motifs possibles¹³, les plus fréquents sont les suivants : refus du plaignant de porter plainte, raison indépendante de la volonté policière et pouvoir discrétionnaire du corps policier.

Soulignons que le Ministère constate que les pratiques policières au Québec, tout comme ailleurs au Canada, ne sont pas uniformes en matière de classement des dossiers. Ainsi, les statistiques présentées au chapitre 3 (tableaux 1.2 et 3.2) pourraient, entre autres, avoir été influencées par une décision du procureur de porter ou non des accusations. Par conséquent, il faut interpréter les statistiques sur le classement des dossiers avec prudence.

1.6 STATISTIQUES SUR LES VICTIMES

Les données sur les victimes sont compilées uniquement dans les dossiers de crimes contre la personne (sauf les vols qualifiés et les crimes d'extorsion) et d'infractions criminelles relatives à la conduite de véhicules.

Parmi les données sur les victimes qui peuvent être enregistrées, le Programme DUC 2 permet notamment de recueillir de l'information sur la relation qui existe entre la victime et l'auteur présumé. L'information doit être consignée de manière à établir la relation du point de vue de la victime. Cependant, l'analyse des données révèle que la relation est parfois inversée et plutôt consignée du point de vue de l'auteur présumé. Par conséquent, les statistiques sur la relation entre la victime et l'auteur présumé doivent être interprétées avec prudence. Les différentes natures de relation sont regroupées dans ce rapport sous quatre grandes catégories, soit famille¹⁴, connaissance¹⁵, étranger¹⁶ et inconnu¹⁷.

Le taux qui mesure le nombre de victimes dans la population s'obtient par le rapport entre le nombre de victimes dans un groupe donné et la population de ce groupe (par exemple, selon le sexe, l'âge ou le territoire), calculé pour 100 000 habitants.

13. Les autres motifs regroupent, entre autres : renvoi à un programme de déjudiciarisation ou à un organisme de justice alternative, avertissement, implication de l'auteur présumé dans d'autres affaires criminelles, auteur présumé âgé de moins de 12 ans ainsi que suicide ou décès de l'auteur présumé, du plaignant ou du témoin principal.
14. La catégorie « famille » souligne l'existence de liens par le sang, le mariage ou le type d'union ou de famille. Elle englobe les désignations suivantes : conjoint (légalement, en union de fait ou partenaire d'une relation homosexuelle), ex-conjoint (légalement séparé, divorcé ou ayant cessé de vivre ensemble), parent et autre membre (enfant, famille immédiate autre qu'un parent et parent éloigné).
15. La catégorie « connaissance » comprend : ami (ami intime dans une relation proche et affectueuse, ami de longue date et ancien ami intime), relation d'affaires (spécifique au milieu du travail ou des affaires), relation criminelle (implique des activités illégales), relation sociale (souligne le caractère ni durable, ni intime de la relation) et symbole d'autorité (position de confiance ou d'autorité qu'occupe l'auteur présumé sans être un membre de la famille).
16. Dans la catégorie « étranger », la victime a vu l'auteur présumé, mais elle ne le connaît pas.
17. Dans la catégorie « inconnu », la nature de la relation ne peut pas être déterminée.

Le Programme DUC 2 permet également de compiler des données sur l'âge de la victime. Dans ce rapport, les jeunes victimes sont regroupées selon les catégories d'âge suivantes : 0 à 11 ans, 12 à 14 ans et 15 à 17 ans, tandis que les adultes sont divisés en sept groupes. Les deux premiers, soit les 18 à 19 ans et les 20 à 24 ans, représentent la majeure partie de la population adulte étudiée. Les quatre autres groupes sont subdivisés en intervalles de dix ans, soit : 25 à 34, 35 à 44, 45 à 54 et 55 à 64. Le septième groupe concerne les 65 ans et plus.

Notons que certaines pratiques policières peuvent s'appliquer lors de l'inscription de l'âge afin, entre autres, d'éviter l'identification d'un agent de la paix ou d'un autre fonctionnaire public qui, en service, serait victime d'un crime violent. Pour cette raison, dans les tableaux portant sur les jeunes et les adultes ou les groupes d'âge, le décompte des victimes ne tient pas compte de celles dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité.

1.7 STATISTIQUES SUR LES AUTEURS PRÉSUMÉS

Les statistiques sur les auteurs présumés font état du nombre d'auteurs présumés identifiés relativement aux infractions déclarées en 2004. Elles regroupent les auteurs présumés contre lesquels la police recommande de porter des accusations de même que ceux qu'elle traite différemment à la suite de l'enquête policière. Le portrait statistique qui en ressort est donc différent de celui des accusés que pourrait établir une autre autorité juridique telle que le ministère de la Justice.

Parmi les caractéristiques sur les auteurs présumés qui peuvent être enregistrées avec le Programme DUC 2 figurent, entre autres, les données relatives à l'âge. Dans les présentes statistiques, les regroupements établis pour les catégories d'âge sont les mêmes que pour les victimes, permettant notamment de suivre l'évolution de certains délits.

Par ailleurs, dans les tableaux qui différencient les taux de perpétration chez les jeunes et chez les adultes, on ne comptabilise pas les jeunes auteurs présumés de moins de 12 ans puisqu'ils ne peuvent pas être déclarés coupables d'un crime. Toutefois, des statistiques particulières à cette catégorie de jeunes contrevenants figurent dans les tableaux selon les groupes d'âge. Dans ces tableaux également, on ne tient pas compte des auteurs présumés dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité (notamment, selon les règles de déclaration, il n'y a pas de données sur l'âge dans le cas d'une société ou d'une compagnie enregistrée).

En terminant, soulignons que dans les tableaux présentant l'évolution du nombre d'auteurs présumés depuis dix ans, nous appliquons les règles du Programme DUC 1 afin de permettre des comparaisons avec les statistiques des autres provinces. Dans ce programme, le décompte des auteurs présumés s'effectue différemment de celui du Programme DUC 2. Ainsi, les événements criminels auxquels ils sont associés peuvent avoir été commis en 2004 ou antérieurement. De plus, il n'y a pas de données caractérisant les auteurs présumés de moins de 12 ans ou les auteurs présumés d'âge adulte ayant commis des infractions classées sans mise en accusation.

4

Le taux de perpétration mesure le nombre d'auteurs présumés de crimes dans la population. Il s'obtient par le rapport entre le nombre d'auteurs présumés dans un groupe donné et la population de ce groupe (par exemple, selon le sexe, l'âge ou le territoire), calculé pour 100 000 habitants.

Chaque année, le ministère de la Sécurité publique du Québec publie son rapport annuel sur les statistiques de la criminalité au Québec à partir des données qui lui sont transmises par les corps policiers ayant juridiction sur le territoire de la province¹⁸. Ces statistiques tentent de fournir le portrait le plus fidèle qui soit de l'état de la criminalité au cours de la dernière année. Bien qu'il ne soit vraisemblablement pas complet, ce portrait comporte néanmoins l'avantage d'être à la fois systématique et récurrent, permettant ainsi les comparaisons des taux de criminalité dans l'espace et le temps. Les pages suivantes présentent l'essentiel des statistiques sur la criminalité au Québec pour 2004 et situent les principaux résultats à l'intérieur des grandes tendances enregistrées au cours des dernières années.

Pour plus de simplicité, les données sont présentées en grandes catégories de crimes¹⁹ pour lesquelles nous traiterons de l'évolution des taux depuis 1997 et fournirons un portrait comparatif des régions administratives du Québec. L'exercice sera ensuite répété pour les données relatives aux drogues et

aux stupéfiants qui relèvent d'infractions à une loi fédérale²⁰, autres que celles prévues au *Code criminel*. La dernière section de l'analyse s'intéresse aux auteurs présumés d'infractions en établissant des comparaisons selon l'âge et le sexe.

Soulignons que le taux de criminalité et les grandes catégories de crimes sur lesquels portent cette analyse sont des indices composites formés d'infractions dont l'essence, la gravité ou la fréquence sont très différentes les unes des autres. Si ces regroupements « artificiels » ont le mérite de fournir un aperçu général des grandes tendances en la matière, toute analyse de la variation des taux (ainsi que les facteurs qui les sous-tendent) doit se faire préférentiellement par infractions, voire par sous-catégories d'infractions lorsque c'est nécessaire (Ouimet, 2005). Bien que le cadre de ce document ne permette pas de procéder à une analyse exhaustive de l'ensemble des infractions qui composent ces grandes catégories, celles-ci seront néanmoins éclatées selon les principales infractions afin de mieux comprendre la nature des variations enregistrées.

TAUX DE DÉCLARATION ET CHIFFRE NOIR DE LA CRIMINALITÉ

5

Les données sur la criminalité sont la résultante d'un processus en trois étapes : l'infraction doit être détectée, signalée à un corps de police ayant juridiction et, enfin, enregistrée par le corps de police lorsque la plainte est fondée. Toute infraction qui n'a pas franchi avec succès l'une ou l'autre de ces trois étapes fait partie de ce qu'il est convenu d'appeler « le chiffre noir » de la criminalité, soit l'ensemble des infractions qui ne font pas partie des statistiques officielles (Thomassin, 2000).

Le chiffre noir fait l'objet de plusieurs préoccupations puisqu'il constitue la face cachée de la criminalité. À défaut de savoir précisément combien de crimes sont commis sur un territoire, il importe de savoir si les crimes enregistrés sont un tant soit peu représentatifs de la réalité cachée, ce que permettent en partie les enquêtes auprès de la population.

Les résultats de celles-ci indiquent que tous les crimes ne sont pas signalés aux autorités ou connus d'elles dans les mêmes proportions. La proportion d'infractions connues et signalées à la police varie selon la nature de l'infraction, sa gravité ou les circonstances qui entourent sa commission. Les crimes qui ne comportent pas de victimes directes, comme c'est le cas dans la criminalité de marché, ont évidemment un signalement beaucoup moins élevé. Lorsqu'il y a une victime, les infractions plus graves sont plus susceptibles d'être signalées. D'autres circonstances telles que l'âge de la victime, sa relation avec l'agresseur et le contexte dans lequel s'est déroulée l'infraction ont également une incidence sur le taux de signalement et, en l'occurrence, sur l'importance du chiffre noir (Besserer et autres, 2001).

18. En excluant la GRC et certains corps de police autochtones qui colligent toujours leurs données selon la méthode prescrite par le programme agrégé (DUC).
19. Crimes contre la personne, crimes contre la propriété et autres infractions au *Code criminel*.
20. Loi réglementant certaines drogues et autres substances (1996, ch. 19).

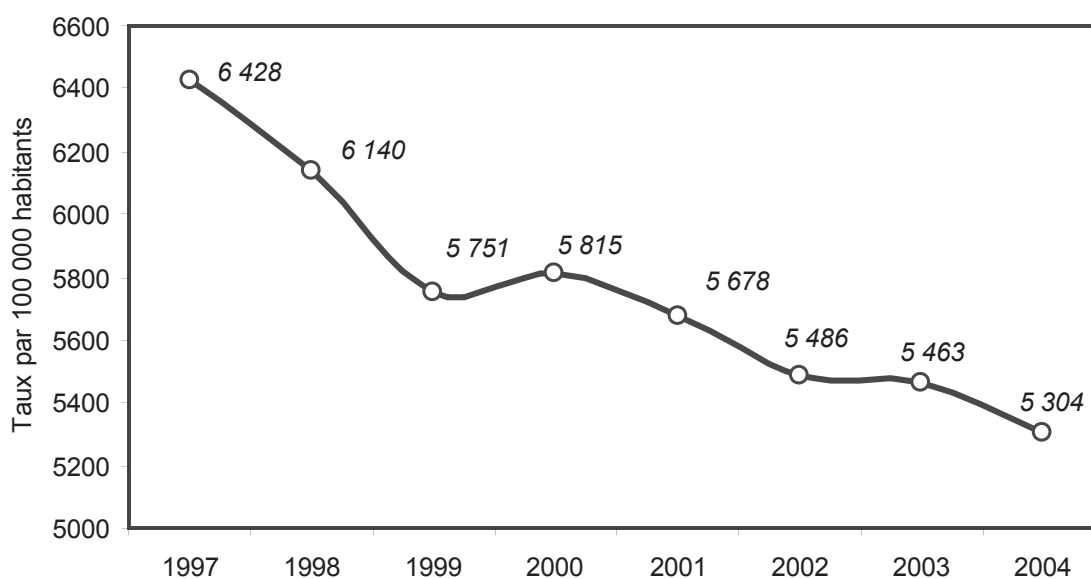
2.1 INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL

2.1.1 Poursuite de la tendance à la baisse de la criminalité en 2004

À la suite d'une relative stabilité en 2003 (moins de 1 % de variation), le taux de criminalité au Québec a poursuivi sa tendance à la baisse qui s'est amorcée au début des années 90.

En effet, on compte un total de 400 086 infractions au *Code criminel* (sauf les infractions relatives à la conduite de véhicules), soit une réduction de près de 9 200 infractions au cours de 2004. Le taux de criminalité se situe désormais à 5 304 crimes par 100 000 habitants, une diminution de près de 3 % par rapport à l'année précédente et de 18 % depuis 1997 (graphique 1).

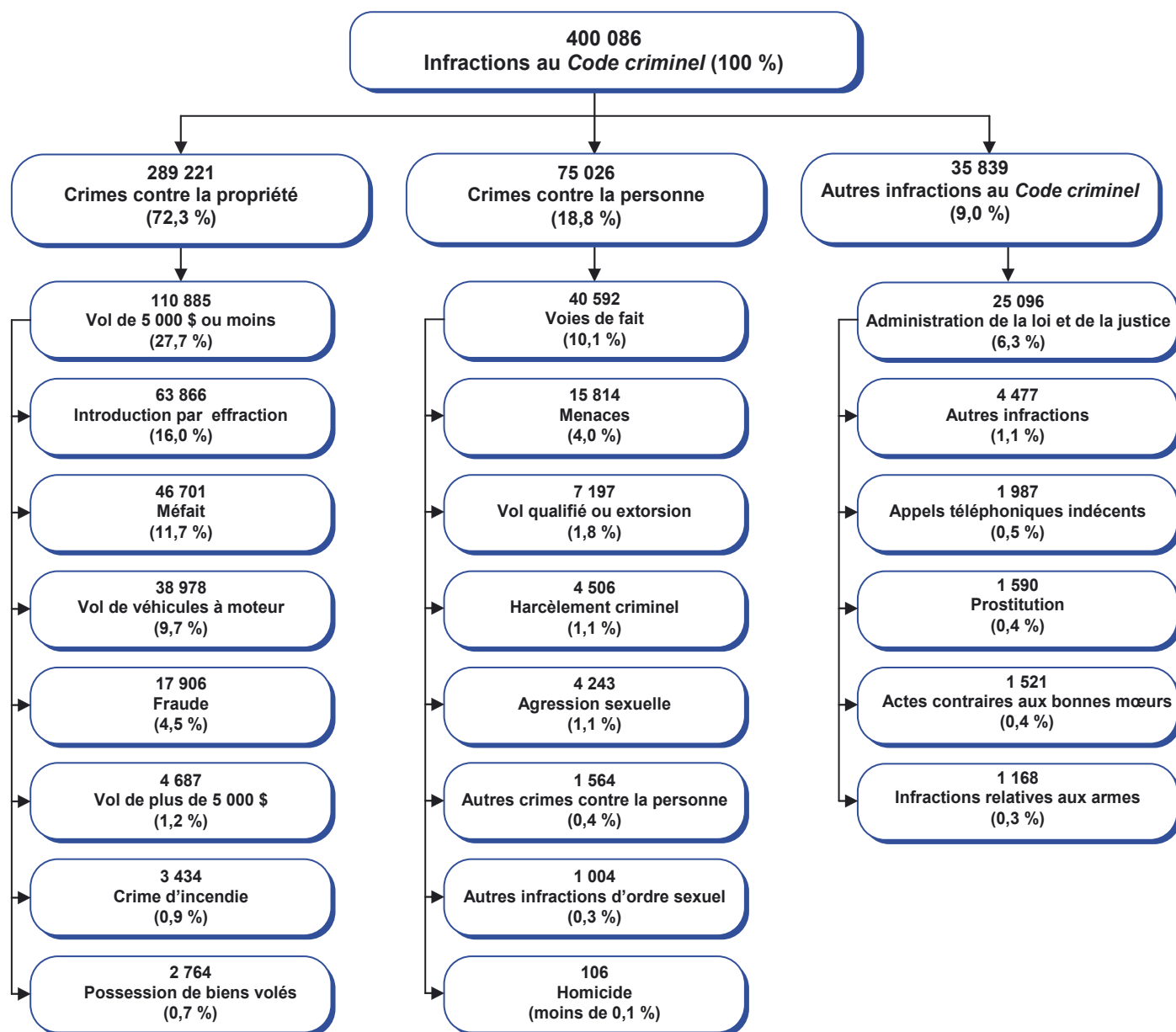
Graphique 1 : Évolution du taux de criminalité, Québec, 1997 à 2004



En ce qui a trait à la répartition des infractions à l'intérieur des grandes catégories de crimes (graphique 2), les délits contre la propriété (289 221) représentent toujours une proportion importante (72 %) de l'ensemble des infractions enregistrées. C'est donc dire que les tendances de la criminalité sont largement influencées par l'évolution de cette catégorie d'infractions, plus particulièrement par un petit nombre d'infractions ayant un fort volume annuel. Parmi celles-ci, notons les vols de 5 000 \$

ou moins (110 885) qui représentent plus du quart (28 %) des infractions enregistrées par les policiers québécois, les introductions par effraction (63 866) avec plus de 16 % des événements signalés ainsi que les méfaits (46 701) et les vols de véhicules à moteur (38 978) qui représentent respectivement 12 % et 10 % du volume des infractions enregistrées au Québec en 2004. À elles seules, ces quatre infractions comptent pour plus de 65 % des infractions au *Code criminel* traitées annuellement par les services policiers.

Graphique 2 : Répartition des infractions au *Code criminel*, Québec, 2004



Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et la police régionale de Kativik.

Notons toutefois que la proportion des crimes contre la propriété tend à diminuer au fil des années au profit des crimes contre la personne. Si en 1997 les crimes contre la personne représentaient un peu moins de 13 % du volume de la criminalité au Québec, cette catégorie de crimes compte désormais pour 19 % des violations au *Code criminel*. Ce mouvement s'explique par une augmentation des crimes contre la personne simultanément à une baisse des crimes contre la propriété sur lesquelles nous reviendrons un peu plus loin.

Les crimes contre la personne les plus fréquents sont dans l'ordre les voies de fait (40 592), les menaces (15 814) et le vol qualifié (7 197). Ces infractions représentent respectivement 10 %, 4 % et 2 % de la composition du taux de criminalité au Québec en 2004. Malgré l'inquiétude que peuvent susciter les crimes graves au sein de la population, ils n'en demeurent pas moins des phénomènes relativement rares. Les homicides et les tentatives d'homicides comptent en effet pour moins de 1 % de la criminalité au Québec.

6

LES FACTEURS SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LES TAUX DE CRIMINALITÉ

Les fluctuations des taux de criminalité, comme bien d'autres indicateurs sociaux, ont rarement une cause unique. Une multitude de variables peuvent en effet contribuer aux mouvements observés, chacune d'entre elles exerçant un poids plus ou moins important selon le cas. Certains facteurs sont réputés pour exercer des pressions à la hausse, tandis que d'autres auront plutôt l'effet inverse. En voici un aperçu :

Les variables sociodémographiques

La composition démographique de la population peut influencer le taux de criminalité, notamment lorsque la proportion d'individus appartenant à un groupe d'âge à risque varie. La pauvreté, le chômage ou l'inflation sont également des facteurs susceptibles de faire varier le taux de criminalité tout comme la structure familiale ou le niveau de scolarité de la population.

Les occasions de délits et l'autoprotection

Plus les occasions de délits se multiplient, plus la fréquence des gestes criminels sera élevée. Ces occasions peuvent être fonction du nombre de cibles intéressantes, des habitudes de vie et de la disponibilité d'éléments « particuliers » qui rendent possible ou facilitent l'exécution d'un délit. La criminalité peut inversement baisser si des mesures de protection réduisent la vulnérabilité des biens et des personnes, diminuant ainsi le nombre d'occasions de commettre des délits.

Le contrôle social formel et informel

Il est généralement admis que le seuil de tolérance de la société envers certains comportements déviants puisse évoluer. Le contrôle social formel se réfère à la répression plus ou moins sévère d'une infraction par le système de justice pénale, tandis que le contrôle social informel fait plutôt référence aux attitudes sociales face à l'infraction. Plus une infraction indispose, plus elle sera susceptible d'être dénoncée par l'entourage et réprimée par le système de justice pénale.

Les modifications législatives et méthodologiques

Une modification législative ou un changement dans la façon de comptabiliser les infractions peuvent enfin expliquer un changement brusque ou une anomalie dans les statistiques de la criminalité. Ces anomalies sont généralement manifestes et faciles à expliquer.

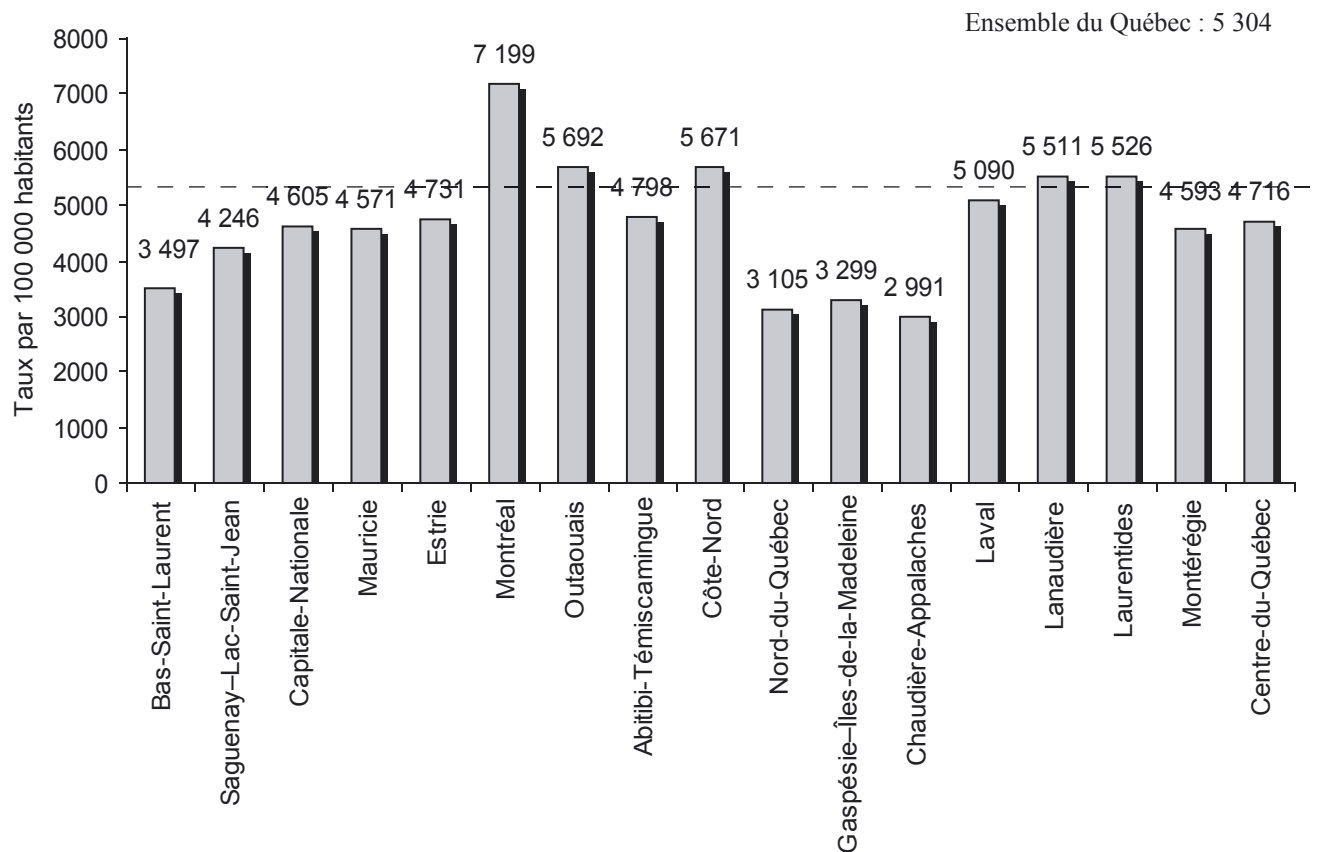
La catégorie des « autres infractions au *Code criminel* » regroupe une variété d'actes hétérogènes qui ont en commun d'être ni des infractions contre la personne, ni des infractions contre la propriété. Cette catégorie de crimes ne compte habituellement que pour 7 à 9 % des infractions au Québec annuellement. La majorité de ces infractions concernent les actes nuisibles à l'administration de la loi et de la justice (25 096) tels que les manquements aux conditions de probation ou aux règles de liberté sous caution, l'entrave à un agent de la paix ou l'évasion d'une garde légale. Ces infractions représentent un peu plus de 6 % des infractions enregistrées en 2004. Parmi les autres infractions de cette catégorie, soulignons les appels téléphoniques indécents ou harcelants (1 987), les infractions relatives à la prostitution (1 590) ainsi que celles relatives aux armes à feu (1 168) qui composent respectivement moins de 1 % de l'ensemble de la criminalité au Québec.

2.1.2 Portrait régional de la criminalité au Québec

La criminalité ne se répartit pas uniformément sur le territoire de la province. Certaines régions administratives affichent en effet des taux de criminalité plus élevés que la moyenne québécoise année après année. Il est aussi fréquent d'observer des tendances divergentes entre les régions au cours d'une même année. À moins d'étudier plus en détail la répartition des infractions dans chacune des régions et de tenter par la suite de discriminer l'ensemble des facteurs qui peuvent avoir une influence sur telle ou telle forme de crime, il est difficile d'expliquer de façon globale les différences observées. Les écarts du taux de criminalité doivent donc être interprétés comme un point de départ menant vers une investigation plus poussée.

La région de Montréal est celle qui affiche le taux de criminalité le plus élevé parmi l'ensemble des régions administratives du Québec avec un taux global de 7 199 infractions par 100 000 habitants. Avec un peu moins du quart de la population du Québec, cette région contribue en effet à plus du tiers (34 %) de la criminalité enregistrée en 2004. Soulignons toutefois que le taux de criminalité est un rapport entre le nombre de crimes comptabilisés et le nombre d'habitants de la région. Or, cette mesure ne tient pas compte du fait que la région de Montréal constitue un pôle d'attraction socio-économique majeur où près de 400 000 personnes convergent chaque jour pour y travailler, étudier, faire des emplettes ou se divertir (Agence métropolitaine de transport, 2005). Le nombre d'occasions de commettre des délits s'en trouve ainsi multiplié, ce qui explique le taux de criminalité plus élevé de cette région.

Graphique 3 : Taux d'infractions au *Code criminel* selon la région administrative, Québec, 2004



Dans une moindre mesure, certaines autres régions affichent également des taux de criminalité plus élevés que la moyenne québécoise. Ces régions sont dans l'ordre l'Outaouais (5 692), la Côte-Nord (5 671), les Laurentides (5 526) et Lanaudière (5 511). À l'opposé, les régions où l'on enregistre les taux de criminalité les plus bas de la province sont la Chaudière-Appalaches (2 991), le Nord-du-Québec (3 105), la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (3 299) ainsi que la région du Bas-Saint-Laurent (3 497).

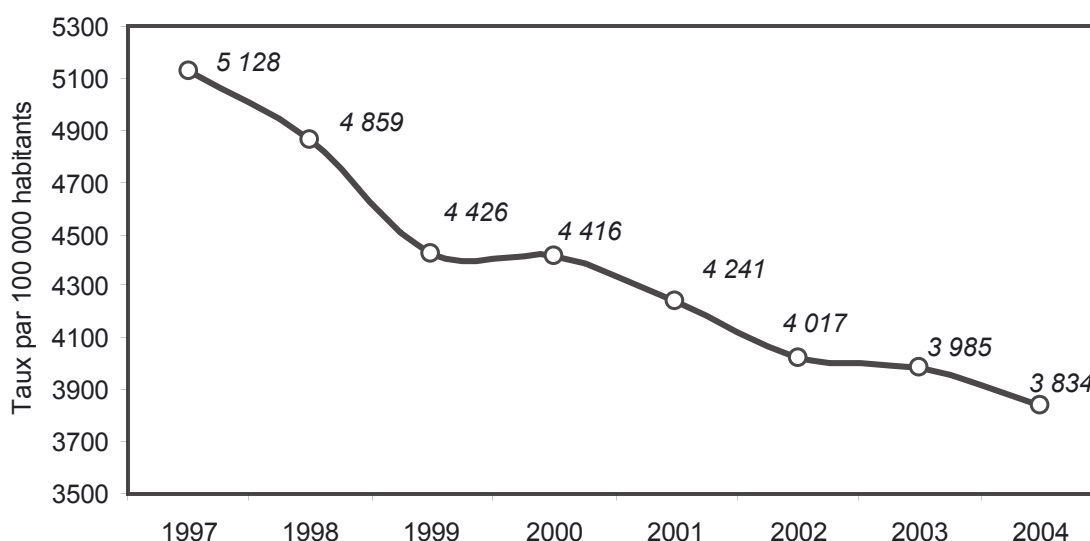
La presque totalité des régions administratives présente une diminution des taux de criminalité par rapport à 2003. Seule la région de l'Abitibi-Témiscamingue fait exception avec une progression relativement importante de 10 % du taux de criminalité enregistré au cours de l'année. Les régions qui affichent les diminutions les plus importantes sont respectivement l'Estrie (9 %), la Chaudière-Appalaches (8 %) et l'Outaouais (7 %).

2.1.3 La criminalité contre la propriété diminue de nouveau en 2004

Avec plus des trois quarts des infractions enregistrées en moyenne annuellement, les crimes contre la propriété façonnent largement le portrait de la criminalité au Québec. Aussi est-il peu surprenant de constater que le taux d'infractions contre la propriété a également diminué au Québec en 2004

(graphique 4). Les corps policiers du Québec ont en effet consigné dans leurs dossiers un peu moins de 290 000 infractions contre la propriété au cours de l'année, ce qui représente une diminution de près de 4 % par rapport à l'année précédente. Pour la population québécoise, cela représente concrètement 9 400 événements criminels contre la propriété de moins pour la dernière année.

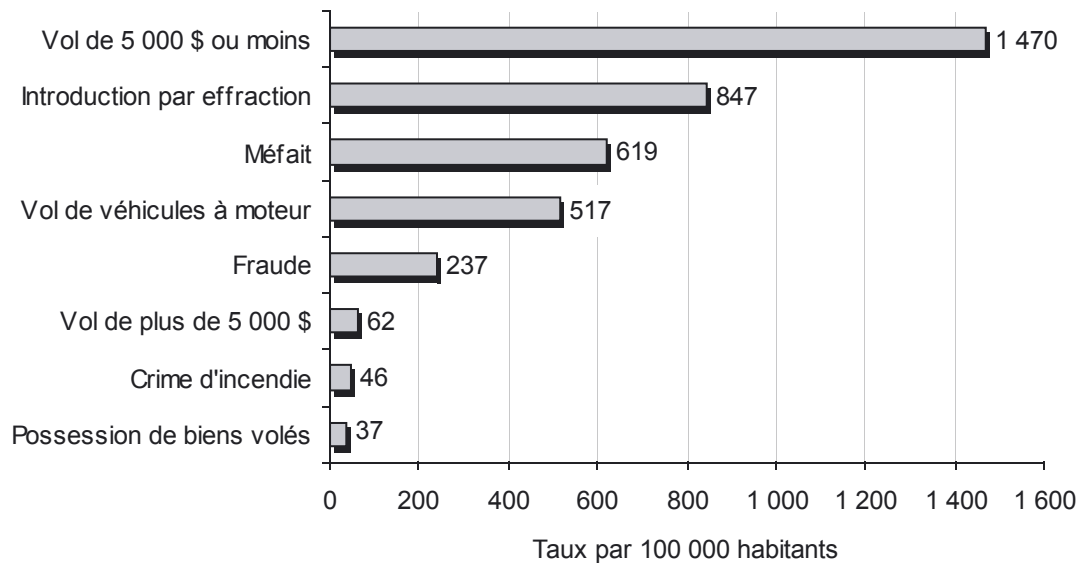
Graphique 4 : Évolution du taux de criminalité contre la propriété, Québec, 1997 à 2004



La diminution du nombre d'infractions contre la propriété en 2004 s'inscrit par ailleurs en continuité d'une tendance à la baisse ayant cours depuis le sommet atteint au début des années 90. Les données présentées dans le graphique 4 démontrent en effet que les infractions contre la propriété n'ont cessé de décroître depuis 7 ans. D'un taux de 5 128 événements contre la propriété par 100 000 habitants enregistrés au Québec en 1997, on passe graduellement à 3 834 infractions en 2004, soit une diminution globale d'un peu plus de 25 %.

Les vols de moins de 5 000 \$ ou moins dominent toujours largement le palmarès des infractions les plus souvent déclarées au Québec avec un taux de 1 470 infractions par 100 000 habitants, et ce, même si l'on peut présumer que ce type d'événement souffre généralement de sous-déclaration (graphique 5). La diminution du taux de vol (2 %) a toutefois été moindre en 2004 que celle constatée pour l'ensemble des crimes contre la propriété. Il n'en demeure pas moins que ce taux a globalement diminué d'un peu plus de 21 % depuis 1997, ce qui représente approximativement 25 000 à 30 000 vols de moins par année que ce que l'on enregistrerait au Québec il y a 10 ans.

Graphique 5 : Taux d'infractions contre la propriété selon la catégorie d'infractions, Québec, 2004



L'introduction par effraction est la deuxième infraction au *Code criminel* la plus souvent déclarée au Québec en 2004 avec un taux de 847 infractions par 100 000 habitants. La baisse graduelle et soutenue du taux d'introduction par infraction au Québec depuis le début des années 90 en fait l'une des infractions ayant connu la plus forte décroissance au cours de la décennie et celle qui a le plus fortement contribué à la baisse du taux de criminalité au Québec. Si l'on tient compte de l'augmentation parallèle du nombre de ménages privés au cours de cette même période²¹, la probabilité qu'un logis soit cambriolé au Québec a diminué encore davantage. Avec une diminution de près de 6 % du taux d'introduction par effraction en 2004, c'est approximativement 3 500 introductions par effraction de moins qui ont été déclarées cette année aux autorités policières.

Les vols de véhicules à moteur²² ont également connu un recul de plus de 3 % en 2004. C'est donc dire qu'un minimum de 1 127 véhicules n'ont pas été subtilisés à leur propriétaire légitime au Québec durant la dernière année. Le *Groupement des assureurs automobiles* estime par ailleurs à 13 602 \$ le coût moyen par sinistre²³ pour un vol d'automobile en 2004. Chaque véhicule de moins qui est volé se traduit donc par d'importantes économies au chapitre de l'assurance automobile au Québec. Depuis 1997, le taux d'infractions de vol de véhicules à moteur a diminué globalement de 26 %, ce qui représente près de 12 000 dossiers traités en moins annuellement par les corps policiers du Québec.

21. Les données de Recensements du Canada estiment à ± 13 % la progression du nombre de ménages privés au Québec depuis 1991 selon les données disponibles dans le site Internet de l'Institut de la statistique du Québec <http://www.stat.gouv.qc.ca/>.
22. Dans la majorité des cas, les véhicules volés sont des voitures (57 %) ou des camions (25 %).
23. Groupement des assureurs automobiles (2005).

En ce qui concerne les autres infractions contre la propriété, dont le volume annuel est beaucoup moins important, soulignons que la plupart ont également enregistré une diminution au cours de 2004. En effet, on déclare 8 % moins de méfaits (619 par 100 000 habitants), 5 % moins de possession de biens volés (37 par 100 000 habitants) et 7 % moins de vols de plus de 5 000 \$ (62 par 100 000 habitants). Dans ce dernier cas, il s'agit d'une première diminution après 7 ans de progression ininterrompue.

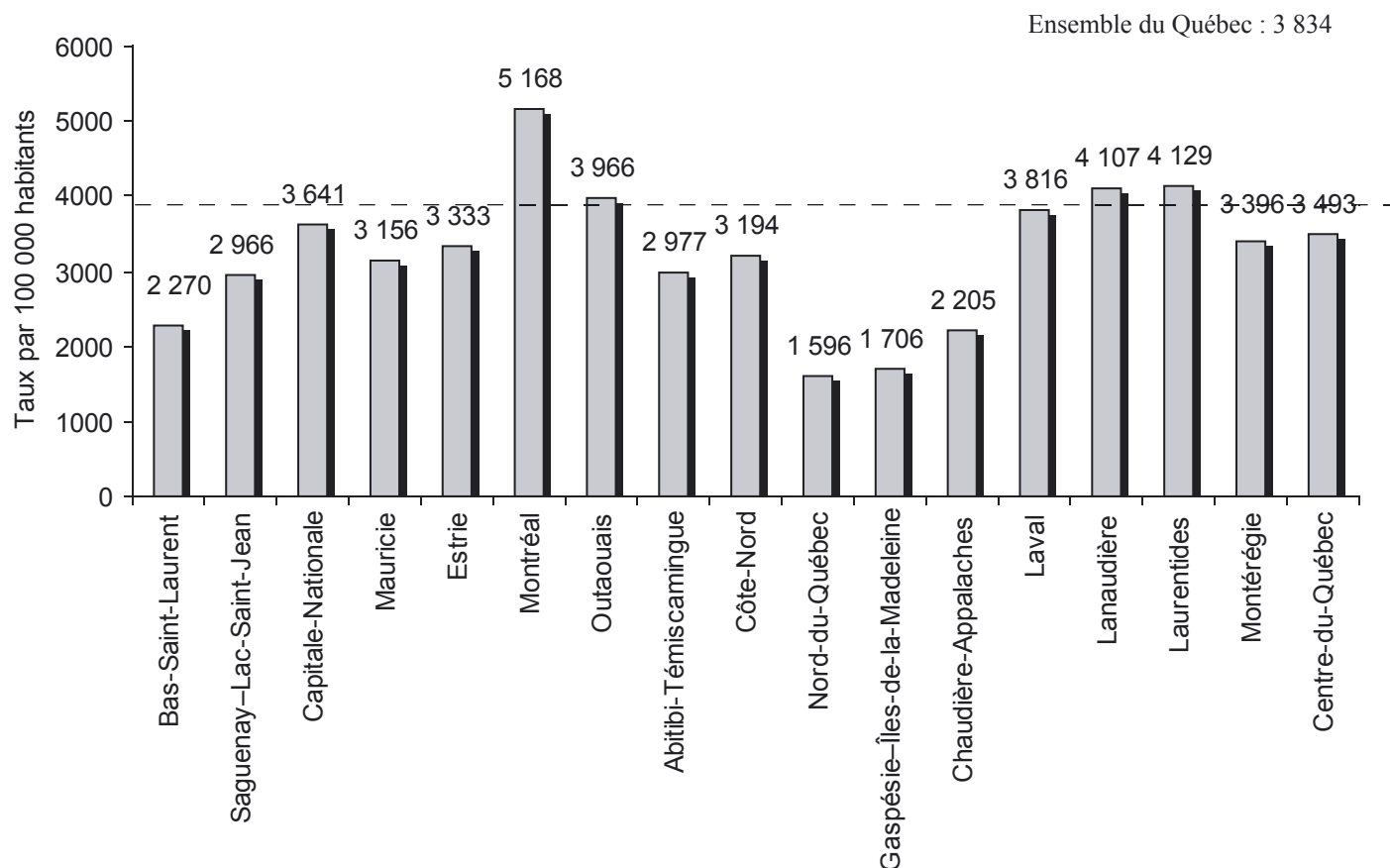
Mentionnons enfin que la fraude est la seule infraction contre la propriété qui a enregistré une progression au cours de 2004. Le taux d'infractions est en effet passé de 221 à 237 par 100 000 habitants, soit une augmentation de 7 %. Cette hausse semble cependant correspondre à un effet de retour à la moyenne à la suite d'une baisse importante enregistrée en 2003.

Globalement, le nombre de fraudes a néanmoins progressé de 9 % depuis 1997, l'augmentation des fraudes à l'aide de cartes de paiement et la supposition de personne.

2.1.4 Portrait régional de la criminalité contre la propriété

Étant donné l'importance relative des infractions contre la propriété parmi l'ensemble de la criminalité, la répartition régionale est sensiblement la même que celle observée pour l'ensemble des infractions au *Code criminel* (graphique 6). La région de Montréal se distingue de nouveau par un taux d'infractions contre la propriété (5 168) plus élevé que celui des autres régions administratives.

Graphique 6 : Taux d'infractions contre la propriété selon la région administrative, Québec, 2004



Le poids démographique important de la métropole influence cependant à la hausse le taux provincial. Ainsi, la plupart des autres régions affichent des taux inférieurs au taux provincial, soit entre 3 000 et 4 000 infractions par 100 000 habitants. Les régions du Nord-du-Québec (1 596), de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (1 706), de la Chaudière-Appalaches (2 205) et du Bas-Saint-Laurent (2 270) se distinguent par des taux d'infractions contre la propriété sensiblement moins élevés.

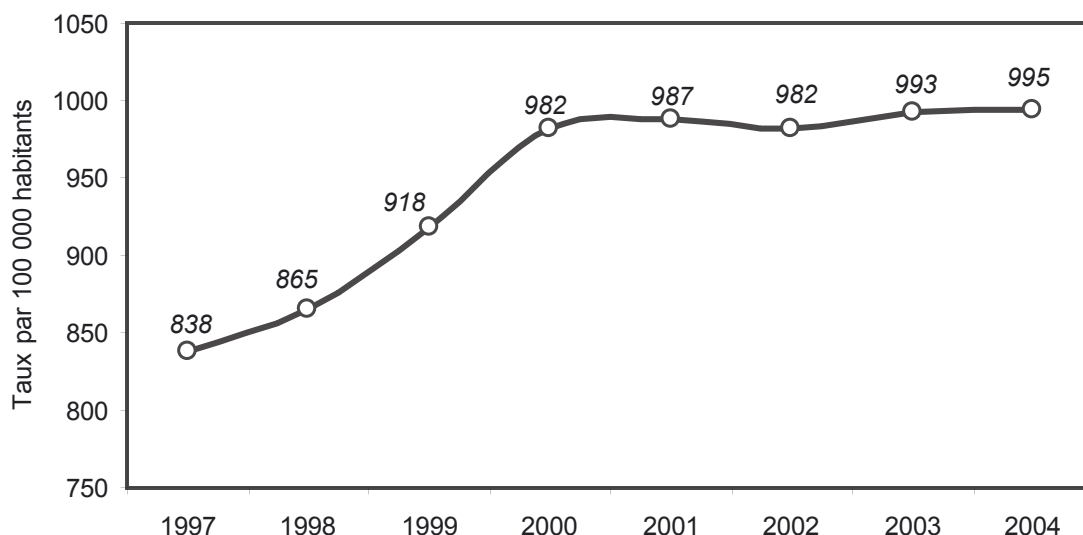
La plupart des régions administratives (15/17) ont enregistré des baisses de leur taux d'infractions contre la propriété en 2004. Les régions de l'Estrie (-13 %) et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (-11 %) se distinguent par une diminution importante de leur taux. Ces baisses s'expliquent notamment par une diminution des introductions par effraction et des vols de véhicules à moteur en Estrie et par une diminution des méfaits et des vols de 5 000 \$ ou moins dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. D'autres régions comme l'Outaouais (-9 %), la Chaudière-

Appalaches (-9 %) et la Mauricie (-8 %) ont également enregistré des baisses appréciables de leur taux d'infractions contre la propriété. Seule la région de l'Abitibi-Témiscamingue affiche une hausse (6 %), tandis que le taux d'infractions contre la propriété est demeuré stable en Montérégie.

2.1.5 La criminalité contre la personne demeure relativement stable en 2004

Le taux de criminalité contre la personne poursuit une tendance distincte des crimes contre la propriété. Après avoir atteint un sommet au début des années 90, celui-ci a connu un cycle baissier durant cinq années pour ensuite progresser de nouveau durant trois ans. Il s'est par la suite stabilisé au tournant des années 2000 comme le démontre la courbe de tendance du graphique 7. Le taux de criminalité contre la personne a globalement progressé de 19 % depuis 1997, mais l'essentiel des hausses ont eu lieu au cours des trois premières années.

Graphique 7 : Évolution du taux de criminalité contre la personne, Québec, 1997 à 2004



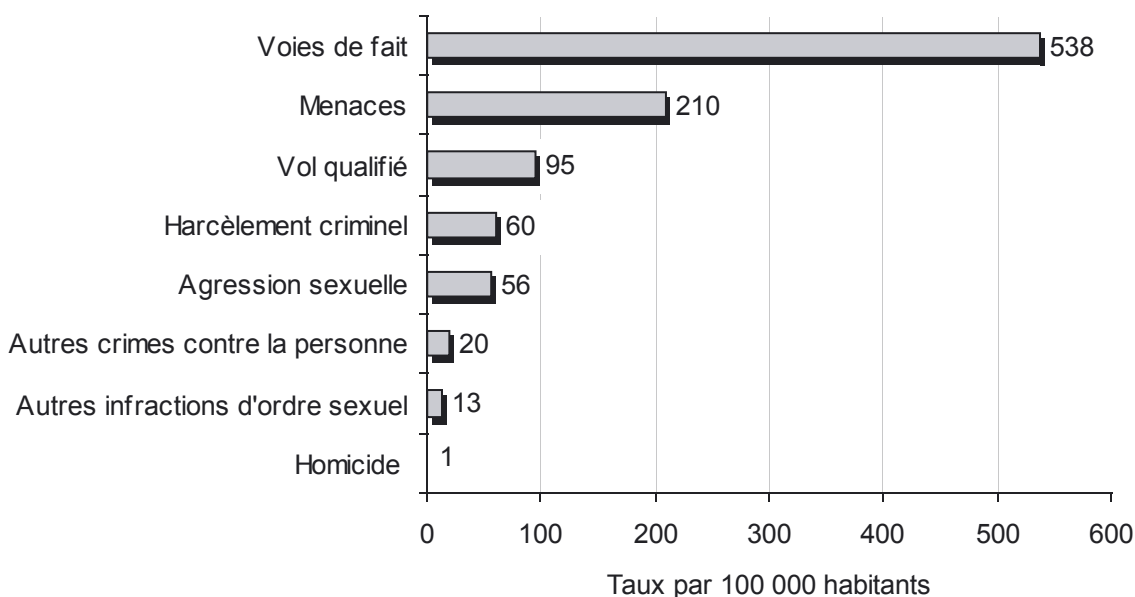
En 2004, on a enregistré un total de 75 026 infractions contre la personne, soit 628 infractions de plus que l'année précédente. Ce nombre représente cependant une variation minime de moins de 1 % par rapport à l'année précédente si bien qu'il est possible d'affirmer, à l'instar des années précédentes, que le taux de criminalité est demeuré plutôt stable au cours de la dernière année.

L'étude détaillée des différents crimes regroupés dans cette catégorie permet cependant de constater l'existence de tendances divergentes. Encore une fois, les tendances enregistrées au chapitre de la criminalité contre la personne sont largement déterminées par certains crimes à fort volume tels que les voies de fait ou les menaces. Ces deux infractions représentent à elles seules 75 % du volume des infractions et leur

évolution parallèle compte pour beaucoup en ce qui concerne l'évolution des tendances de cette catégorie de crimes. Par ailleurs, ces infractions sont également plus sujettes aux variations des taux de déclaration que ne le sont les crimes plus graves dont le chiffre noir est réputé moins élevé, à l'exception des agressions sexuelles (voir encadré 1).

Le vol qualifié, qui est un crime contre la propriété du point de vue de l'agresseur, mais un crime contre la personne du point de vue de la plupart des victimes, suit une tendance différente. En 2004, le taux d'infractions de vol qualifié (ou d'extorsion) a de nouveau diminué (- 4%) pour une cinquième année consécutive et se situe désormais à 95 pour 100 000 habitants. Depuis 1997, les vols qualifiés ont diminué graduellement de 17 %.

Graphique 8 : Taux d'infractions contre la personne selon la catégorie d'infractions, Québec, 2004



Quant aux agressions sexuelles, la tendance est à la hausse depuis six ans, à la suite d'un cycle baissier au début des années 90. Depuis 1997, le nombre d'agressions sexuelles a en effet progressé de 29 %, mais le mouvement semble se stabiliser depuis 2002. La progression des agressions sexuelles en 2004 est en effet de moins de 1 % tandis que le taux se fixe désormais à 56 infractions par 100 000 habitants.

Si l'homicide demeure un crime statistiquement rare, la gravité de ce délit et l'inquiétude qu'il suscite dans la population méritent que l'on s'y attarde plus spécifiquement. Le taux d'homicide est généralement à la baisse depuis le début des années 90, après une longue période de stabilité relative ponctuée de fluctuations annuelles importantes qui marque les

années 80. On recensait à cette époque entre 150 et 200 homicides annuellement au Québec pour un taux moyen de 2,7 homicides par 100 000 habitants. Le début des années 90 marque une première baisse du taux d'homicide qui se stabilise alors autour de 2,0 par 100 000 habitants durant cette décennie tandis qu'une seconde baisse semble se dessiner pour le milieu de la première décennie des années 2000. Pour une seconde année consécutive, le taux d'homicide se situe en effet à 1,4 par 100 000 habitants, soit le taux le plus bas des 35 dernières années. Les 106 dossiers d'homicides ouverts en 2004, représentent 3 de plus qu'en 2003, mais 75 de moins que le nombre moyen de dossiers ouverts au cours des années 80.

7

PERCEPTION DU PUBLIC ET SENTIMENT D'INSÉCURITÉ

Le sentiment d'insécurité fait référence à la perception qu'ont les citoyens de leur vulnérabilité face à une menace, notamment d'être victimes d'un acte criminel. Cette perception comporte généralement d'importants effets sur la qualité de vie, que la menace soit réelle ou simplement appréhendée.

Statistique Canada a mené, en 2004, sa quatrième *Enquête sociale générale sur la victimisation*²⁴ dans laquelle on cherche notamment à connaître les perceptions et les craintes de la population concernant la criminalité et la victimisation. Les résultats de cette enquête révèlent qu'un peu moins de la moitié (49 %) des Québécois pensent que la criminalité est plus faible dans leur voisinage que dans les autres régions du pays tandis que 39 % estiment qu'elle est à peu près la même. Les Québécois sont aussi nombreux à se dire satisfaits (66 %) ou très satisfaits (27 %) de leur niveau de sécurité personnelle. Enfin, même si la criminalité poursuit une tendance à la baisse depuis la dernière décennie, une majorité de Québécois (64 %) considère que le niveau de criminalité dans leur voisinage est soit à peu près le même qu'il y a cinq ans, soit qu'il est en augmentation.

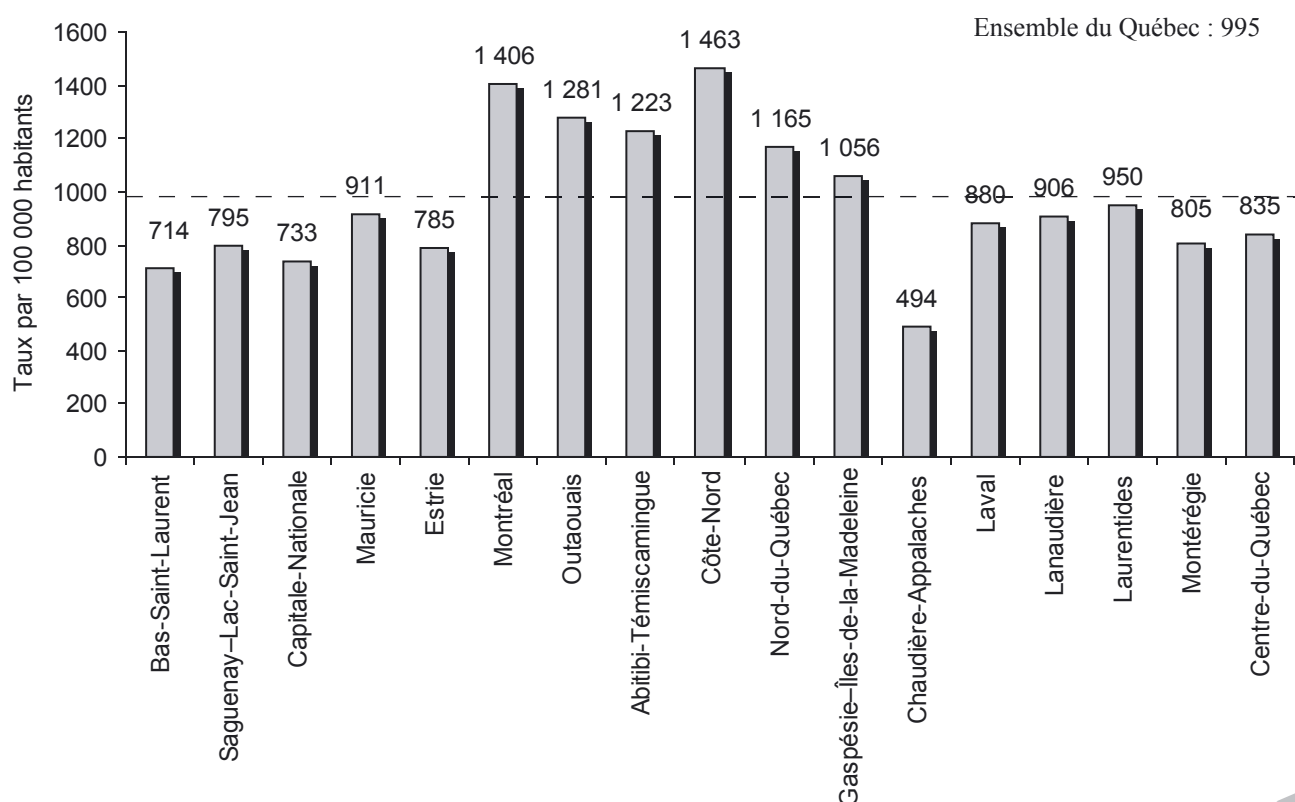
24. GANNON, M., (2005), « Enquête sociale générale sur la victimisation, cycle 18 : un aperçu des résultats », produit no 85-565-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

2.1.6 Portrait régional de la criminalité contre la personne

À l'instar des années précédentes, six régions administratives enregistrent un taux d'infractions supérieur à la moyenne provinciale de 995 infractions contre la personne par 100 000 habitants. Ces régions sont dans l'ordre la Côte-Nord (1 463) qui affiche pour la première fois cette année le taux d'infractions contre la personne le plus élevé de la province. Montréal (1 406) arrive désormais au deuxième rang. Les régions de l'Outaouais (1 281), de l'Abitibi-Témiscamingue (1 223), du Nord-du-Québec (1 165) et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (1 056) se distinguent également par des taux supérieurs à la moyenne provinciale. Les autres régions administratives du Québec présentent, quant à elles, des taux inférieurs oscillant pour la plupart entre 700 et 900 infractions pour 100 000 habitants. Toutefois, la région de la Chaudière-Appalaches se distingue de l'ensemble des régions par un taux de crimes contre la personne nettement plus bas. Avec ses 494 infractions par 100 000 habitants, cette région détient un taux d'infractions contre la personne 3 fois moins élevé que la région de la Côte-Nord et 2 fois moins élevé que l'ensemble du Québec.

Les mouvements régionaux de la criminalité contre la personne ne sont pas uniformes en 2004 puisque 8 des 17 régions administratives enregistrent des hausses de leur taux d'infractions tandis que 9 régions enregistrent plutôt des baisses (graphique 9). Parmi les régions qui enregistrent les hausses les plus importantes, soulignons l'Abitibi-Témiscamingue (+11 %), le Saguenay-Lac-Saint-Jean (+8 %) et, dans une moindre mesure, l'Outaouais (+5 %) et les Laurentides (+5 %). En contrepartie, les régions qui déclarent les baisses les plus substantielles du taux de crimes contre la personne sont dans l'ordre les régions du Bas-Saint-Laurent (-12 %), le Centre-du-Québec (-9 %) ainsi que les régions de la Chaudière-Appalaches, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Nord-du-Québec et de Laval qui affichent respectivement des baisses de plus ou moins 5 %. La région métropolitaine voit quant à elle son taux diminué de 1 % tandis que l'on détecte un mouvement inverse dans la région de la Capitale-Nationale (+1 %).

Graphique 9 : Taux d'infractions contre la personne selon la région administrative, Québec, 2004

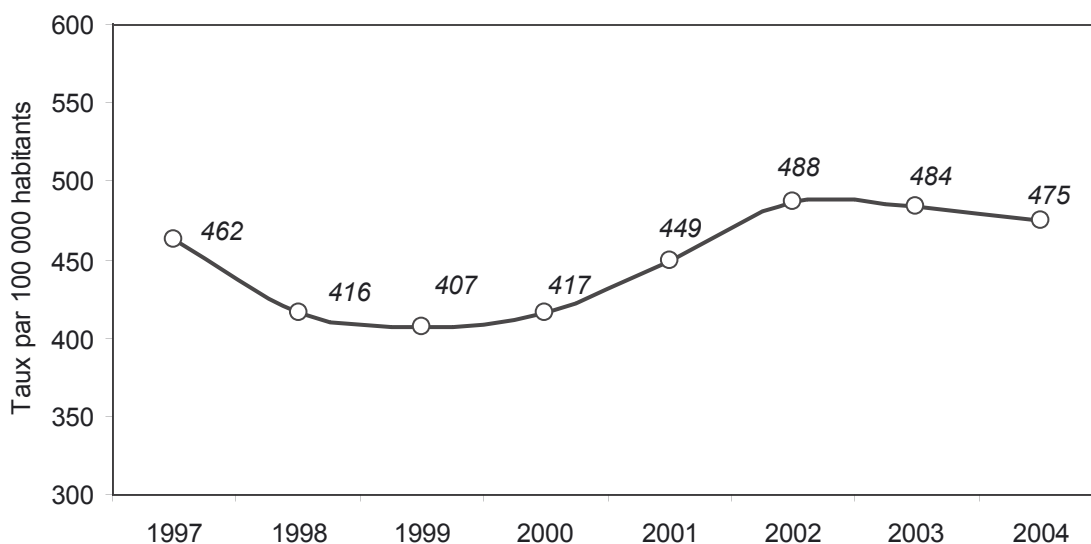


2.1.7 Diminution des « autres infractions au Code criminel »

En 2004, un peu plus de 35 800 affaires regroupées sous la désignation « autres infractions au *Code criminel* » ont été déclarées par les corps policiers du Québec pour un taux de 475 délits par 100 000 habitants. Cette catégorie regroupe des crimes aussi variés que les infractions relatives à la prostitution,

à l'administration de la loi et de la justice ou à la contrefaçon de monnaie. Si le taux de cette catégorie d'infractions a régressé de près de 2 % en 2004 (graphique 10), on enregistre cependant une lente progression de l'ordre de 3 % depuis 1997, ponctuée d'un mouvement à la baisse au tournant des années 2000. La diminution enregistrée cette année représente concrètement 450 affaires de moins traitées par les corps policiers.

Graphique 10 : Évolution du taux de criminalité pour les autres infractions au *Code criminel*, Québec, 1997 à 2004



Il est toutefois difficile d'interpréter les mouvements de cette catégorie de crimes sans s'intéresser spécifiquement aux infractions qui la composent. Le graphique 11 présente la répartition des « autres infractions au *Code criminel* » selon leur taux respectif. Soulignons d'entrée de jeu qu'avec un taux de 333 événements par 100 000 habitants en 2004, les infractions contre l'administration de la loi et de

la justice comptent pour une bonne part du volume de cette catégorie de crimes ($\pm 70\%$). C'est donc dire que les tendances observées reflètent largement ce type d'affaires. La progression importante du nombre de violation des règles de liberté sous caution²⁵ (67 %) semble par ailleurs être la cause principale de l'augmentation de cette catégorie de crimes au cours des dernières années.

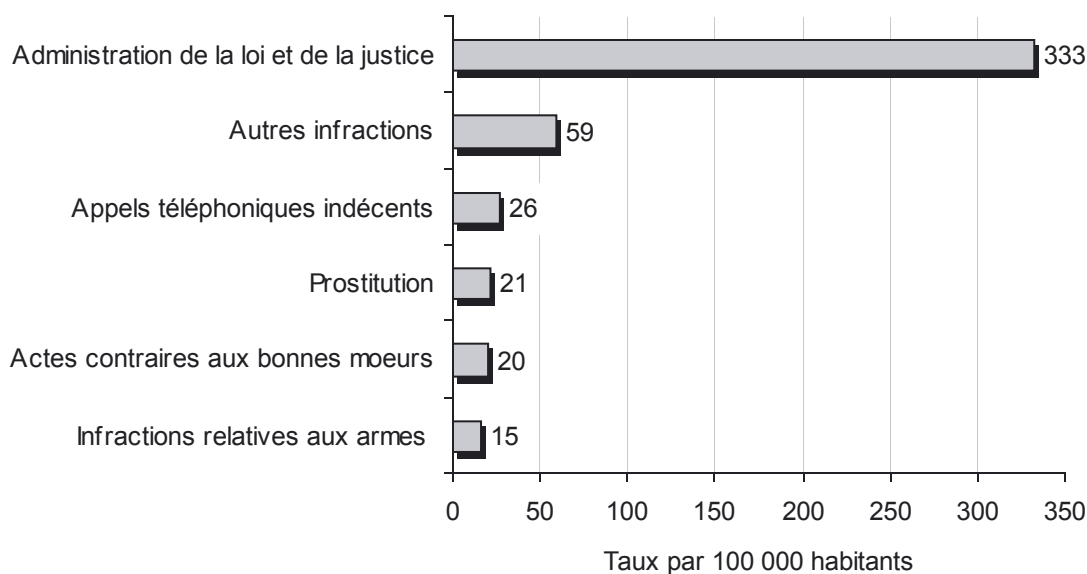
25. Cette catégorie regroupe les infractions associées aux articles 145 (3-5) (Omission de comparaître ou de se conformer à une conditions relative à la promesse de comparaître) et suivants du *Code criminel* : 810-811 (Engagement de ne pas troubler l'ordre public) du *Code criminel*.

La catégorie des « autres infractions » a connu une diminution appréciable de 25 % au cours de 2004. Le taux par 100 000 habitants se situe désormais à 59 comparativement à 79 l'année précédente. Si cette catégorie regroupe une multitude de délits tels que les infractions contre les droits de propriété, les loteries illégales ou la cruauté envers les animaux, c'est essentiellement la « diminution » de 34 % des infractions de contrefaçon de monnaie qui est responsable de la baisse constatée. Cette baisse est toutefois trompeuse et doit être interprétée avec la plus grande prudence, car elle ne tient pas compte des infractions déclarées par la GRC au Québec. En effet, les déclarations provenant de ce corps de police ne sont pas comptabilisées en vertu du Programme DUC 2 qui est utilisé au Québec par la majorité des organisations policières (voir encadré 8).

Quant aux appels téléphoniques indécents ou harcelants, leur nombre est en nette diminution depuis 8 ans, vraisemblablement à la suite de l'introduction de nouvelles technologies de gestion des appels. De 64 infractions par 100 000 habitants enregistrées en 1997, on passe graduellement à 26 en 2004, pour une diminution globale de 59 % représentant environ 2 600 plaintes de moins par année. La diminution enregistrée pour 2004 est estimée à -4 %.

Les infractions entourant le marché de la prostitution ont, pour leur part, connu un accroissement important au cours de la dernière année. De 15 infractions par 100 000 habitants en 2003, le taux a bondi de 35 % en 2004 et se situe désormais à 21 par 100 000 habitants. L'essentiel de l'augmentation se concentre dans la région métropolitaine alors que 90 % des infractions en matière de prostitution y sont généralement enregistrées. Dans cette région, on a constaté 394 infractions de plus au cours de la dernière année. Dans une moindre mesure, la région de la Capitale-Nationale a également déclaré 45 infractions de plus que l'année précédente.

Graphique 11 : Taux des autres infractions au *Code criminel* selon la catégorie d'infractions, Québec, 2004



LA CONTREFAÇON

Les infractions relatives à la contrefaçon de monnaie comprennent essentiellement la fabrication, la possession ou la mise en circulation de faux billets de banque (ou de fausses pièces de monnaie). Bien que la *Banque du Canada*, la seule institution qui émet des billets de banque au pays, déploie de nombreux efforts pour en accroître la sécurité, des coupures contrefaites sont toujours produites et mises en circulation.

Les données policières indiquent une brusque hausse du nombre d'événements de contrefaçon depuis 2002. Alors que l'on enregistrait annuellement entre 15 000 et 20 000 événements au Québec depuis le milieu des années 90, pas moins de 82 785 événements de contrefaçon ont été signalés au Québec en 2004, dont plus de 80 000 par la GRC. La hausse des événements de contrefaçon de monnaie s'explique presque à elle seule par la progression du taux de criminalité au Québec comme le constate depuis deux ans le *Centre canadien de la statistique juridique* (Wallace, 2004, Sauvé, 2005). Puisque le calcul du taux de criminalité au Québec exclut les données de la GRC, les disparités habituellement minimales entre les taux de criminalité sont cette fois plus manifestes.

Cette progression importante des événements de contrefaçon peut s'expliquer à la fois par un accroissement réel du nombre de faux billets mis en circulation et par une meilleure détection de la monnaie contrefaite. Les commerçants et les particuliers sont en effet incités par des campagnes de sensibilisation à se protéger contre la contrefaçon en détectant les faux billets par la vérification d'éléments de sécurité et enjoint de remettre à la police tout billet qui semble suspect. Lorsque des faux billets sont détectés et remis à la police, ils sont enregistrés comme un événement de contrefaçon.

Soulignons enfin que les infractions relatives aux armes à feu ont diminué de 8 % en 2004 tandis que les actes contraires aux bonnes mœurs et l'inconduite (fait de troubler la paix, action indécente, intrusion de nuit, etc.) ont également enregistré une chute de 4 %.

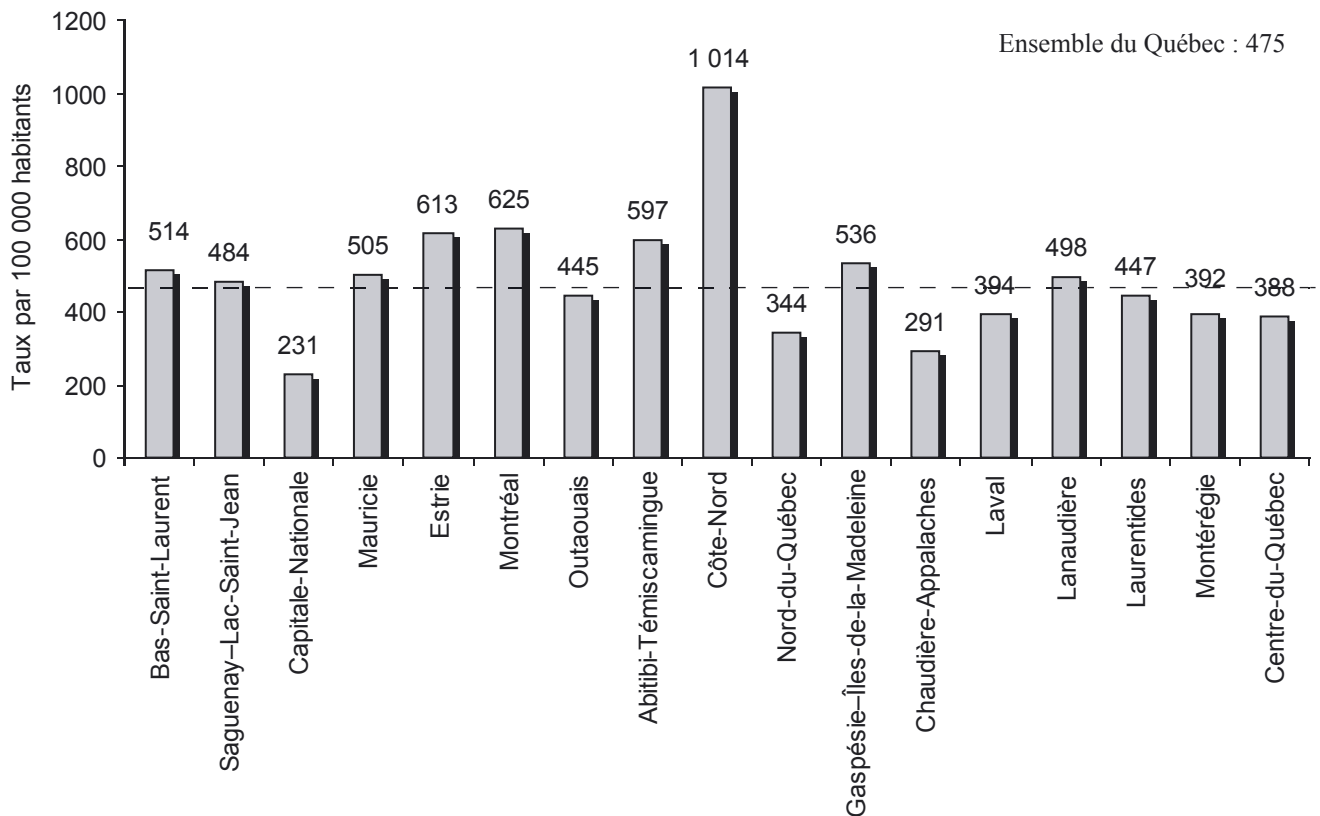
2.1.8 Portrait régional des « autres infractions au Code criminel »

Au chapitre de la répartition régionale des autres infractions au *Code criminel*, la région de la Côte-Nord se distingue par un taux particulièrement élevé de 1 014 infractions par 100 000 habitants, soit plus de deux fois supérieur au taux provincial (graphique 12). Le nombre élevé d'infractions contre l'administration de la loi et de la justice, compte tenu de la population de cette région, en est la principale cause. Dans une moindre mesure, les régions de Montréal (625), de l'Estrie (613) et de l'Abitibi-Témiscamingue (597) enregistrent également des taux supérieurs au taux provincial.

À l'opposé, les régions de la Capitale-Nationale (231), de la Chaudière-Appalaches (291) et du Nord-du-Québec (344) se distinguent par des taux beaucoup moins élevés.

Moins le nombre d'infractions est élevé, plus les variations annuelles des taux sont susceptibles d'être importantes. C'est notamment le cas en ce qui concerne la catégorie des autres infractions au *Code criminel*. Les différentes régions administratives du Québec enregistrent des variations prononcées et qui ne vont pas nécessairement dans la même direction. Une majorité de régions (10/17) ont observé une progression de leur taux. Les hausses les plus significatives ont été observées en Abitibi-Témiscamingue (+33 %), en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (+21 %) et à Laval (+20 %). Parmi les régions qui ont enregistrée des baisses les plus appréciables, soulignons l'Outaouais (-18 %), la Montérégie (-14 %) et la Capitale-Nationale (-11 %).

Graphique 12 : Taux pour les autres infractions au *Code criminel* selon la région administrative, Québec, 2004



2.2 INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS

Contrairement à la criminalité violente ou acquisitive, les infractions relatives aux drogues obéissent à une logique différente, celle d'un marché criminel où se côtoient l'offre et la demande. Si délinquants et victimes s'opposent dans le premier cas, la réciprocité des échanges unit plutôt les protagonistes dans le second. La logique des échanges qui caractérise la criminalité de marché prive donc les policiers du concours des victimes qui fournissent bien souvent l'information nécessaire à l'identification des suspects. Résultat : les policiers doivent eux-mêmes détecter ce type de criminalité, soit lors d'un flagrant délit, soit en

instituant une enquête à partir des renseignements dont ils disposent (ou ceux que leur fournit une tierce partie). Dans ce contexte, le taux d'infractions relatives aux drogues risque d'être influencé à la fois par la fréquence de la commission d'une infraction sur un territoire (le cas du flagrant délit) et à la fois par l'intensité de l'activité policière face à cette infraction.

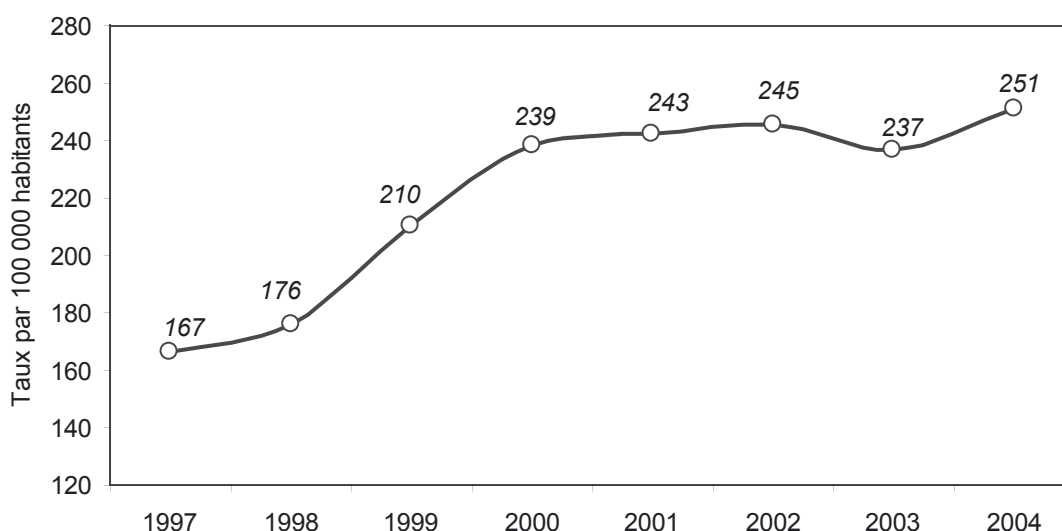
Rappelons que les infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants ne sont pas comptabilisées dans le calcul du taux de criminalité puisqu'il s'agit d'infractions à une autre loi fédérale intitulée la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (LRCDAS).

2.2.1 Reprise de l'ascension du taux d'infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants

Le taux d'infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants (ci-après les infractions relatives aux drogues) a repris son ascension (+ 6 %) en 2004 à la suite d'un repli de 3 % observé en 2003. Depuis 1997, le taux d'infractions relatives aux drogues a cependant progressé de 51 % et se fixe désormais à 251 infractions par 100 000 habitants (graphique 12).

L'année 2003 marquait la première baisse du taux d'infractions relatives aux drogues depuis 1990. Un chercheur (Sauvé, 2005) attribue la baisse de ces infractions au climat d'incertitude qui régnait face à la possession de petites quantités de cannabis alors qu'un projet de loi prévoyant sa décriminalisation avait été déposé. Cette observation est compatible avec les données enregistrées au Québec selon lesquelles la baisse du taux d'infractions relatives aux drogues en 2003 s'explique essentiellement par une fluctuation des infractions liées au cannabis, plus particulièrement celles relatives à la possession simple (-11 %).

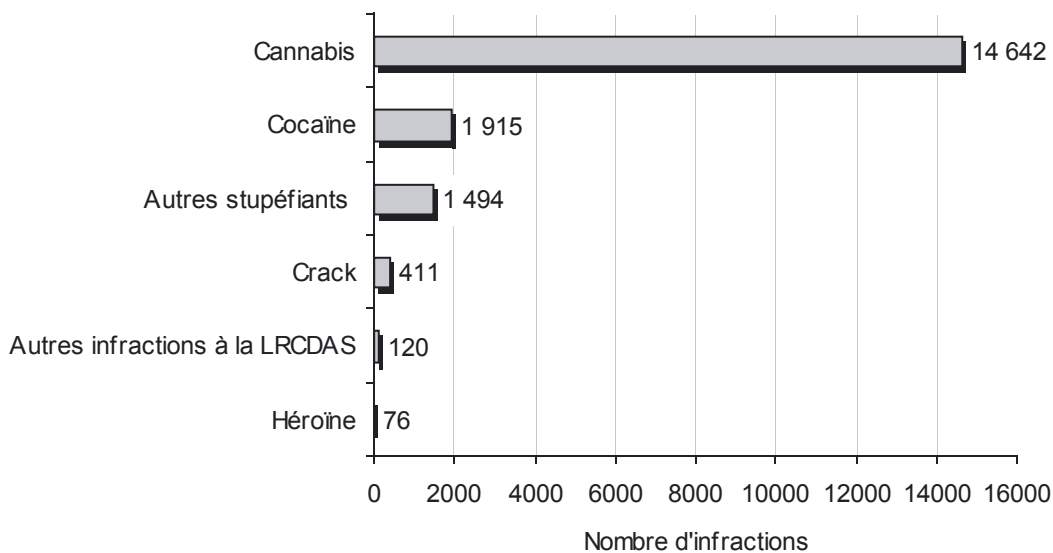
Graphique 13 : Évolution du taux d'infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants, Québec, 1997 à 2004



Étant donné l'importance relative des infractions liées au cannabis par rapport aux autres substances, toute variation dans les pratiques concernant cette substance est susceptible d'influencer le taux global d'infractions liées aux drogues. Le graphique 14 démontre en effet que pas moins de 14 642 infractions enregistrées en 2004 sont des infractions relatives au cannabis, soit un peu plus de 78 % de l'ensemble des infractions liées aux drogues. Les infractions impliquant la cocaïne (1 915) représentent quant à elles 10 % de l'ensemble des infractions tandis que les autres drogues (1 494)

composent 8 % de la proportion des infractions. Les délits concernant le crack et l'héroïne ne représentent qu'une faible proportion des violations à la LRCDA bien que l'on détecte une recrudescence des infractions relatives au crack depuis 2003. Les proportions enregistrées sont par ailleurs plutôt conformes aux habitudes de consommation dans la population alors que le cannabis est la substance la plus consommée, suivie de la cocaïne et des autres drogues (Tjepkema, 2004).

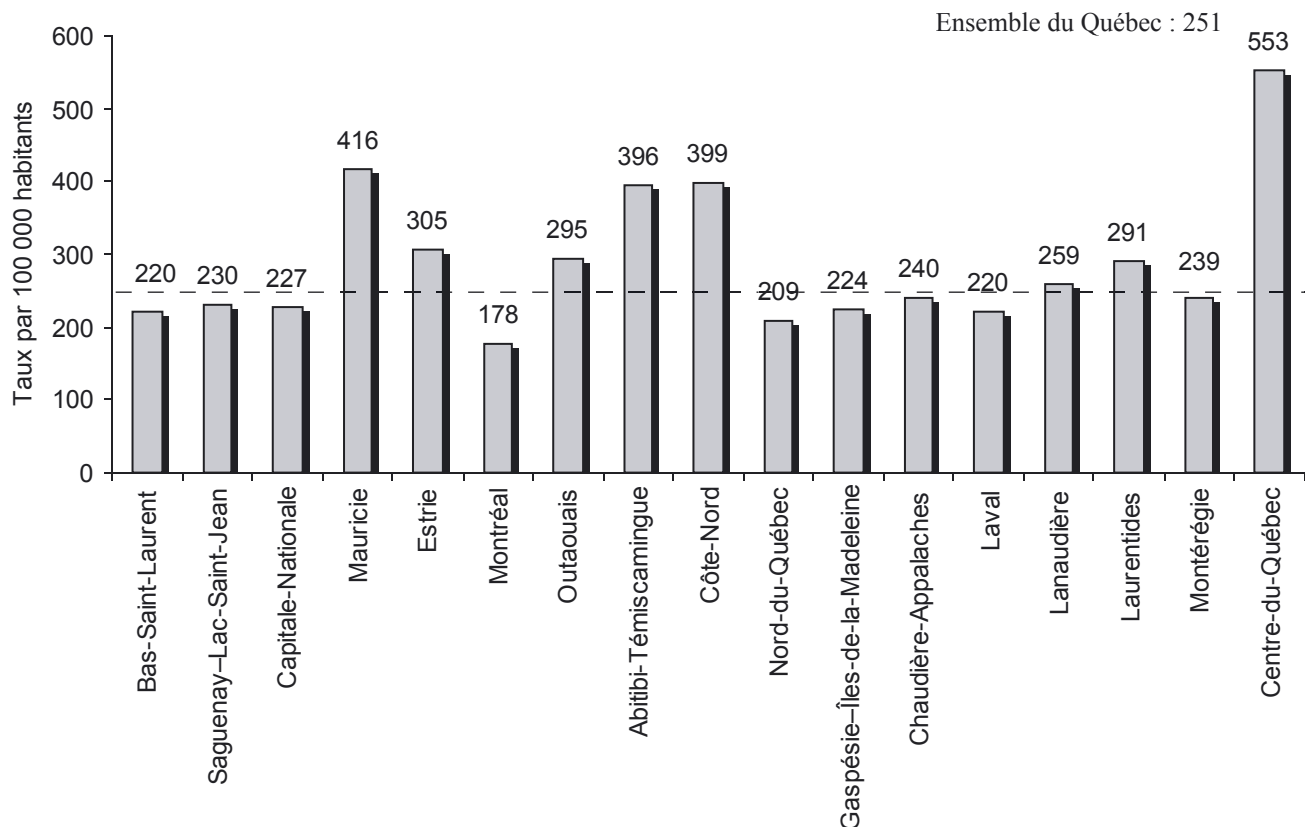
Graphique 14 : Répartition des infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants, Québec, 2004



En ce qui a trait à la répartition régionale des infractions relatives aux drogues, le Centre-du-Québec se distingue par un taux d'infractions particulièrement élevé depuis quelques années (graphique 15). Avec 553 infractions enregistrées pour chaque tranche de 100 000 habitants, cette région affiche un taux deux fois plus élevé que le taux provincial (251). Rappelons cependant que, dans le cas d'un marché de drogues, le taux peut être influencé à la fois par le volume d'infractions sur le territoire, le niveau d'intensité des activités policières et la propension des citoyens à signaler ces activités. Dans une moindre mesure, les régions de la Mauricie (416), de la Côte-Nord (399) et de l'Abitibi-Témiscamingue (396) enregistrent également un taux d'infractions plus élevé. La plupart des autres régions affichent des taux qui se rapprochent du taux provincial. La région de Montréal (178) affiche toutefois le taux le plus bas de toutes les régions administratives.

La majorité des régions administratives affichent (10/17) une hausse de leur taux d'infractions relatives aux drogues au cours de la dernière année. La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui a enregistré un taux moins élevé d'infractions liées aux stupéfiants qu'à l'habitude en 2003, a vu son taux bondir de 26 % en 2004. Cette hausse marquée s'apparente cependant à un retour vers la moyenne des taux antérieurs. Le Centre-du-Québec, qui affichait un taux plus élevé qu'ailleurs, a également connu une progression importante de son taux d'infractions (25 %). La production de cannabis y serait apparemment toujours florissante. Les régions de la Côte-Nord (16 %), de l'Abitibi (11 %) et des Laurentides (10 %) ont également connu des augmentations. Quelques régions ont enregistré des baisses modestes de leur taux d'infractions relatives aux drogues. Parmi celles-ci, notons les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (-5 %), de la Capitale-Nationale (-4 %) et de l'Outaouais (-4 %).

Graphique 15 : Taux d'infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants selon la région administrative, Québec, 2004



2.3 PORTRAIT DES AUTEURS PRÉSUMÉS D'INFRACTIONS

Cette section présente une analyse comparative des auteurs d'infractions selon l'âge et le sexe. Le taux de perpétration, la mesure utilisée dans ce cas, ne considère que les infractions où les policiers ont identifié un suspect âgé de 12 ans et plus dont l'âge a été consigné adéquatement²⁶. Ces taux divergent

sensiblement des taux de criminalité, puisqu'un auteur présumé n'est pas nécessairement identifié pour chacun des crimes déclarés. Notons de plus que les statistiques sur les auteurs présumés sont compilées lorsque le dossier est classé par le corps de police. Puisqu'il s'agit ici de données préliminaires, certains dossiers classés en cours d'année s'ajouteront à ce nombre, ayant pour effet d'augmenter les taux de perpétration une fois les données révisées.

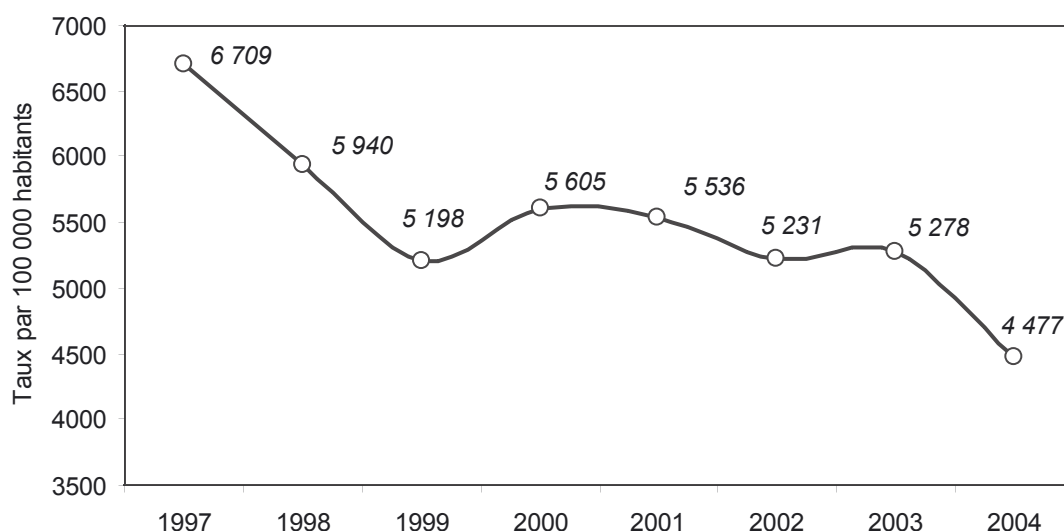
26. Sont donc exclus en 2004 les 1 555 auteurs présumés dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité.

2.3.1 Portrait de la criminalité chez les jeunes

Les jeunes de 12 à 17 ans composent un peu plus de 7 % de la population, mais sont identifiés dans 18 % des affaires criminelles au Québec en 2004. Les adolescents sont donc généralement surreprésentés parmi les auteurs d'infractions. Le taux de perpétration des jeunes (4 477 infractions par 100 000 jeunes) est en outre plus de deux fois supérieur à celui des adultes (1 940). Par ailleurs, le taux de perpétration

des jeunes, qui a diminué rapidement après un cycle à la hausse au milieu des années 90, s'est stabilisé autour de 5 400 infractions par 100 000 jeunes depuis 1999. La diminution de 15 % du taux de perpétration des jeunes enregistrée cette année peut cependant être trompeuse et doit être interprétée avec prudence puisque la fermeture de plusieurs dossiers au cours de l'année suivante a souvent pour effet de réajuster le taux de perpétration à la hausse.

Graphique 16 : Évolution du taux de perpétration d'infractions au *Code criminel* chez les jeunes de 12 à 17 ans, Québec, 1997 à 2004



Il n'est cependant pas sans intérêt de signaler les infractions pour lesquelles on trouve une proportion plus importante de jeunes parmi les auteurs présumés d'infractions. Ce faisant, il nous est possible d'établir un portrait un peu plus précis de la criminalité juvénile au Québec.

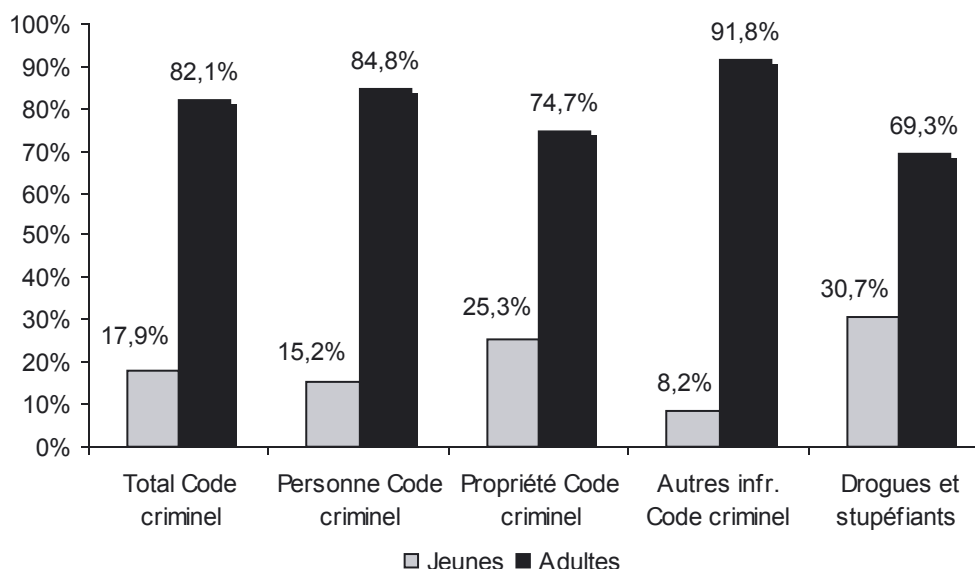
La délinquance est généralement considérée comme une expérience momentanée chez la plupart des adolescents. Si une majorité d'adolescents avouent

avoir déjà commis un jour un délit susceptible d'être enregistré dans les statistiques officielles, la plupart des infractions qu'ils commettent ne sont pas jugées comme des crimes graves qui mettent réellement la vie ou les biens des membres de la société en danger (LeBlanc, 2003). La cible privilégiée des adolescents sont les biens plutôt que les personnes, et seule une minorité en viendrait à commettre des crimes plus graves. Ce constat semble plutôt conforme aux données recueillies au Québec en 2004.

Le graphique 17 présente la proportion des jeunes et celle des adultes parmi les auteurs présumés d'infractions identifiés par la police en 2004. La proportion de jeunes parmi les auteurs présumés est beaucoup plus importante dans le cas des crimes contre la propriété (25 %) que dans le cas des crimes contre la personne (15 %). Les jeunes sont également surreprésentés lorsqu'il s'agit d'infractions relatives aux drogues et autres stupéfiants tandis qu'ils ne composent que 8 % des auteurs des autres infractions au *Code criminel*.

Parmi les crimes contre la propriété où l'on trouve une proportion plus importante de jeunes auteurs présumés, soulignons les infractions dont le volume est plus important telles que les introductions par effraction (28 %), les vols de 5000 \$ ou moins (27 %) et les vols de véhicules à moteur (27 %). Même s'il s'agit de crimes beaucoup moins fréquents, les jeunes ont apparemment été responsables de bon nombre de crimes d'incendie au cours de l'année. Sur les quelque 533 auteurs présumés de crimes d'incendie, 44 % étaient des adolescents. En contrepartie, les jeunes sont légèrement sous-représentés dans les dossiers de fraudes (6 %) et les vols de plus de 5 000 \$ (5 %) qui semblent davantage l'apanage des adultes.

Graphique 17 : Proportion des jeunes de 12 à 17 ans et des adultes parmi les auteurs présumés selon la catégorie d'infractions, Québec, 2004



Au chapitre des crimes contre la personne, les infractions dont la proportion de jeunes est la plus significative sont les agressions sexuelles (22 %) et les vols qualifiés (19 %) parmi lesquels figurent notamment les gestes de taxage. Les jeunes sont également surreprésentés dans les causes de voies de fait (16 %) et de menaces (14 %). En revanche, les adolescents sont beaucoup moins souvent identifiés dans des événements plus graves tels que l'homicide (4 %), la tentative d'homicide (4 %) ou la négligence criminelle entraînant la mort (7 %).

Par ailleurs, on constate une augmentation importante du taux de perpétration d'infractions liées aux drogues chez les jeunes, qui est passé du simple au double au milieu des années 90, mais qui semble s'être stabilisé par la suite. Les adolescents forment près du tiers (31 %) des auteurs présumés d'infraction de cette catégorie, ce qui en fait l'une des catégories d'infractions où se trouve la proportion la plus importante de jeunes.

2.3.2 Répartition de la criminalité entre les hommes et les femmes

En 2004, les femmes composaient un peu plus de la moitié de la population du Québec (51 %), mais n'ont été recensées que dans 17 % des 141 758 événements où un suspect a été identifié. De façon générale, les femmes sont donc largement sous-représentées en tant qu'auteurs présumés d'infractions criminelles compte tenu de leur poids relatif dans la population. Bien que le taux de perpétration des femmes n'affiche pas de tendance claire, leur proportion parmi les auteurs présumés d'infractions a vu son pourcentage progresser de deux points depuis 2002.

Les femmes représentent toujours une faible proportion des auteurs présumés d'infractions criminelles. De surcroît, les infractions pour lesquelles elles sont identifiées sont généralement de moindre gravité que celles des hommes. Cette différenciation entre la criminalité des hommes et des femmes pourrait s'expliquer notamment par une socialisation distincte des hommes et des femmes, particulièrement en ce qui a trait au contrôle parental et à la définition des rôles sociaux (Lanctôt, 2003).

Le graphique 18 présente une comparaison des taux de perpétration enregistrés chez les hommes et les femmes au Québec en 2004. Les hommes affichent généralement des taux cinq fois plus élevés que les femmes, qu'il s'agisse de crimes contre la personne, de crimes contre la propriété ou des « autres infractions au *Code criminel* ». En ce qui concerne les infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants, la différence est encore plus marquée alors que le taux de perpétration des hommes est sept fois plus élevé.

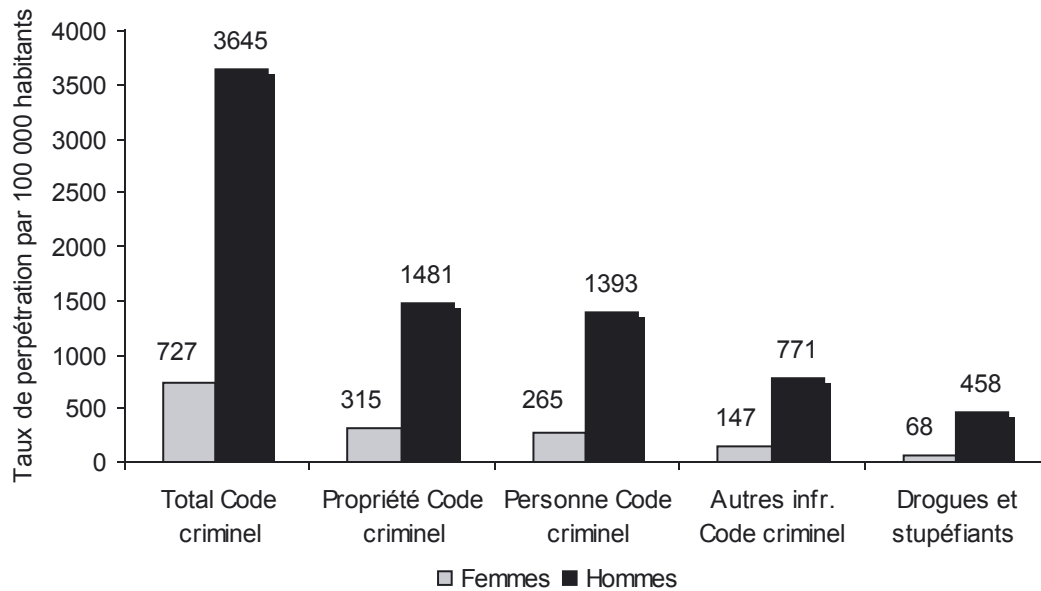
Par ailleurs, il existe plusieurs disparités entre les sexes au sein des grandes catégories de crimes. Certaines infractions semblent en effet être davantage le propre des hommes, tandis que d'autres présentent des taux plus « similaires », bien que les hommes demeurent toujours largement surreprésentés.

En ce qui a trait aux infractions contre la propriété, les disparités les plus manifestes concernent particulièrement les vols de véhicules à moteur et les introductions par effraction où les taux de perpétration sont respectivement 18 fois et 13 fois plus élevés chez les hommes que chez les femmes. Ces dernières semblent cependant impliquées davantage dans la commission de vols de 5 000 \$ ou moins ou de fraudes, bien que leur taux de perpétration soit trois fois moins élevé que celui des hommes.

Les données sur les auteurs présumés d'infractions indiquent également qu'une écrasante majorité d'hommes sont pris en défaut lorsqu'il s'agit d'infractions d'ordre sexuel. Alors que les femmes affichent un taux de perpétration d'agressions sexuelles de 2 par 100 000 femmes, ce nombre s'élève à 63 chez les hommes. Le taux de perpétration des hommes au chapitre de la délinquance sexuelle est donc 31 fois supérieur à celui des femmes. On note également un ratio similaire (35 pour 1) dans le cas des autres infractions²⁷ d'ordre sexuel. Les femmes affichent des taux de perpétration qui se rapprochent davantage de ceux des hommes en ce qui a trait aux voies de fait et au harcèlement criminel, mais ceux-ci sont près de cinq fois plus élevés chez les hommes.

27. À titre d'exemple, les attouchements sexuels, l'inceste ou l'exploitation sexuelle.

Graphique 18 : Taux de perpétration hommes et femmes selon la catégorie d'infractions, Québec, 2004



Pour terminer ce survol, mentionnons que les seules infractions où le taux de perpétration des femmes (28 infractions par 100 000 femmes) est plus élevé que celui des hommes (22 infractions par 100 000 hommes) concernent celles qui sont relatives au marché de la prostitution. Cette observation est peu surprenante compte tenu du rôle central qu'occupent les femmes

dans cette forme de commerce. Les femmes sont par ailleurs peu impliquées dans les infractions relatives aux armes à feu et dans la perpétration d'actes contraires aux bonnes mœurs ou l'inconduite alors que les taux de perpétration des hommes y sont de 12 à 15 fois supérieurs à ceux des femmes.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT. (2005), Données de l'enquête origine destination.

BESSERER, S. et collaborateurs (2001), « Un profil de la victimisation criminelle : résultats de l'Enquête sociale générale 1999 », produit n° 85-553-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

GANNON, M. (2005), « Enquête sociale générale sur la victimisation, cycle 18 : un aperçu des résultats », produit n° 85-565-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

GROUPEMENT DES ASSUREURS AUTOMOBILES. (2005), « Rapport statistique sur l'assurance automobile, Résultats généraux, Québec 2004-12-31 », Groupement des assureurs automobiles.

LANCTÔT, N. (2003), « La délinquance féminine : l'éclosion et l'évolution des connaissances », in Marc Leblanc, Marc Ouimet et Denis Szabo (Éditeurs). *Traité de criminologie empirique, troisième édition*. Les Presses de l'université de Montréal, p. 421-468.

LEBLANC, M. (2003), « La conduite délinquante des adolescents : son développement et son explication », in Marc Leblanc, Marc Ouimet et Denis Szabo (Éditeurs). *Traité de criminologie empirique, troisième édition*. Les Presses de l'université de Montréal, p. 421-468.

OUIMET, M. (2005), « La criminalité au Québec durant le vingtième siècle », Québec : IQRC- Presses de l'Université Laval.

SAUVÉ, J. (2005), « Statistiques de la criminalité au Canada, 2004 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 25, n° 5, Ottawa.

THOMASSIN, K. (2000), « La mesure de la criminalité », *Bulletin d'information sur la criminalité et l'organisation policière*, Ministère de la Sécurité publique, vol. 2, n° 2, Québec.

TJEPKEMA, M. (2004), « Utilisation du cannabis et d'autres drogues illicites », *Rapports sur la santé*, produit n° 82-003 au catalogue de Statistique Canada, vol. 15, n° 4, Ottawa.

WALLACE, M. (2003), « Statistiques de la criminalité au Canada, 2002 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 23, n° 5, Ottawa.

3.1 TABLEAUX POUR LE QUÉBEC – SÉRIE 1

La série 1 présente les statistiques générales sur la criminalité au Québec. Les données utilisées sont issues du Programme DUC 2, établissant ainsi un portrait de la criminalité au Québec avec la participation des corps de police municipaux, de la Sûreté du Québec, de la police régionale de Kativik et de certains corps et services de police autochtones. Les données de la Gendarmerie royale du Canada et des autres corps et services policiers autochtones ne sont pas incluses dans ces tableaux.

Cette série compte douze tableaux qui présentent des statistiques sur les infractions au *Code criminel*, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, sur leur taux de résolution, sur les victimes d'actes criminels et sur les auteurs présumés.

Tableau 1.1
Infractions selon la catégorie d'infractions au *Code criminel*,
aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2003 et 2004

Catégorie d'infractions	Nombre ¹		Taux ²		Variation du taux 2004/2003 (en %)
	2003	2004	2003	2004	
Homicide	103	106	1,4	1,4	2,2
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	28	23	0,4	0,3	-18,4
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	260	270	3,5	3,6	3,2
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	40 313	40 592	538,1	538,2	0,0
Agression sexuelle	4 184	4 243	55,8	56,3	0,7
Autres infractions d'ordre sexuel	991	1 004	13,2	13,3	0,6
Enlèvement ou séquestration	1 172	1 184	15,6	15,7	0,3
Vol qualifié ou extorsion	7 436	7 197	99,2	95,4	-3,9
Harcèlement criminel	4 254	4 506	56,8	59,7	5,2
Menaces	15 563	15 814	207,7	209,7	0,9
Autres	94	87	1,3	1,2	-8,1
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	74 398	75 026	993,0	994,7	0,2
Crime d'incendie	3 574	3 434	47,7	45,5	-4,6
Introduction par effraction	67 352	63 866	898,9	846,7	-5,8
Vol de véhicules à moteur	40 105	38 978	535,3	516,8	-3,5
Vol de plus de 5 000 \$	4 995	4 687	66,7	62,1	-6,8
Vol de 5 000 \$ ou moins	112 876	110 885	1 506,6	1 470,1	-2,4
Possession de biens volés	2 902	2 764	38,7	36,6	-5,4
Fraude	16 577	17 906	221,3	237,4	7,3
Méfait	50 224	46 701	670,3	619,2	-7,6
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	298 605	289 221	3 985,5	3 834,4	-3,8
Prostitution	1 168	1 590	15,6	21,1	35,2
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	1 256	1 168	16,8	15,5	-7,6
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	24 304	25 096	324,4	332,7	2,6
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	1 572	1 521	21,0	20,2	-3,9
Appels téléphoniques indécents ou harcelants	2 052	1 987	27,4	26,3	-3,8
Autres	5 928	4 477	79,1	59,4	-25,0
AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	36 280	35 839	484,2	475,1	-1,9
CODE CRIMINEL (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	409 283	400 086	5 462,7	5 304,2	-2,9
Conduite avec facultés affaiblies	17 712	17 290	236,4	229,2	-3,0
Délit de fuite	8 334	9 080	111,2	120,4	8,2
Autres	3 364	3 616	44,9	47,9	6,8
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	29 410	29 986	392,5	397,5	1,3
CODE CRIMINEL - TOTAL	438 693	430 072	5 855,2	5 701,8	-2,6
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	17 753	18 928	236,9	250,9	5,9
INFRACTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES	581	629	7,8	8,3	7,5
INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au Code criminel)	18 334	19 557	244,7	259,3	6,0
INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	3 409	4 071	45,5	54,0	18,6

1. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

2. Nombre d'infractions par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec, la police régionale de Kativik et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 1.2
Infractions classées par ou sans mise en accusation,
selon la catégorie d'infractions au *Code criminel*, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2004

Catégorie d'infractions	Nombre	Infractions classées ¹									
		%	Par mise en accusation		Sans mise en accusation						
			Nombre	%	Nombre	%	Infractions classées sans mise en accusation selon le motif du classement				
							Raison indépendante de la volonté policière	Refus de porter plainte	Pouvoir discrétionnaire du corps policier	Autres motifs ²	Total
Homicide	106	67,0	65	61,3	6	5,7	1	0	0	5	6
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	23	69,6	11	47,8	5	21,7	5	0	0	0	5
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	270	60,7	152	56,3	12	4,4	3	4	0	5	12
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	40 592	82,2	21 596	53,2	11 751	28,9	3 909	5 140	361	2 341	11 751
Agression sexuelle	4 243	55,6	1 349	31,8	1 010	23,8	647	236	21	106	1 010
Autres infractions d'ordre sexuel	1 004	63,8	362	36,1	279	27,8	187	58	3	31	279
Enlèvement ou séquestration	1 184	66,0	612	51,7	170	14,4	93	61	4	12	170
Vol qualifié ou extorsion	7 197	38,5	2 378	33,0	396	5,5	83	194	25	94	396
Harcèlement criminel	4 506	78,3	2 029	45,0	1 501	33,3	557	744	44	156	1 501
Menaces	15 814	80,9	7 617	48,2	5 183	32,8	1 736	2 603	161	683	5 183
Autres	87	77,0	38	43,7	29	33,3	13	12	1	3	29
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	75 026	75,4	36 209	48,3	20 342	27,1	7 234	9 052	620	3 436	20 342
Crime d'incendie	3 434	13,1	245	7,1	206	6,0	35	13	18	140	206
Introduction par effraction	63 866	11,4	4 791	7,5	2 472	3,9	490	621	70	1 291	2 472
Vol de véhicules à moteur	38 978	8,5	2 435	6,2	883	2,3	221	393	29	240	883
Vol de plus de 5 000 \$	4 687	9,7	302	6,4	154	3,3	36	61	6	51	154
Vol de 5 000 \$ ou moins	110 885	18,9	13 002	11,7	7 950	7,2	1 225	1 992	467	4 266	7 950
Possession de biens volés	2 764	78,0	1 737	62,8	420	15,2	206	33	21	160	420
Fraude	17 906	36,0	4 613	25,8	1 839	10,3	833	575	76	355	1 839
Méfait	46 701	13,4	3 129	6,7	3 114	6,7	516	961	155	1 482	3 114
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	289 221	16,4	30 254	10,5	17 038	5,9	3 562	4 649	842	7 985	17 038
Prostitution	1 590	95,1	1 431	90,0	81	5,1	7	4	68	2	81
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	1 168	75,9	686	58,7	201	17,2	116	11	15	59	201
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	25 096	92,0	19 470	77,6	3 610	14,4	2 576	145	78	811	3 610
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	1 521	56,0	592	38,9	259	17,0	111	47	15	86	259
Appels téléphoniques indécents ou harcelants	1 987	50,2	322	16,2	675	34,0	139	432	29	75	675
Autres	4 477	28,9	765	17,1	529	11,8	211	140	58	120	529
AUTRES INFRACTIONS AU <i>CODE CRIMINEL</i>	35 839	79,9	23 266	64,9	5 355	14,9	3 160	779	263	1 153	5 355
<i>CODE CRIMINEL</i> (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	400 086	33,1	89 729	22,4	42 735	10,7	13 956	14 480	1 725	12 574	42 735
Conduite avec facultés affaiblies	17 290	96,1	15 604	90,2	1 005	5,8	939	6	21	39	1 005
Délit de fuite	9 080	12,3	430	4,7	684	7,5	443	41	17	183	684
Autres	3 616	85,3	2 705	74,8	381	10,5	275	30	3	73	381
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	29 986	69,4	18 739	62,5	2 070	6,9	1 657	77	41	295	2 070
<i>CODE CRIMINEL - TOTAL</i>	430 072	35,6	108 468	25,2	44 805	10,4	15 613	14 557	1 766	12 869	44 805
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	18 928	76,1	9 555	50,5	4 841	25,6	1 019	28	372	3 422	4 841
INFRACTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES	629	83,5	437	69,5	88	14,0	56	1	6	25	88
INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au <i>Code criminel</i>)	19 557	76,3	9 992	51,1	4 929	25,2	1 075	29	378	3 447	4 929
INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	4 071	75,0	2 550	62,6	504	12,4	59	9	408	28	504

1. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

2. Les autres motifs de classement sans mise en accusation regroupent, entre autres : suicide ou décès de l'auteur présumé, du plaignant ou d'un témoin essentiel; immunité diplomatique; auteur présumé de moins de douze ans; admission de l'auteur présumé dans un hôpital psychiatrique; auteur présumé se trouvant dans un pays étranger, déjà incarcéré ou impliqué dans d'autres affaires criminelles; avertissement pour infractions mineures; renvoi à un programme de déjudiciarisation ou à un organisme de justice alternative.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec, la police régionale de Kativik et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 1.3
Victimes d'infractions selon la catégorie d'infractions au *Code criminel*, Québec, 2003 et 2004

Infractions contre la personne ¹ et infractions relatives à la conduite de véhicules	Nombre ²		Taux ³		Variation du taux 2004/2003 (en %)
	2003	2004	2003	2004	
Meurtre au 1 ^{er} degré	76	81	1,0	1,1	5,9
Meurtre au 2 ^e degré	17	18	0,2	0,2	5,2
Homicide involontaire coupable	8	7	0,1	0,1	-13,1
Infanticide	2	0	0,0	0,0	-100,0
HOMICIDE	103	106	1,4	1,4	2,2
Négligence criminelle entraînant la mort	23	17	0,3	0,2	-26,6
Autres infractions connexes entraînant la mort	5	6	0,1	0,1	19,2
NÉGLIGENCE CRIMINELLE ET AUTRES INFRACTIONS ENTRAÎNANT LA MORT	28	23	0,4	0,3	-18,4
Tentative de meurtre	242	259	3,2	3,4	6,3
Complot en vue de commettre un meurtre	18	11	0,2	0,1	-39,3
TENTATIVE OU COMLOT EN VUE DE COMMETTRE UN MEURTRE	260	270	3,5	3,6	3,2
Voies de fait graves (niveau 3)	311	256	4,2	3,4	-18,2
Agression armée ou infliction de lésions corporelles (niveau 2)	8 608	9 189	114,9	121,8	6,0
Voies de fait (niveau 1)	28 442	28 297	379,6	375,2	-1,2
Infliction illégale de lésions corporelles	172	171	2,3	2,3	-1,2
Déchargement d'une arme à feu avec intention de causer des lésions corporelles	24	25	0,3	0,3	3,5
Voies de fait contre un agent de la paix ou un policier	0	0	0,0	0,0	0,0
Voies de fait contre un policier	2 121	1 954	28,3	25,9	-8,5
Voies de fait contre un agent de la paix	401	465	5,4	6,2	15,2
Négligence criminelle entraînant des lésions corporelles	86	47	1,1	0,6	-45,7
Autres voies de fait	148	188	2,0	2,5	26,2
VOIES DE FAIT (SAUF LES AGRESSIONS SEXUELLES)	40 313	40 592	538,1	538,2	0,0
Agression sexuelle grave	62	48	0,8	0,6	-23,1
Agression sexuelle armée	77	89	1,0	1,2	14,8
Agression sexuelle	4 045	4 106	54,0	54,4	0,8
AGRESSION SEXUELLE	4 184	4 243	55,8	56,3	0,7
AUTRES INFRACTIONS D'ORDRE SEXUEL	991	1 004	13,2	13,3	0,6
Enlèvement ou séquestration	0	0	0,0	0,0	0,0
Enlèvement	148	140	2,0	1,9	-6,0
Séquestration	917	924	12,2	12,3	0,1
Prise d'otage	4	2	0,1	0,0	-50,3
Enlèvement d'une personne de moins de 14 ans	29	19	0,4	0,3	-34,9
Enlèvement d'une personne de moins de 16 ans	5	1	0,1	0,0	-80,1
Enlèvement en contravention d'une ordonnance de garde	56	78	0,7	1,0	38,4
Enlèvement en l'absence d'une ordonnance de garde	12	17	0,2	0,2	40,7
Passage d'enfants à l'étranger	1	3	0,0	0,0	198,0
ENLÈVEMENT OU SÉQUESTRATION	1 172	1 184	15,6	15,7	0,3
HARCÈLEMENT CRIMINEL	4 254	4 506	56,8	59,7	5,2
MENACES	15 563	15 814	207,7	209,7	0,9
Autres infractions avec violence	74	56	1,0	0,7	-24,8
Autres infractions causant la mort ou des lésions corporelles	20	31	0,3	0,4	54,0
AUTRES	94	87	1,3	1,2	-8,1
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	66 962	67 829	893,7	899,3	0,6
Conduite avec facultés affaiblies	594	599	7,9	7,9	0,2
Délit de fuite	2 559	2 686	34,2	35,6	4,3
Autres	228	233	3,0	3,1	1,5
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	3 381	3 518	45,1	46,6	3,4
TOTAL	70 343	71 347	938,9	945,9	0,7

1. Sauf la catégorie d'infractions « vol qualifié ou extorsion » étant donné que le Programme DUC 2 n'oblige pas l'enregistrement systématique des victimes.

2. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

3. Nombre de victimes par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec, la police régionale de Kativik et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 1.4
Victimes d'infractions jeunes et adultes selon le sexe
et la catégorie d'infractions au *Code criminel*, Québec, 2004

Infractions contre la personne ¹ et infractions relatives à la conduite de véhicules	Nombre ²		Taux ³	
	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes
HOMMES				
Homicide	6	53	0,8	1,8
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	4	12	0,5	0,4
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	15	167	1,9	5,7
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	4 668	14 927	590,4	509,2
Agression sexuelle	580	138	73,4	4,7
Autres infractions d'ordre sexuel	175	17	22,1	0,6
Enlèvement ou séquestration	130	311	16,4	10,6
Harcèlement criminel	154	1 043	19,5	35,6
Menaces	897	7 191	113,5	245,3
Autres	4	35	0,5	1,2
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	6 633	23 894	838,9	815,1
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	205	1 893	25,9	64,6
HOMMES - TOTAL	6 838	25 787	864,9	879,6
FEMMES				
Homicide	7	38	0,9	1,2
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	2	4	0,3	0,1
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	3	72	0,4	2,3
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	2 773	14 673	368,4	478,3
Agression sexuelle	2 103	1 362	279,4	44,4
Autres infractions d'ordre sexuel	633	168	84,1	5,5
Enlèvement ou séquestration	173	549	23,0	17,9
Harcèlement criminel	333	2 890	44,2	94,2
Menaces	708	5 970	94,1	194,6
Autres	11	35	1,5	1,1
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	6 746	25 761	896,3	839,7
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	142	1 228	18,9	40,0
FEMMES - TOTAL	6 888	26 989	915,2	879,7
SEXES RÉUNIS				
Homicide	13	91	0,8	1,5
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	6	16	0,4	0,3
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	18	239	1,2	4,0
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	7 441	29 600	482,2	493,4
Agression sexuelle	2 683	1 500	173,8	25,0
Autres infractions d'ordre sexuel	808	185	52,4	3,1
Enlèvement ou séquestration	303	860	19,6	14,3
Harcèlement criminel	487	3 933	31,6	65,6
Menaces	1 605	13 161	104,0	219,4
Autres	15	70	1,0	1,2
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	13 379	49 655	866,9	827,7
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	347	3 121	22,5	52,0
TOTAL	13 726	52 776	889,4	879,7

1. Sauf la catégorie d'infractions « vol qualifié ou extorsion » étant donné que le Programme DUC 2 n'oblige pas l'enregistrement systématique des victimes.

2. Sauf 4845 victimes dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

3. Nombre de victimes par 100 000 jeunes ou adultes, hommes ou femmes (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec, la police régionale de Kativik et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 1.5
Victimes d'infractions selon le groupe d'âge et la catégorie d'infractions au *Code criminel*, Québec, 2004

Infractions contre la personne ¹ et infractions relatives à la conduite de véhicules	0-11	12-14	15-17	Total jeunes	18-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 et +	Total adultes	TOTAL
NOMBRE²													
Homicide	11	1	1	13	3	11	23	21	14	11	8	91	104
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	4	0	2	6	0	0	1	4	4	5	2	16	22
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	3	1	14	18	20	49	75	43	32	11	9	239	257
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	2 002	2 531	2 908	7 441	2 282	5 049	7 898	7 502	4 400	1 760	709	29 600	37 041
Agression sexuelle	1 210	865	608	2 683	231	372	408	293	129	44	23	1 500	4 183
Autres infractions d'ordre sexuel	436	260	112	808	37	35	43	29	22	10	9	185	993
Enlèvement ou séquestration	155	49	99	303	113	191	213	153	106	55	29	860	1 163
Harcèlement criminel	65	187	235	487	206	467	1 085	1 167	670	225	113	3 933	4 420
Menaces	285	540	780	1 605	678	1 626	3 317	3 714	2 429	969	428	13 161	14 766
Autres	5	3	7	15	3	7	19	16	14	5	6	70	85
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	4 176	4 437	4 766	13 379	3 573	7 807	13 082	12 942	7 820	3 095	1 336	49 655	63 034
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	70	81	196	347	214	525	703	673	526	314	166	3 121	3 468
TOTAL	4 246	4 518	4 962	13 726	3 787	8 332	13 785	13 615	8 346	3 409	1 502	52 776	66 502
TAUX³													
Homicide	1,1	0,3	0,4	0,8	1,6	2,2	2,3	1,7	1,2	1,3	0,8	1,5	1,4
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	0,4	0,0	0,7	0,4	0,0	0,0	0,1	0,3	0,3	0,6	0,2	0,3	0,3
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	0,3	0,3	5,2	1,2	10,7	9,6	7,4	3,6	2,7	1,3	0,9	4,0	3,4
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	205,0	852,5	1 078,2	482,2	1 225,4	988,5	782,0	623,6	369,7	200,6	69,4	493,4	491,1
Agression sexuelle	123,9	291,3	225,4	173,8	124,0	72,8	40,4	24,4	10,8	5,0	2,3	25,0	55,5
Autres infractions d'ordre sexuel	44,6	87,6	41,5	52,4	19,9	6,9	4,3	2,4	1,8	1,1	0,9	3,1	13,2
Enlèvement ou séquestration	15,9	16,5	36,7	19,6	60,7	37,4	21,1	12,7	8,9	6,3	2,8	14,3	15,4
Harcèlement criminel	6,7	63,0	87,1	31,6	110,6	91,4	107,4	97,0	56,3	25,6	11,1	65,6	58,6
Menaces	29,2	181,9	289,2	104,0	364,1	318,3	328,4	308,7	204,1	110,5	41,9	219,4	195,8
Autres	0,5	1,0	2,6	1,0	1,6	1,4	1,9	1,3	1,2	0,6	0,6	1,2	1,1
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	427,6	1 494,4	1 767,0	866,9	1 918,7	1 528,5	1 295,2	1 075,8	657,1	352,8	130,7	827,7	835,7
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	7,2	27,3	72,7	22,5	114,9	102,8	69,6	55,9	44,2	35,8	16,2	52,0	46,0
TOTAL	434,7	1 521,7	1 839,7	889,4	2 033,6	1 631,2	1 364,8	1 131,8	701,3	388,6	147,0	879,7	881,7

1. Sauf la catégorie d'infractions « vol qualifié ou extorsion » étant donné que le Programme DUC 2 n'oblige pas l'enregistrement systématique des victimes.

2. Sauf 4845 victimes dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

3. Nombre de victimes par 100 000 personnes dans chaque groupe d'âge (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec, la police régionale de Kativik et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 1.6
Victimes d'infractions selon la relation avec l'auteur présumé et la catégorie d'infractions au *Code criminel*, Québec, 2004

Infractions contre la personne ¹ et infractions relatives à la conduite de véhicules	Total	Identité de l'auteur présumé ²											Étranger	Inconnu
		Famille				Connaissance								
		Conjoint et ex- conjoint	Parent	Autre membre	Total	Ami	Relation d'affaires	Relation criminelle	Relation sociale	Symbole d'autorité	Total			
Homicide	106	19	6	10	35	7	4	1	12	1	25	25	21	
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	23	1	4	1	6	0	0	0	2	0	2	8	7	
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	270	51	10	12	73	14	5	6	56	1	82	89	26	
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	40 592	9 551	2 030	2 434	14 015	2 173	2 275	68	9 925	569	15 010	9 678	1 889	
Agression sexuelle	4 243	233	537	701	1 471	339	147	6	1 262	162	1 916	692	164	
Autres infractions d'ordre sexuel	1 004	13	143	160	316	54	37	0	286	53	430	210	48	
Enlèvement ou séquestration	1 184	291	125	49	465	75	28	12	151	5	271	379	69	
Harcèlement criminel	4 506	1 699	37	162	1 898	494	266	7	1 237	11	2 015	428	165	
Menaces	15 814	2 493	355	1 161	4 009	723	1 731	43	5 521	232	8 250	2 710	845	
Autres	87	14	2	5	21	4	8	1	22	5	40	11	15	
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	67 829	14 365	3 249	4 695	22 309	3 883	4 501	144	18 474	1 039	28 041	14 230	3 249	
Conduite avec facultés affaiblies	599	6	2	6	14	54	3	0	27	1	85	157	343	
Délit de fuite	2 686	2	0	2	4	3	0	0	13	1	17	1 770	895	
Autres	233	7	1	3	11	18	1	2	18	0	39	74	109	
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	3 518	15	3	11	29	75	4	2	58	2	141	2 001	1 347	
TOTAL	71 347	14 380	3 252	4 706	22 338	3 958	4 505	146	18 532	1 041	28 182	16 231	4 596	

1. Sauf la catégorie d'infractions « vol qualifié ou extorsion » étant donné que le Programme DUC 2 n'oblige pas l'enregistrement systématique des victimes.

2. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec, la police régionale de Kativik et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 1.7
Auteurs présumés selon la catégorie d'infractions au *Code criminel*,
aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2003 et 2004

Catégorie d'infractions	Nombre ¹		Taux ²		Variation du taux 2004/2003 (en %)
	2003	2004	2003	2004	
Homicide	85	91	1,1	1,2	6,3
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	20	14	0,3	0,2	-30,5
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	169	158	2,3	2,1	-7,1
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	33 540	32 170	447,7	426,5	-4,7
Agression sexuelle	2 598	2 158	34,7	28,6	-17,5
Autres infractions d'ordre sexuel	566	538	7,6	7,1	-5,6
Enlèvement ou séquestration	930	873	12,4	11,6	-6,8
Vol qualifié ou extorsion	4 172	3 633	55,7	48,2	-13,5
Harcèlement criminel	3 556	3 447	47,5	45,7	-3,7
Menaces	11 756	11 283	156,9	149,6	-4,7
Autres	76	59	1,0	0,8	-22,9
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	57 468	54 424	767,0	721,5	-5,9
Crime d'incendie	727	650	9,7	8,6	-11,2
Introduction par effraction	12 641	9 963	168,7	132,1	-21,7
Vol de véhicules à moteur	5 360	4 339	71,5	57,5	-19,6
Vol de plus de 5 000 \$	915	658	12,2	8,7	-28,6
Vol de 5 000 \$ ou moins	25 820	25 662	344,6	340,2	-1,3
Possession de biens volés	3 125	2 759	41,7	36,6	-12,3
Fraude	8 047	7 274	107,4	96,4	-10,2
Méfait	9 569	8 203	127,7	108,8	-14,8
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	66 204	59 508	883,6	788,9	-10,7
Prostitution	1 231	1 651	16,4	21,9	33,2
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	1 202	997	16,0	13,2	-17,6
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	23 499	23 462	313,6	311,1	-0,8
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	1 108	940	14,8	12,5	-15,7
Appels téléphoniques indécentes ou harcelants	1 100	1 031	14,7	13,7	-6,9
Autres	2 859	1 760	38,2	23,3	-38,9
AUTRES INFRACTIONS AU <i>CODE CRIMINEL</i>	30 999	29 841	413,7	395,6	-4,4
<i>CODE CRIMINEL</i> (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	154 671	143 773	2 064,4	1 906,1	-7,7
Conduite avec facultés affaiblies	17 493	16 628	233,5	220,4	-5,6
Délit de fuite	1 143	1 133	15,3	15,0	-1,5
Autres	3 050	3 146	40,7	41,7	2,5
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	21 686	20 907	289,4	277,2	-4,2
<i>CODE CRIMINEL</i> - TOTAL	176 357	164 680	2 353,8	2 183,3	-7,2
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	17 218	17 064	229,8	226,2	-1,6
INFRACTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES	524	538	7,0	7,1	2,0
INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au <i>Code criminel</i>)	17 742	17 602	236,8	233,4	-1,5
INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	3 266	3 361	43,6	44,6	2,2

1. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

2. Nombre d'auteurs présumés par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec, la police régionale de Kativik et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 1.8
Auteurs présumés jeunes et adultes selon la catégorie d'infractions
au *Code criminel*, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2004

Catégorie d'infractions	Nombre ¹			Taux ²		
	Jeunes	Adultes	Total 12 et +	Jeunes	Adultes	Total 12 et +
Homicide	4	87	91	0,7	1,5	1,4
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	1	13	14	0,2	0,2	0,2
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	7	151	158	1,2	2,5	2,4
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	4 987	26 728	31 715	880,1	445,5	483,0
Agression sexuelle	455	1 651	2 106	80,3	27,5	32,1
Autres infractions d'ordre sexuel	104	416	520	18,4	6,9	7,9
Enlèvement ou séquestration	72	798	870	12,7	13,3	13,2
Vol qualifié ou extorsion	685	2 912	3 597	120,9	48,5	54,8
Harcèlement criminel	297	3 114	3 411	52,4	51,9	51,9
Menaces	1 528	9 657	11 185	269,7	161,0	170,3
Autres	15	43	58	2,6	0,7	0,9
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	8 155	45 570	53 725	1 439,2	759,6	818,2
Crime d'incendie	232	301	533	40,9	5,0	8,1
Introduction par effraction	2 691	7 109	9 800	474,9	118,5	149,3
Vol de véhicules à moteur	1 148	3 180	4 328	202,6	53,0	65,9
Vol de plus de 5 000 \$	35	620	655	6,2	10,3	10,0
Vol de 5 000 \$ ou moins	6 720	18 600	25 320	1 186,0	310,0	385,6
Possession de biens volés	548	2 209	2 757	96,7	36,8	42,0
Fraude	398	6 822	7 220	70,2	113,7	110,0
Méfait	2 994	4 651	7 645	528,4	77,5	116,4
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	14 766	43 492	58 258	2 606,0	724,9	887,3
Prostitution	9	1 641	1 650	1,6	27,4	25,1
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	137	856	993	24,2	14,3	15,1
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	1 656	21 797	23 453	292,3	363,3	357,2
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	134	803	937	23,6	13,4	14,3
Appels téléphoniques indécents ou harcelants	98	904	1 002	17,3	15,1	15,3
Autres	414	1 326	1 740	73,1	22,1	26,5
AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	2 448	27 327	29 775	432,0	455,5	453,5
CODE CRIMINEL (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	25 369	116 389	141 758	4 477,2	1 940,0	2 158,9
Conduite avec facultés affaiblies	155	16 471	16 626	27,4	274,5	253,2
Délit de fuite	81	1 051	1 132	14,3	17,5	17,2
Autres	121	3 025	3 146	21,4	50,4	47,9
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	357	20 547	20 904	63,0	342,5	318,4
CODE CRIMINEL - TOTAL	25 726	136 936	162 662	4 540,2	2 282,5	2 477,3
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	5 219	11 803	17 022	921,1	196,7	259,2
INFRACTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES	336	199	535	59,3	3,3	8,1
INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au Code criminel)	5 555	12 002	17 557	980,4	200,1	267,4
INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	716	1 358	2 074	126,4	22,6	31,6

1. Sauf les auteurs présumés âgés de moins de 12 ans (1795) et ceux dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité (1555). Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

2. Nombre d'auteurs présumés par 100 000 jeunes ou adultes (population de 12 ans et plus basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec, la police régionale de Kativik et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 1.9
Auteurs présumés jeunes et adultes selon le sexe et la catégorie d'infractions
au *Code criminel*, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2004

Catégorie d'infractions	Nombre ¹					
	Hommes		Femmes		Total (12 et +)	
	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes
Homicide	4	79	0	8	4	87
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	1	10	0	3	1	13
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	7	130	0	21	7	151
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	3 842	22 060	1 145	4 668	4 987	26 728
Agression sexuelle	428	1 610	27	41	455	1 651
Autres infractions d'ordre sexuel	101	404	3	12	104	416
Enlèvement ou séquestration	64	717	8	81	72	798
Vol qualifié ou extorsion	600	2 674	85	238	685	2 912
Harcèlement criminel	204	2 589	93	525	297	3 114
Menaces	1 170	8 127	358	1 530	1 528	9 657
Autres	13	40	2	3	15	43
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	6 434	38 440	1 721	7 130	8 155	45 570
Crime d'incendie	220	266	12	35	232	301
Introduction par effraction	2 462	6 629	229	480	2 691	7 109
Vol de véhicules à moteur	1 089	3 011	59	169	1 148	3 180
Vol de plus de 5 000 \$	29	523	6	97	35	620
Vol de 5 000 \$ ou moins	4 627	14 145	2 093	4 455	6 720	18 600
Possession de biens volés	473	2 005	75	204	548	2 209
Fraude	302	5 069	96	1 753	398	6 822
Méfait	2 806	4 050	188	601	2 994	4 651
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	12 008	35 698	2 758	7 794	14 766	43 492
Prostitution	6	720	3	921	9	1 641
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	126	805	11	51	137	856
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	1 501	18 674	155	3 123	1 656	21 797
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	125	738	9	65	134	803
Appels téléphoniques indécents ou harcelants	66	567	32	337	98	904
Autres	354	1 167	60	159	414	1 326
AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	2 178	22 671	270	4 656	2 448	27 327
CODE CRIMINEL (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	20 620	96 809	4 749	19 580	25 369	116 389
Conduite avec facultés affaiblies	147	14 427	8	2 044	155	16 471
Délit de fuite	71	870	10	181	81	1 051
Autres	118	2 759	3	266	121	3 025
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	336	18 056	21	2 491	357	20 547
CODE CRIMINEL - TOTAL	20 956	114 865	4 770	22 071	25 726	136 936
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	4 281	10 469	938	1 334	5 219	11 803
INFRACTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES	321	194	15	5	336	199
INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au Code criminel)	4 602	10 663	953	1 339	5 555	12 002
INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	301	1 122	415	236	716	1 358

1. Sauf les auteurs présumés âgés de moins de 12 ans (1795) et ceux dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité (1555). Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec, la police régionale de Kativik et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 1.10
Taux de perpétration chez les jeunes et les adultes selon le sexe et la catégorie d'infractions
au *Code criminel*, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2004

Catégorie d'infractions	Taux ¹					
	Hommes		Femmes		Total (12 et +)	
	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes
Homicide	1,4	2,7	0,0	0,3	0,7	1,5
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	0,3	0,3	0,0	0,1	0,2	0,2
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	2,4	4,4	0,0	0,7	1,2	2,5
Voies de fait (sauf agressions sexuelles)	1 325,8	752,5	413,6	152,2	880,1	445,5
Agression sexuelle	147,7	54,9	9,8	1,3	80,3	27,5
Autres infractions d'ordre sexuel	34,9	13,8	1,1	0,4	18,4	6,9
Enlèvement ou séquestration	22,1	24,5	2,9	2,6	12,7	13,3
Vol qualifié ou extorsion	207,1	91,2	30,7	7,8	120,9	48,5
Harcèlement criminel	70,4	88,3	33,6	17,1	52,4	51,9
Menaces	403,8	277,2	129,3	49,9	269,7	161,0
Autres	4,5	1,4	0,7	0,1	2,6	0,7
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	2 220,3	1 311,3	621,6	232,4	1 439,2	759,6
Crime d'incendie	75,9	9,1	4,3	1,1	40,9	5,0
Introduction par effraction	849,6	226,1	82,7	15,6	474,9	118,5
Vol de véhicules à moteur	375,8	102,7	21,3	5,5	202,6	53,0
Vol de plus de 5 000 \$	10,0	17,8	2,2	3,2	6,2	10,3
Vol de 5 000 \$ ou moins	1 596,7	482,5	756,0	145,2	1 186,0	310,0
Possession de biens volés	163,2	68,4	27,1	6,6	96,7	36,8
Fraude	104,2	172,9	34,7	57,1	70,2	113,7
Méfait	968,3	138,2	67,9	19,6	528,4	77,5
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	4 143,9	1 217,7	996,2	254,0	2 606,0	724,9
Prostitution	2,1	24,6	1,1	30,0	1,6	27,4
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	43,5	27,5	4,0	1,7	24,2	14,3
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	518,0	637,0	56,0	101,8	292,3	363,3
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	43,1	25,2	3,3	2,1	23,6	13,4
Appels téléphoniques indécents ou harcelants	22,8	19,3	11,6	11,0	17,3	15,1
Autres	122,2	39,8	21,7	5,2	73,1	22,1
AUTRES INFRACTIONS AU <i>CODE CRIMINEL</i>	751,6	773,4	97,5	151,8	432,0	455,5
<i>CODE CRIMINEL</i> (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	7 115,8	3 302,4	1 715,4	638,2	4 477,2	1 940,0
Conduite avec facultés affaiblies	50,7	492,1	2,9	66,6	27,4	274,5
Délit de fuite	24,5	29,7	3,6	5,9	14,3	17,5
Autres	40,7	94,1	1,1	8,7	21,4	50,4
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	116,0	615,9	7,6	81,2	63,0	342,5
<i>CODE CRIMINEL</i> - TOTAL	7 231,8	3 918,3	1 723,0	719,4	4 540,2	2 282,5
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	1 477,3	357,1	338,8	43,5	921,1	196,7
INFRACTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES	110,8	6,6	5,4	0,2	59,3	3,3
INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au <i>Code criminel</i>)	1 588,1	363,7	344,2	43,6	980,4	200,1
INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	103,9	38,3	149,9	7,7	126,4	22,6

1. Nombre d'auteurs présumés par 100 000 jeunes ou adultes, hommes ou femmes (population de 12 ans et plus basée sur les estimations de Statistique Canada). Le nombre d'auteurs présumés exclut les auteurs présumés âgés de moins de 12 ans (1795) et ceux dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité (1555). Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec, la police régionale de Kativik et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 1.11
Auteurs présumés selon le groupe d'âge¹ et la catégorie d'infractions
au *Code criminel*, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2004

Catégorie d'infractions	0-11	12-14	15-17	Total 12-17	18-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 et +	Total 18 et +	TOTAL 12 et +
Homicide	0	0	4	4	11	17	28	17	8	4	2	87	91
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	0	0	1	1	2	2	2	0	4	1	2	13	14
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	0	2	5	7	15	34	39	34	17	7	5	151	158
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	395	2 070	2 917	4 987	1 714	4 223	7 424	7 586	3 925	1 362	494	26 728	31 715
Agression sexuelle	50	233	222	455	96	208	369	486	278	126	88	1 651	2 106
Autres infractions d'ordre sexuel	18	57	47	104	19	38	69	119	88	45	38	416	520
Enlèvement ou séquestration	3	20	52	72	60	178	257	193	79	21	10	798	870
Vol qualifié ou extorsion	29	152	533	685	370	637	810	809	243	34	9	2 912	3 597
Harcèlement criminel	22	130	167	297	129	362	775	939	583	236	90	3 114	3 411
Menaces	61	509	1 019	1 528	569	1 287	2 427	3 003	1 593	550	228	9 657	11 185
Autres	0	3	12	15	1	6	8	16	6	2	4	43	58
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	578	3 176	4 979	8 155	2 986	6 992	12 208	13 202	6 824	2 388	970	45 570	53 725
Crime d'incendie	112	147	85	232	60	83	56	54	36	10	2	301	533
Introduction par effraction	150	808	1 883	2 691	1 239	1 647	2 347	1 389	350	111	26	7 109	9 800
Vol de véhicules à moteur	7	212	936	1 148	707	816	930	532	158	30	7	3 180	4 328
Vol de plus de 5 000 \$	2	8	27	35	41	144	216	123	69	17	10	620	655
Vol de 5 000 \$ ou moins	312	2 857	3 863	6 720	2 272	3 595	4 683	4 290	2 470	908	382	18 600	25 320
Possession de biens volés	2	129	419	548	335	514	642	447	179	72	20	2 209	2 757
Fraude	8	70	328	398	666	1 401	2 191	1 630	694	164	76	6 822	7 220
Méfait	543	1 246	1 748	2 994	863	1 096	1 163	897	448	123	61	4 651	7 645
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	1 136	5 477	9 289	14 766	6 183	9 296	12 228	9 362	4 404	1 435	584	43 492	58 258
Prostitution	0	1	8	9	76	250	513	495	206	73	28	1 641	1 650
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	4	32	105	137	90	166	178	181	136	69	36	856	993
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	8	254	1 402	1 656	2 072	4 537	5 987	5 861	2 558	604	178	21 797	23 453
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	2	54	80	134	76	125	174	204	134	50	40	803	937
Appels téléphoniques indécents ou harcelants	10	38	60	98	29	120	227	304	149	50	25	904	1 002
Autres	16	169	245	414	166	289	379	309	129	32	22	1 326	1 740
AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	40	548	1 900	2 448	2 509	5 487	7 458	7 354	3 312	878	329	27 327	29 775
CODE CRIMINEL (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	1 754	9 201	16 168	25 369	11 678	21 775	31 894	29 918	14 540	4 701	1 883	116 389	141 758
Conduite avec facultés affaiblies	0	1	154	155	781	2 681	3 717	4 300	3 274	1 260	458	16 471	16 626
Délit de fuite	0	7	74	81	95	206	235	226	115	79	95	1 051	1 132
Autres	0	8	113	121	200	512	793	772	513	177	58	3 025	3 146
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	0	16	341	357	1 076	3 399	4 745	5 298	3 902	1 516	611	20 547	20 904
CODE CRIMINEL - TOTAL	1 754	9 217	16 509	25 726	12 754	25 174	36 639	35 216	18 442	6 217	2 494	136 936	162 662
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	35	1 502	3 717	5 219	2 099	3 406	3 096	1 992	911	248	51	11 803	17 022
INFRACTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES	0	40	296	336	30	16	48	49	30	16	10	199	535
INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au Code criminel)	35	1 542	4 013	5 555	2 129	3 422	3 144	2 041	941	264	61	12 002	17 557
INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	6	128	588	716	142	267	325	264	214	106	40	1 358	2 074

1. Sauf 1555 auteurs présumés dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section des « Notes méthodologiques ».

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec, la police régionale de Kativik et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 1.12
Taux de perpétration selon le groupe d'âge¹ et la catégorie d'infractions
au *Code criminel*, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2004

Catégorie d'infractions	0-11	12-14	15-17	Total 12-17	18-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 et +	Total 18 et +	TOTAL 12 et +
Homicide	0,0	0,0	1,5	0,7	5,9	3,3	2,8	1,4	0,7	0,5	0,2	1,5	1,4
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	0,0	0,0	0,4	0,2	1,1	0,4	0,2	0,0	0,3	0,1	0,2	0,2	0,2
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	0,0	0,7	1,9	1,2	8,1	6,7	3,9	2,8	1,4	0,8	0,5	2,5	2,4
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	40,4	697,2	1081,5	880,1	920,4	826,8	735,0	630,6	329,8	155,3	48,3	445,5	483,0
Agression sexuelle	5,1	78,5	82,3	80,3	51,6	40,7	36,5	40,4	23,4	14,4	8,6	27,5	32,1
Autres infractions d'ordre sexuel	1,8	19,2	17,4	18,4	10,2	7,4	6,8	9,9	7,4	5,1	3,7	6,9	7,9
Enlèvement ou séquestration	0,3	6,7	19,3	12,7	32,2	34,8	25,4	16,0	6,6	2,4	1,0	13,3	13,2
Vol qualifié ou extorsion	3,0	51,2	197,6	120,9	198,7	124,7	80,2	67,3	20,4	3,9	0,9	48,5	54,8
Harcèlement criminel	2,3	43,8	61,9	52,4	69,3	70,9	76,7	78,1	49,0	26,9	8,8	51,9	51,9
Menaces	6,2	171,4	377,8	269,7	305,6	252,0	240,3	249,6	133,8	62,7	22,3	161,0	170,3
Autres	0,0	1,0	4,4	2,6	0,5	1,2	0,8	1,3	0,5	0,2	0,4	0,7	0,9
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	59,2	1069,7	1846,0	1439,2	1603,5	1368,9	1208,7	1097,5	573,4	272,2	94,9	759,6	818,2
Crime d'incendie	11,5	49,5	31,5	40,9	32,2	16,2	5,5	4,5	3,0	1,1	0,2	5,0	8,1
Introduction par effraction	15,4	272,1	698,1	474,9	665,3	322,4	232,4	115,5	29,4	12,7	2,5	118,5	149,3
Vol de véhicules à moteur	0,7	71,4	347,0	202,6	379,7	159,8	92,1	44,2	13,3	3,4	0,7	53,0	65,9
Vol de plus de 5 000 \$	0,2	2,7	10,0	6,2	22,0	28,2	21,4	10,2	5,8	1,9	1,0	10,3	10,0
Vol de 5 000 \$ ou moins	31,9	962,3	1432,2	1186,0	1220,1	703,8	463,7	356,6	207,5	103,5	37,4	310,0	385,6
Possession de biens volés	0,2	43,4	155,3	96,7	179,9	100,6	63,6	37,2	15,0	8,2	2,0	36,8	42,0
Fraude	0,8	23,6	121,6	70,2	357,6	274,3	216,9	135,5	58,3	18,7	7,4	113,7	110,0
Méfait	55,6	419,7	648,1	528,4	463,4	214,6	115,1	74,6	37,6	14,0	6,0	77,5	116,4
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	116,3	1844,7	3444,0	2606,0	3320,3	1820,0	1210,7	778,2	370,0	163,6	57,1	724,9	887,3
Prostitution	0,0	0,3	3,0	1,6	40,8	48,9	50,8	41,1	17,3	8,3	2,7	27,4	25,1
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	0,4	10,8	38,9	24,2	48,3	32,5	17,6	15,0	11,4	7,9	3,5	14,3	15,1
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	0,8	85,5	519,8	292,3	1112,7	888,3	592,8	487,2	214,9	68,9	17,4	363,3	357,2
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	0,2	18,2	29,7	23,6	40,8	24,5	17,2	17,0	11,3	5,7	3,9	13,4	14,3
Appels téléphoniques indécents ou harcelants	1,0	12,8	22,2	17,3	15,6	23,5	22,5	25,3	12,5	5,7	2,4	15,1	15,3
Autres	1,6	56,9	90,8	73,1	89,1	56,6	37,5	25,7	10,8	3,6	2,2	22,1	26,5
AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	4,1	184,6	704,4	432,0	1347,3	1074,2	738,4	611,3	278,3	100,1	32,2	455,5	453,5
CODE CRIMINEL (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	179,6	3099,0	5994,4	4477,2	6271,1	4263,1	3157,7	2487,0	1221,7	535,9	184,2	1940,0	2158,9
Conduite avec facultés affaiblies	0,0	0,3	57,1	27,4	419,4	524,9	368,0	357,4	275,1	143,6	44,8	274,5	253,2
Délit de fuite	0,0	2,4	27,4	14,3	51,0	40,3	23,3	18,8	9,7	9,0	9,3	17,5	17,2
Autres	0,0	2,7	41,9	21,4	107,4	100,2	78,5	64,2	43,1	20,2	5,7	50,4	47,9
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	0,0	5,4	126,4	63,0	577,8	665,5	469,8	440,4	327,9	172,8	59,8	342,5	318,4
CODE CRIMINEL - TOTAL	179,6	3104,4	6120,9	4540,2	6849,0	4928,6	3627,5	2927,4	1549,5	708,7	244,0	2282,5	2477,3
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	3,6	505,9	1378,1	921,1	1127,2	666,8	306,5	165,6	76,5	28,3	5,0	196,7	259,2
INFRACTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES	0,0	13,5	109,7	59,3	16,1	3,1	4,8	4,1	2,5	1,8	1,0	3,3	8,1
INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au Code criminel)	3,6	519,4	1487,9	980,4	1143,3	670,0	311,3	169,7	79,1	30,1	6,0	200,1	267,4
INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	0,6	43,1	218,0	126,4	76,3	52,3	32,2	21,9	18,0	12,1	3,9	22,6	31,6

1. Nombre d'auteurs présumés par 100 000 personnes dans chaque groupe d'âge (population basée sur les estimations de Statistique Canada). Ce nombre exclut 1555 auteurs présumés dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec, la police régionale de Kativik et autres corps et services de police autochtones.

3.2 *TABLEAUX SELON LA RÉGION – SÉRIE 2*

Les statistiques présentées dans les dix tableaux de la série 2 ont été compilées sur la base géographique des dix-sept régions administratives du Québec, dont les frontières sont définies par décret gouvernemental. Les données proviennent des corps policiers municipaux, de la Sûreté du Québec, de la police régionale de

Kativik et de certains corps et services de police autochtones qui participent au Programme DUC 2. Les données de la Gendarmerie royale du Canada et des autres corps et services de police autochtones ne sont pas incluses dans ces tableaux.

Tableau 2.1

Infractions¹ au *Code criminel*, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales selon la région, Québec, 2004

Région	Code criminel										Infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants		Infractions aux autres lois fédérales		Infractions aux lois provinciales	
	Infractions contre la personne		Infractions contre la propriété		Autres infractions (sauf conduite de véhicules)		Infractions relatives à la conduite de véhicules		Total							
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Bas-Saint-Laurent	1 443	713,9	4 588	2 269,9	1 038	513,6	1 561	772,3	8 630	4 269,7	444	219,7	39	19,3	114	56,4
Saguenay—Lac-Saint-Jean	2 203	795,2	8 218	2 966,3	1 341	484,0	1 722	621,6	13 484	4 867,1	637	229,9	27	9,7	100	36,1
Capitale-Nationale	4 863	733,3	24 144	3 640,7	1 532	231,0	2 219	334,6	32 758	4 939,7	1 505	226,9	10	1,5	838	126,4
Mauricie	2 363	910,7	8 189	3 156,2	1 309	504,5	1 133	436,7	12 994	5 008,1	1 079	415,9	29	11,2	176	67,8
Estrie	2 339	785,0	9 930	3 332,7	1 826	612,8	1 268	425,6	15 363	5 156,1	909	305,1	26	8,7	331	111,1
Montréal	26 384	1 405,5	97 019	5 168,3	11 740	625,4	3 906	208,1	139 049	7 407,3	3 338	177,8	127	6,8	434	23,1
Outaouais	4 335	1 280,5	13 427	3 966,2	1 508	445,4	1 053	311,0	20 323	6 003,2	998	294,8	27	8,0	85	25,1
Abitibi-Témiscamingue	1 778	1 223,3	4 327	2 977,1	868	597,2	1 208	831,1	8 181	5 628,8	576	396,3	30	20,6	88	60,5
Côte-Nord	1 412	1 463,3	3 082	3 193,9	978	1 013,5	909	942,0	6 381	6 612,6	385	399,0	22	22,8	56	58,0
Nord-du-Québec	457	1 164,8	626	1 595,6	135	344,1	194	494,5	1 412	3 598,9	82	209,0	6	15,3	12	30,6
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	1 024	1 056,3	1 654	1 706,2	520	536,4	888	916,0	4 086	4 214,8	217	223,8	25	25,8	28	28,9
Chaudière-Appalaches	1 945	494,3	8 677	2 205,3	1 145	291,0	1 643	417,6	13 410	3 408,1	944	239,9	53	13,5	282	71,7
Laval	3 211	880,2	13 921	3 816,0	1 437	393,9	715	196,0	19 284	5 286,1	803	220,1	29	7,9	150	41,1
Lanaudière	3 749	906,3	16 991	4 107,4	2 058	497,5	1 915	462,9	24 713	5 974,1	1 072	259,1	28	6,8	256	61,9
Laurentides	4 749	949,9	20 641	4 128,6	2 235	447,0	2 424	484,8	30 049	6 010,4	1 457	291,4	23	4,6	257	51,4
Montréal	10 892	805,4	45 928	3 396,2	5 296	391,6	5 557	410,9	67 673	5 004,1	3 238	239,4	98	7,2	750	55,5
Centre-du-Québec	1 879	835,0	7 859	3 492,5	873	388,0	1 671	742,6	12 282	5 458,1	1 244	552,8	30	13,3	114	50,7
Ensemble du Québec	75 026	994,7	289 221	3 834,4	35 839	475,1	29 986	397,5	430 072	5 701,8	18 928	250,9	629	8,3	4 071	54,0

1. Comprend également le taux de criminalité calculé pour 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada). Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec, la police régionale de Kativik et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 2.2
Victimes d'infractions au *Code criminel* selon la région, Québec, 2003 et 2004

Région	Nombre ¹		Taux ²		Variation du taux 2004/2003 (en %)
	2003	2004	2003	2004	
Bas-Saint-Laurent	1 676	1 454	828,4	719,4	-13,2
Saguenay—Lac-Saint-Jean	2 031	2 214	728,7	799,1	9,7
Capitale-Nationale	4 872	5 036	739,1	759,4	2,7
Mauricie	2 223	2 333	858,4	899,2	4,8
Estrie	2 199	2 311	743,0	775,6	4,4
Montréal	23 205	23 150	1 240,1	1 233,2	-0,6
Outaouais	3 910	4 177	1 175,4	1 233,8	5,0
Abitibi-Témiscamingue	1 596	1 770	1 093,0	1 217,8	11,4
Côte-Nord	1 444	1 434	1 483,7	1 486,1	0,2
Nord-du-Québec	493	457	1 238,2	1 164,8	-5,9
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	1 086	1 037	1 121,7	1 069,7	-4,6
Chaudière-Appalaches	2 076	1 946	529,2	494,6	-6,5
Laval	3 032	2 981	841,2	817,1	-2,9
Lanaudière	3 518	3 771	864,6	911,6	5,4
Laurentides	4 393	4 662	895,5	932,5	4,1
Montréal	10 544	10 718	787,4	792,5	0,7
Centre-du-Québec	2 045	1 896	912,6	842,6	-7,7
Ensemble du Québec	70 343	71 347	938,9	945,9	0,7

1. Comprend les victimes de crimes contre la personne, sauf la catégorie d'infractions « vol qualifié ou extorsion », ainsi que les victimes d'infractions relatives à la conduite de véhicules. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

2. Nombre de victimes par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec, la police régionale de Kativik et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 2.3
Victimes d'infractions au *Code criminel* jeunes et adultes selon le sexe et la région, Québec, 2004

Région	Nombre ¹						Taux ²					
	Hommes		Femmes		Total		Hommes		Femmes		Total	
	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes
Bas-Saint-Laurent	141	533	163	526	304	1 059	716,0	661,8	875,7	631,7	793,6	646,5
Saguenay—Lac-Saint-Jean	231	815	245	746	476	1 561	804,0	740,8	900,1	671,6	850,7	706,0
Capitale-Nationale	464	1 991	392	1 990	856	3 981	772,5	756,4	680,8	704,9	727,6	729,8
Mauricie	288	838	219	815	507	1 653	1 193,9	813,9	966,8	742,8	1 083,9	777,2
Estrie	218	813	250	835	468	1 648	683,6	700,7	839,0	694,5	758,7	697,5
Montréal	1 588	8 776	1 778	9 565	3 366	18 341	897,8	1 195,9	1 054,3	1 198,9	974,2	1 197,4
Outaouais	452	1 540	391	1 621	843	3 161	1 177,9	1 194,3	1 069,4	1 203,8	1 124,9	1 199,2
Abitibi-Témiscamingue	195	560	238	573	433	1 133	1 145,6	994,2	1 480,7	1 024,6	1 308,4	1 009,4
Côte-Nord	110	483	150	535	260	1 018	1 008,5	1 263,8	1 431,4	1 450,1	1 215,7	1 355,3
Nord-du-Québec	38	68	79	111	117	179	556,2	506,5	1 205,6	893,5	874,1	692,5
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	93	401	105	384	198	785	1 010,8	1 030,1	1 205,4	957,6	1 105,4	993,3
Chaudière-Appalaches	219	697	202	675	421	1 372	524,1	448,0	506,6	432,1	515,5	440,0
Laval	263	1 091	305	1 168	568	2 259	656,2	785,7	789,5	793,3	721,6	789,6
Lanaudière	448	1 323	452	1 269	900	2 592	916,1	833,9	974,0	794,5	944,3	814,2
Laurentides	641	1 581	579	1 569	1 220	3 150	1 095,9	826,7	1 033,7	807,9	1 065,4	817,2
Montréal	1 244	3 643	1 123	3 910	2 367	7 553	811,9	705,2	770,5	728,4	791,7	717,0
Centre-du-Québec	205	634	217	697	422	1 331	838,7	719,3	940,0	780,0	887,9	749,9
Ensemble du Québec	6 838	25 787	6 888	26 989	13 726	52 776	864,9	879,6	915,2	879,7	889,4	879,7

1. Comprend les victimes de crimes contre la personne, sauf la catégorie d'infractions « vol qualifié ou extorsion », ainsi que les victimes d'infractions relatives à la conduite de véhicules. De ce nombre sont cependant exclues 4845 victimes dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

2. Nombre de victimes par 100 000 jeunes ou adultes, hommes ou femmes (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec, la police régionale de Kativik et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 2.4
Victimes d'infractions au *Code criminel*¹ selon le groupe d'âge et la région, Québec, 2004

Région	0-11	12-14	15-17	Total jeunes	18-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 et +	Total adultes	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	101	114	89	304	72	164	240	248	223	83	29	1 059	1 363
Saguenay—Lac-Saint-Jean	155	147	174	476	105	269	385	378	244	120	60	1 561	2 037
Capitale-Nationale	260	295	301	856	248	642	943	990	716	296	146	3 981	4 837
Mauricie	169	173	165	507	119	241	371	458	297	107	60	1 653	2 160
Estrie	136	143	189	468	141	275	429	386	233	129	55	1 648	2 116
Montréal	953	1 069	1 344	3 366	1 186	2 966	5 043	4 655	2 808	1 137	546	18 341	21 707
Outaouais	254	264	325	843	296	475	780	903	444	190	73	3 161	4 004
Abitibi-Témiscamingue	138	129	166	433	90	184	306	284	183	64	22	1 133	1 566
Côte-Nord	99	75	86	260	73	156	275	288	152	59	15	1 018	1 278
Nord-du-Québec	48	30	39	117	10	35	55	43	28	7	1	179	296
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	65	65	68	198	44	84	190	216	151	61	39	785	983
Chaudière-Appalaches	151	131	139	421	107	210	374	342	206	94	39	1 372	1 793
Laval	146	176	246	568	189	377	611	595	327	107	53	2 259	2 827
Lanaudière	317	306	277	900	159	387	718	685	392	166	85	2 592	3 492
Laurentides	415	420	385	1 220	256	462	769	849	515	216	83	3 150	4 370
Montréal	687	850	830	2 367	575	1 168	1 969	1 981	1 222	482	156	7 553	9 920
Centre-du-Québec	152	131	139	422	117	237	327	314	205	91	40	1 331	1 753
Ensemble du Québec	4 246	4 518	4 962	13 726	3 787	8 332	13 785	13 615	8 346	3 409	1 502	52 776	66 502

1. Comprend les victimes de crimes contre la personne, sauf la catégorie d'infractions « vol qualifié ou extorsion », ainsi que les victimes d'infractions relatives à la conduite de véhicules. De ce nombre sont cependant exclues 4845 victimes dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section des « Notes méthodologiques ».

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec, la police régionale de Kativik et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 2.5

Taux de victimes d'infractions au *Code criminel*¹ selon le groupe d'âge et la région, Québec, 2004

Région	0-11	12-14	15-17	Total jeunes	18-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 et +	Total adultes	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	439,0	1 481,7	1 169,7	793,6	1 335,6	1 253,0	1 099,9	854,0	625,0	316,7	89,0	646,5	674,3
Saguenay—Lac-Saint-Jean	457,9	1 304,3	1 606,8	850,7	1 312,3	1 399,3	1 225,5	902,2	502,9	352,7	157,8	706,0	735,3
Capitale-Nationale	352,2	1 287,4	1 438,7	727,6	1 633,7	1 313,2	1 046,1	981,0	654,3	352,8	150,4	729,8	729,4
Mauricie	594,9	1 804,7	1 879,1	1 083,9	1 815,7	1 412,4	1 340,2	1 199,1	666,6	310,0	136,0	777,2	832,5
Estrie	351,8	1 203,5	1 696,1	758,7	1 826,4	1 291,6	1 159,1	881,4	498,7	349,8	128,3	697,5	710,2
Montréal	414,3	1 791,8	2 406,8	974,2	2 914,8	2 090,0	1 627,7	1 569,9	1 056,1	584,5	193,4	1 197,4	1 156,4
Outaouais	542,1	1 775,1	2 460,1	1 124,9	3 302,8	2 173,8	1 679,9	1 538,7	806,7	519,6	202,4	1 199,2	1 182,7
Abitibi-Témiscamingue	678,1	1 974,3	2 672,7	1 308,4	2 153,1	2 052,2	1 773,5	1 211,3	754,5	389,2	124,3	1 009,4	1 077,5
Côte-Nord	740,1	1 807,7	2 227,4	1 215,7	2 835,0	2 648,1	2 324,0	1 762,3	924,0	522,4	139,9	1 355,3	1 324,4
Nord-du-Québec	533,7	1 305,5	1 863,4	874,1	775,8	1 172,9	887,7	728,6	589,3	247,3	52,7	692,5	754,4
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	617,4	1 726,4	1 879,0	1 105,4	1 897,4	1 654,2	1 969,5	1 444,0	865,3	456,3	240,6	993,3	1 014,0
Chaudière-Appalaches	297,5	823,3	926,7	515,5	997,3	785,3	767,6	570,5	320,5	195,7	73,1	440,0	455,7
Laval	289,6	1 177,3	1 842,7	721,6	2 141,4	1 626,4	1 299,8	968,7	587,8	266,5	106,3	789,6	774,9
Lanaudière	543,3	1 546,9	1 612,4	944,3	1 476,0	1 603,1	1 470,8	972,6	576,9	336,1	181,4	814,2	844,2
Laurentides	574,1	1 851,0	1 971,7	1 065,4	2 099,6	1 598,6	1 255,9	980,0	642,8	366,2	144,7	817,2	874,1
Montréal	366,8	1 422,5	1 598,0	791,7	1 650,6	1 352,1	1 176,3	895,0	561,8	296,1	95,6	717,0	733,5
Centre-du-Québec	511,2	1 425,5	1 615,5	887,9	1 949,0	1 560,1	1 184,7	937,0	570,9	332,9	125,2	749,9	779,0
Ensemble du Québec	434,7	1 521,7	1 839,7	889,4	2 033,6	1 631,2	1 364,8	1 131,8	701,3	388,6	147,0	879,7	881,7

1. Nombre de victimes par 100 000 personnes dans chaque groupe d'âge (population basée sur les estimations de Statistique Canada). Il s'agit des victimes de crimes contre la personne, sauf la catégorie d'infractions « vol qualifié ou extorsion », ainsi que des victimes d'infractions relatives à la conduite de véhicules. De ce nombre sont cependant exclues 4845 victimes dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec, la police régionale de Kativik et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 2.6
Victimes d'infractions au *Code criminel*¹ selon la relation avec l'auteur présumé² et la région, Québec, 2004

Région	Total	Identité de l'auteur présumé											Étranger	Inconnu
		Famille				Connaissance								
		Conjoint et ex- conjoint	Parent	Autre membre	Total	Ami	Relation d'affaires	Relation criminelle	Relation sociale	Symbole d'autorité	Total			
Bas-Saint-Laurent	1 454	262	75	124	461	102	85	8	469	37	701	234	58	
Saguenay—Lac-Saint-Jean	2 214	363	93	164	620	147	98	9	703	58	1 015	429	150	
Capitale-Nationale	5 036	895	171	259	1 325	105	328	3	1 474	33	1 943	1 195	573	
Mauricie	2 333	409	124	152	685	111	129	2	710	28	980	480	188	
Estrie	2 311	451	100	159	710	119	202	11	674	42	1 048	411	142	
Montréal	23 150	5 186	696	1 178	7 060	1 026	1 966	24	5 101	117	8 234	7 513	343	
Outaouais	4 177	738	176	376	1 290	525	181	9	1 077	105	1 897	448	542	
Abitibi-Témiscamingue	1 770	342	124	124	590	127	108	4	555	25	819	211	150	
Côte-Nord	1 434	266	49	137	452	80	60	3	528	68	739	156	87	
Nord-du-Québec	457	109	31	52	192	29	6	3	117	5	160	44	61	
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	1 037	197	55	94	346	65	42	1	380	30	518	139	34	
Chaudière-Appalaches	1 946	327	126	168	621	138	91	6	590	43	868	327	130	
Laval	2 981	709	166	215	1 090	137	137	1	641	13	929	861	101	
Lanaudière	3 771	715	207	309	1 231	212	252	9	1 007	65	1 545	667	328	
Laurentides	4 662	851	363	310	1 524	329	241	20	1 201	127	1 918	845	375	
Montréal	10 718	2 201	618	728	3 547	586	517	28	2 738	188	4 057	1 944	1 170	
Centre-du-Québec	1 896	359	78	157	594	120	62	5	567	57	811	327	164	
Ensemble du Québec	71 347	14 380	3 252	4 706	22 338	3 958	4 505	146	18 532	1 041	28 182	16 231	4 596	

1. Comprend les victimes de crimes contre la personne, sauf la catégorie d'infractions « vol qualifié ou extorsion », ainsi que les victimes d'infractions relatives à la conduite de véhicules.

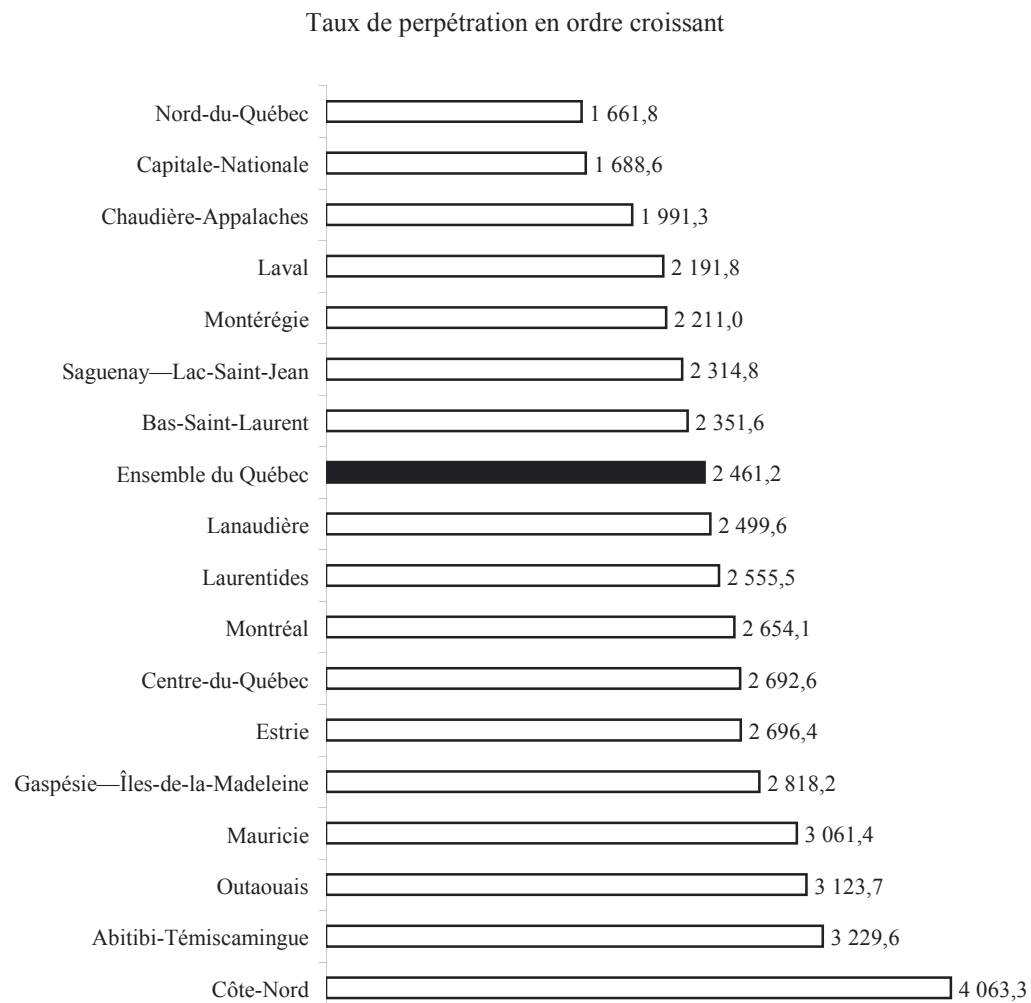
2. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec, la police régionale de Kativik et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 2.7

Auteurs présumés d'infractions au *Code criminel*, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales selon la région, Québec, 2004

Région	Nombre ¹	Taux ²
Bas-Saint-Laurent	4 753	2 351,6
Saguenay—Lac-Saint-Jean	6 413	2 314,8
Capitale-Nationale	11 198	1 688,6
Mauricie	7 943	3 061,4
Estrie	8 034	2 696,4
Montréal	49 822	2 654,1
Outaouais	10 575	3 123,7
Abitibi-Témiscamingue	4 694	3 229,6
Côte-Nord	3 921	4 063,3
Nord-du-Québec	652	1 661,8
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	2 732	2 818,2
Chaudière-Appalaches	7 835	1 991,3
Laval	7 996	2 191,8
Lanaudière	10 340	2 499,6
Laurentides	12 776	2 555,5
Montérégie	29 900	2 211,0
Centre-du-Québec	6 059	2 692,6
Ensemble du Québec	185 643	2 461,2



1. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

2. Nombre d'auteurs présumés par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec, la police régionale de Kativik et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 2.8
Auteurs présumés d'infractions au *Code criminel*, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales,
jeunes et adultes, selon le sexe et la région, Québec, 2004

Région	Nombre ¹						Taux ²					
	Hommes		Femmes		Total (12 et +)		Hommes		Femmes		Total (12 et +)	
	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes
Bas-Saint-Laurent	508	3 465	110	569	618	4 034	6 478,8	4 302,2	1 474,1	683,3	4 038,4	2 462,5
Saguenay—Lac-Saint-Jean	709	4 494	241	825	950	5 319	6 218,8	4 084,6	2 252,8	742,8	4 298,8	2 405,8
Capitale-Nationale	1 857	7 100	649	1 497	2 506	8 597	8 344,9	2 697,5	3 007,0	530,3	5 716,8	1 576,0
Mauricie	1 204	5 201	344	1 038	1 548	6 239	12 730,0	5 051,5	3 861,3	946,0	8 428,2	2 933,4
Estrie	1 157	5 728	233	780	1 390	6 508	9 778,6	4 936,5	2 081,7	648,7	6 036,9	2 754,5
Montréal	4 972	35 918	949	7 127	5 921	43 045	8 459,2	4 894,6	1 673,0	893,3	5 126,3	2 810,3
Outaouais	1 936	6 704	368	1 393	2 304	8 097	13 558,4	5 199,0	2 665,9	1 034,5	8 204,3	3 071,7
Abitibi-Témiscamingue	899	2 945	227	528	1 126	3 473	13 813,8	5 228,6	3 639,6	944,2	8 834,8	3 094,0
Côte-Nord	575	2 633	130	479	705	3 112	14 103,5	6 889,4	3 305,4	1 298,3	8 801,5	4 143,2
Nord-du-Québec	139	415	18	56	157	471	6 186,0	3 091,0	839,6	450,8	3 575,5	1 822,1
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	272	2 012	76	349	348	2 361	7 236,0	5 168,4	2 096,6	870,3	4 712,9	2 987,4
Chaudière-Appalaches	1 285	5 145	308	897	1 593	6 042	8 130,9	3 306,9	2 038,7	574,2	5 153,3	1 937,7
Laval	1 144	5 415	347	962	1 491	6 377	7 954,9	3 899,8	2 493,2	653,4	5 268,7	2 229,0
Lanaudière	1 524	7 192	321	1 140	1 845	8 332	7 963,6	4 533,4	1 800,9	713,8	4 991,7	2 617,2
Laurentides	2 016	8 511	466	1 561	2 482	10 072	9 344,6	4 450,5	2 257,4	803,8	5 879,1	2 613,1
Montréal	4 702	19 724	1 107	3 792	5 809	23 516	8 219,4	3 817,9	2 031,7	706,5	5 200,9	2 232,4
Centre-du-Québec	960	4 048	244	653	1 204	4 701	10 385,1	4 592,6	2 853,8	730,8	6 766,3	2 648,5
Ensemble du Québec	25 859	126 650	6 138	23 646	31 997	150 296	8 923,8	4 320,3	2 217,1	770,7	5 647,0	2 505,2

1. Sauf les auteurs présumés âgés de moins de 12 ans (1795) et ceux dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité (1555). Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

2. Nombre d'auteurs présumés par 100 000 jeunes ou adultes, hommes ou femmes (population de 12 ans et plus basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec, la police régionale de Kativik et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 2.9
Auteurs présumés d'infractions au *Code criminel*, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales
selon le groupe d'âge¹ et la région, Québec, 2004

Région	0-11	12-14	15-17	Total 12-17	18-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 et +	Total 18 et +	TOTAL 12 et +
Bas-Saint-Laurent	37	157	461	618	377	888	1 034	852	591	222	70	4 034	4 652
Saguenay—Lac-Saint-Jean	49	336	614	950	596	1 032	1 374	1 239	706	260	112	5 319	6 269
Capitale-Nationale	50	793	1 713	2 506	845	1 589	2 347	2 033	1 197	429	157	8 597	11 103
Mauricie	90	578	970	1 548	603	1 320	1 479	1 558	880	271	128	6 239	7 787
Estrie	62	378	1 012	1 390	623	1 339	1 718	1 633	794	279	122	6 508	7 898
Montréal	442	1 844	4 077	5 921	3 540	7 973	12 521	11 364	5 478	1 541	628	43 045	48 966
Outaouais	157	770	1 534	2 304	1 022	1 481	1 992	1 981	1 125	357	139	8 097	10 401
Abitibi-Témiscamingue	72	346	780	1 126	380	687	949	782	439	152	84	3 473	4 599
Côte-Nord	91	281	424	705	359	497	865	777	414	164	36	3 112	3 817
Nord-du-Québec	22	65	92	157	75	102	134	88	58	11	3	471	628
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	16	133	215	348	206	326	591	626	409	156	47	2 361	2 709
Chaudière-Appalaches	70	524	1 069	1 593	726	1 179	1 541	1 487	717	284	108	6 042	7 635
Laval	59	469	1 022	1 491	808	1 420	1 676	1 414	724	242	93	6 377	7 868
Lanaudière	81	714	1 131	1 845	796	1 683	2 110	2 150	1 053	389	151	8 332	10 177
Laurentides	138	966	1 516	2 482	1 171	1 874	2 517	2 505	1 363	475	167	10 072	12 554
Montréal	272	2 099	3 710	5 809	2 390	4 465	6 074	6 001	3 034	1 132	420	23 516	29 325
Centre-du-Québec	87	434	770	1 204	508	1 008	1 186	1 031	615	223	130	4 701	5 905
Ensemble du Québec	1 795	10 887	21 110	31 997	15 025	28 863	40 108	37 521	19 597	6 587	2 595	150 296	182 293

1. Sauf 1555 auteurs présumés dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec, la police régionale de Kativik et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 2.10
Taux de perpétration d'infractions au *Code criminel*, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales
selon le groupe d'âge¹ et la région, Québec, 2004

Région	0-11	12-14	15-17	Total 12-17	18-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 et +	Total 18 et +	TOTAL 12 et +
Bas-Saint-Laurent	160,8	2 040,6	6 058,6	4 038,4	6 993,1	6 784,3	4 738,8	2 934,0	1 656,4	847,2	214,8	2 462,5	2 597,2
Saguenay—Lac-Saint-Jean	144,7	2 981,4	5 670,0	4 298,8	7 449,1	5 368,3	4 373,7	2 957,1	1 455,2	764,3	294,6	2 405,8	2 577,8
Capitale-Nationale	67,7	3 460,6	8 187,9	5 716,8	5 566,5	3 250,4	2 603,6	2 014,5	1 093,8	511,4	161,8	1 576,0	1 883,9
Mauricie	316,8	6 029,6	11 046,6	8 428,2	9 200,5	7 736,0	5 342,8	4 079,0	1 975,1	785,1	290,2	2 933,4	3 370,2
Estrie	160,4	3 181,3	9 081,9	6 036,9	8 069,9	6 288,7	4 642,0	3 728,7	1 699,6	756,6	284,6	2 754,5	3 046,0
Montréal	192,2	3 090,8	7 301,1	5 126,3	8 700,1	5 618,3	4 041,4	3 832,6	2 060,2	792,2	222,4	2 810,3	2 972,7
Outaouais	335,1	5 177,5	11 611,5	8 204,3	11 403,7	6 777,7	4 290,2	3 375,5	2 044,0	976,3	385,4	3 071,7	3 565,8
Abitibi-Témiscamingue	353,8	5 295,4	12 558,4	8 834,8	9 090,9	7 662,3	5 500,2	3 335,5	1 810,1	924,3	474,4	3 094,0	3 679,4
Côte-Nord	680,3	6 772,7	10 981,6	8 801,5	13 941,7	8 436,6	7 310,1	4 754,6	2 516,7	1 452,0	335,7	4 143,2	4 592,1
Nord-du-Québec	244,6	2 828,5	4 395,6	3 575,5	5 818,5	3 418,2	2 162,7	1 491,0	1 220,8	388,6	158,2	1 822,1	2 076,7
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	152,0	3 532,5	5 940,9	4 712,9	8 883,1	6 419,9	6 126,3	4 185,1	2 343,7	1 166,9	290,0	2 987,4	3 134,9
Chaudière-Appalaches	137,9	3 293,1	7 126,7	5 153,3	6 766,7	4 408,6	3 162,6	2 480,6	1 115,6	591,4	202,4	1 937,7	2 227,8
Laval	117,0	3 137,3	7 655,4	5 268,7	9 154,8	6 126,0	3 565,4	2 302,0	1 301,5	602,8	186,5	2 229,0	2 502,6
Lanaudière	138,8	3 609,3	6 583,6	4 991,7	7 389,5	6 971,5	4 322,4	3 052,7	1 549,6	787,6	322,3	2 617,2	2 864,2
Laurentides	190,9	4 257,2	7 764,0	5 879,1	9 603,9	6 484,2	4 110,6	2 891,5	1 701,2	805,3	291,1	2 613,1	2 935,5
Montréal	145,2	3 512,7	7 143,0	5 200,9	6 860,9	5 168,8	3 628,6	2 711,3	1 394,8	695,3	257,5	2 232,4	2 517,0
Centre-du-Québec	292,6	4 722,5	8 949,3	6 766,3	8 462,4	6 635,5	4 296,9	3 076,5	1 712,6	815,7	407,0	2 648,5	3 023,7
Ensemble du Québec	183,8	3 666,8	7 826,7	5 647,0	8 068,5	5 650,8	3 971,0	3 119,0	1 646,6	750,9	253,9	2 505,2	2 776,3

1. Nombre d'auteurs présumés par 100 000 personnes dans chaque groupe d'âge (population basée sur les estimations de Statistique Canada). Ce nombre exclut 1555 auteurs présumés dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec, la police régionale de Kativik et autres corps et services de police autochtones.

3.3 TABLEAUX SELON LES TERRITOIRES DES CORPS DE POLICE MUNICIPAUX – SÉRIE 3

La série 3 présente les principales statistiques sur la criminalité issues du Programme DUC 2, pour les territoires des 40 corps de police municipaux du Québec qui étaient en activité au 31 décembre 2004. Les statistiques sur la criminalité pour les territoires des corps de police municipaux ne peuvent toutefois pas être entièrement attribuées au corps de police desservant le territoire où l'infraction a été commise. En effet, en raison notamment du niveau de service qu'un corps de police doit offrir, il peut être assisté par un autre corps de police municipal ou par la Sûreté du Québec.

Deux tableaux composent cette série. Le premier montre le nombre d'infractions et le taux de criminalité selon les grandes catégories d'infractions au *Code criminel*, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales. Le second porte sur les infractions au *Code criminel* classées par ou sans mise en accusation; notons que les infractions relatives à la conduite de véhicules sont présentées dans une colonne distincte, étant donné le caractère non uniforme de cette catégorie de données d'un corps policier à un autre ou d'une année à l'autre.

En terminant, mentionnons qu'un total de 92 municipalités étaient desservies par des corps de police municipaux à la fin de 2004. La liste de ces organismes et des municipalités desservies figure en annexe.

Tableau 3.1

Infractions¹ au *Code criminel*, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales selon le territoire du corps de police municipal, Québec, 2004

Territoire du corps de police municipal ²	<i>Code criminel</i>										Infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants		Infractions aux autres lois fédérales		Infractions aux lois provinciales	
	Infractions contre la personne		Infractions contre la propriété		Autres infractions (sauf conduite de véhicules)		Infractions relatives à la conduite de véhicules		Total		Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux						
Blainville	233	573,1	1 194	2 936,9	34	83,6	49	120,5	1 510	3 714,2	50	123,0	1	2,5	0	0,0
Bromont	35	660,4	469	8 849,1	18	339,6	35	660,4	557	10 509,4	16	301,9	3	56,6	24	452,8
Carignan	41	655,2	150	2 396,9	13	207,7	44	703,1	248	3 962,9	7	111,9	1	16,0	8	127,8
Chambly	224	1 063,5	759	3 603,5	57	270,6	39	185,2	1 079	5 122,7	51	242,1	1	4,7	11	52,2
Châteauguay (M)	485	703,7	1 639	2 378,2	251	364,2	148	214,8	2 523	3 660,9	70	101,6	2	2,9	13	18,9
Deux-Montagnes (M)	254	664,0	1 059	2 768,6	91	237,9	128	334,6	1 532	4 005,1	96	251,0	0	0,0	19	49,7
Gatineau	3 280	1 372,5	10 131	4 239,2	1 002	419,3	562	235,2	14 975	6 266,2	662	277,0	11	4,6	27	11,3
Granby (M)	370	642,2	2 432	4 221,0	368	638,7	379	657,8	3 549	6 159,6	82	142,3	0	0,0	205	355,8
L'Assomption (M)	124	635,1	656	3 360,0	71	363,7	169	865,6	1 020	5 224,3	37	189,5	1	5,1	9	46,1
Laval	3 211	892,7	13 921	3 870,1	1 437	399,5	715	198,8	19 284	5 361,0	803	223,2	29	8,1	150	41,7
Lévis	612	484,2	3 075	2 432,8	357	282,4	392	310,1	4 436	3 509,6	265	209,7	33	26,1	87	68,8
Longueuil	4 262	1 112,4	18 516	4 832,6	1 695	442,4	1 019	266,0	25 492	6 653,3	703	183,5	4	1,0	99	25,8
Mascouche	211	676,1	967	3 098,4	86	275,6	85	272,3	1 349	4 322,3	70	224,3	8	25,6	17	54,5
Montréal	26 384	1 409,6	97 019	5 183,3	11 740	627,2	3 906	208,7	139 049	7 428,7	3 338	178,3	127	6,8	434	23,2
Memphrémagog (M)	287	975,4	1 121	3 809,7	257	873,4	247	839,4	1 912	6 497,9	175	594,7	0	0,0	67	227,7
Mirabel (M)	237	479,4	1 379	2 789,2	125	252,8	154	311,5	1 895	3 832,9	49	99,1	1	2,0	2	4,0
Mont-Tremblant	163	1 866,1	859	9 834,0	110	1 259,3	203	2 324,0	1 335	15 283,3	71	812,8	2	22,9	17	194,6
MRC Les Collines-de-l'Outaouais (M)	374	985,5	1 031	2 716,6	152	400,5	111	292,5	1 668	4 395,0	87	229,2	3	7,9	13	34,3
Québec (M)	4 153	792,5	21 001	4 007,3	1 223	233,4	1 525	291,0	27 902	5 324,1	1 239	236,4	0	0,0	725	138,3
Région de Joliette (M)	625	1 110,3	2 800	4 974,2	358	636,0	180	319,8	3 963	7 040,2	133	236,3	5	8,9	83	147,4
Repentigny (M)	383	477,1	2 582	3 216,1	400	498,2	222	276,5	3 587	4 467,9	153	190,6	1	1,2	59	73,5
Rivière-du-Loup	183	996,0	681	3 706,3	205	1 115,7	107	582,3	1 176	6 400,3	58	315,7	2	10,9	18	98,0
Rivière-du-Nord (M)	90	783,4	601	5 231,1	62	539,6	60	522,2	813	7 076,3	61	530,9	3	26,1	2	17,4
Roussillon (M)	559	634,2	2 314	2 625,4	215	243,9	217	246,2	3 305	3 749,7	243	275,7	6	6,8	36	40,8
Saguenay (M)	1 230	829,6	4 194	2 828,7	656	442,5	392	264,4	6 472	4 365,2	232	156,5	1	0,7	58	39,1
Saint-Basile-le-Grand	75	546,6	403	2 936,9	24	174,9	16	116,6	518	3 775,0	4	29,2	0	0,0	0	0,0
Saint-Eustache	508	1 220,1	2 421	5 814,8	176	422,7	185	444,3	3 290	7 902,0	129	309,8	0	0,0	54	129,7
Saint-Georges	218	753,1	916	3 164,5	117	404,2	101	348,9	1 352	4 670,8	101	348,9	2	6,9	42	145,1
Saint-Jean-sur-Richelieu	615	733,0	3 347	3 989,3	663	790,2	377	449,3	5 002	5 961,9	264	314,7	4	4,8	73	87,0
Saint-Jérôme	866	1 381,5	3 726	5 944,1	558	890,2	238	379,7	5 388	8 595,5	212	338,2	3	4,8	75	119,6
Sainte-Adèle	141	1 410,4	518	5 181,6	44	440,1	64	640,2	767	7 672,3	52	520,2	1	10,0	8	80,0
Sainte-Julie (M)	178	379,3	1 070	2 280,2	85	181,1	108	230,1	1 441	3 070,8	66	140,6	3	6,4	13	27,7
Sainte-Marie	44	379,4	349	3 009,1	29	250,0	68	586,3	490	4 224,9	43	370,8	0	0,0	6	51,7
Sherbrooke	1 192	820,8	5 758	3 964,9	1 144	787,7	363	250,0	8 457	5 823,4	342	235,5	10	6,9	200	137,7
Terrebonne (M)	896	832,9	4 404	4 094,1	422	392,3	310	288,2	6 032	5 607,5	136	126,4	0	0,0	43	40,0
Thérèse-de-Blainville (M)	557	726,5	3 036	3 959,9	274	357,4	386	503,5	4 253	5 547,3	194	253,0	0	0,0	23	30,0
Thetford Mines	167	632,5	629	2 382,3	106	401,5	63	238,6	965	3 654,9	99	375,0	0	0,0	18	68,2
Trois-Rivières	947	757,1	4 391	3 510,4	720	575,6	488	390,1	6 546	5 233,2	583	466,1	2	1,6	80	64,0
Vallée-du-Richelieu (M)	174	371,9	1 451	3 101,1	84	179,5	52	111,1	1 761	3 763,6	63	134,6	0	0,0	25	53,4
Varenes	94	459,9	556	2 720,3	55	269,1	100	489,3	805	3 938,5	38	185,9	0	0,0	2	9,8

1. Nombre et taux d'infractions pour 100 000 habitants (population selon la *Gazette officielle du Québec*). Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

2. Corps de police municipaux en activité au 31 décembre 2004; la mention (M) indique ceux qui desservent plusieurs municipalités.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies sur les territoires des corps de police municipaux.

Tableau 3.2

Infractions au *Code criminel* classées par ou sans mise en accusation¹ selon le territoire du corps de police municipal, Québec, 2004

Territoire du corps de police municipal ²	<i>Code criminel</i> (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)																Infractions relatives à la conduite de véhicules			
	Infractions contre la personne				Infractions contre la propriété				Autres infractions				Total				Infractions relatives à la conduite de véhicules			
	Nombre	Infractions classées			Nombre	Infractions classées			Nombre	Infractions classées			Nombre	Infractions classées			Nombre	Infractions classées		
		PM	SM	%		PM	SM	%		PM	SM	%		PM	SM	%		PM	SM	%
Blainville	233	115	91	88,4	1 194	120	71	16,0	34	17	5	64,7	1 461	252	167	28,7	49	43	3	93,9
Bromont	35	12	9	60,0	469	11	7	3,8	18	6	2	44,4	522	29	18	9,0	35	26	4	85,7
Carignan	41	25	15	97,6	150	14	7	14,0	13	4	6	76,9	204	43	28	34,8	44	32	3	79,5
Chambly	224	112	84	87,5	759	78	47	16,5	57	30	6	63,2	1 040	220	137	34,3	39	30	5	89,7
Châteauguay (M)	485	296	142	90,3	1 639	162	104	16,2	251	194	30	89,2	2 375	652	276	39,1	148	124	4	86,5
Deux-Montagnes (M)	254	121	88	82,3	1 059	81	71	14,4	91	35	23	63,7	1 404	237	182	29,8	128	94	10	81,3
Gatineau	3 280	1 337	1 308	80,6	10 131	1 465	870	23,0	1 002	659	107	76,4	14 413	3 461	2 285	39,9	562	442	35	84,9
Granby (M)	370	141	172	84,6	2 432	354	192	22,5	368	292	49	92,7	3 170	787	413	37,9	379	273	65	89,2
L'Assomption (M)	124	51	34	68,5	656	35	29	9,8	71	22	18	56,3	851	108	81	22,2	169	81	22	60,9
Laval	3 211	1 876	757	82,0	13 921	1 364	652	14,5	1 437	926	302	85,5	18 569	4 166	1 711	31,6	715	501	45	76,4
Lévis	612	369	117	79,4	3 075	378	188	18,4	357	221	65	80,1	4 044	968	370	33,1	392	329	15	87,8
Longueuil	4 262	2 144	1 127	76,7	18 516	1 808	1 122	15,8	1 695	863	417	75,5	24 473	4 815	2 666	30,6	1 019	681	78	74,5
Mascouche	211	88	91	84,8	967	107	78	19,1	86	58	10	79,1	1 264	253	179	34,2	85	69	3	84,7
Montréal	26 384	12 934	4 624	66,5	97 019	8 534	4 728	13,7	11 740	9 061	563	82,0	135 143	30 529	9 915	29,9	3 906	2 559	121	68,6
Memphrémagog (M)	287	171	92	91,6	1 121	165	120	25,4	257	175	33	80,9	1 665	511	245	45,4	247	185	27	85,8
Mirabel (M)	237	140	65	86,5	1 379	126	72	14,4	125	78	30	86,4	1 741	344	167	29,4	154	122	8	84,4
Mont-Tremblant	163	66	74	85,9	859	89	92	21,1	110	59	35	85,5	1 132	214	201	36,7	203	65	15	39,4
MRC Les Collines-de-l'Outaouais (M)	374	115	218	89,0	1 031	94	130	21,7	152	75	50	82,2	1 557	284	398	43,8	111	102	8	99,1
Québec (M)	4 153	1 742	318	49,6	21 001	2 346	348	12,8	1 223	667	34	57,3	26 377	4 755	700	20,7	1 525	944	47	65,0
Région de Joliette (M)	625	304	225	84,6	2 800	300	174	16,9	358	287	44	92,5	3 783	891	443	35,3	180	141	17	87,8
Repentigny (M)	383	182	137	83,3	2 582	299	198	19,2	400	302	62	91,0	3 365	783	397	35,1	222	185	10	87,8
Rivière-du-Loup	183	84	83	91,3	681	141	80	32,5	205	137	32	82,4	1 069	362	195	52,1	107	87	0	81,3
Rivière-du-Nord (M)	90	53	29	91,1	601	67	20	14,5	62	35	19	87,1	753	155	68	29,6	60	48	3	85,0
Roussillon (M)	559	309	175	86,6	2 314	217	156	16,1	215	103	53	72,6	3 088	629	384	32,8	217	180	15	89,9
Saguenay (M)	1 230	491	459	77,2	4 194	462	371	19,9	656	233	194	65,1	6 080	1 186	1 024	36,3	392	341	2	87,5
Saint-Basile-le-Grand	75	42	22	85,3	403	15	16	7,7	24	9	4	54,2	502	66	42	21,5	16	14	0	87,5
Saint-Eustache	508	168	148	62,2	2 421	196	137	13,8	176	91	32	69,9	3 105	455	317	24,9	185	151	19	91,9
Saint-Georges	218	87	86	79,4	916	167	86	27,6	117	70	33	88,0	1 251	324	205	42,3	101	89	7	95,0
Saint-Jean-sur-Richelieu	615	296	225	84,7	3 347	340	282	18,6	663	363	166	79,8	4 625	999	673	36,2	377	301	49	92,8
Saint-Jérôme	866	436	269	81,4	3 726	597	197	21,3	558	222	84	54,8	5 150	1 255	550	35,0	238	199	8	87,0
Sainte-Adèle	141	61	62	87,2	518	60	30	17,4	44	27	9	81,8	703	148	101	35,4	64	50	7	89,1
Sainte-Julie (M)	178	99	46	81,5	1 070	103	57	15,0	85	47	11	68,2	1 333	249	114	27,2	108	91	4	88,0
Sainte-Marie	44	21	14	79,5	349	70	28	28,1	29	21	7	96,6	422	112	49	38,2	68	59	2	89,7
Sherbrooke	1 192	693	292	82,6	5 758	710	350	18,4	1 144	828	188	88,8	8 094	2 231	830	37,8	363	307	25	91,5
Terrebonne (M)	896	570	146	79,9	4 404	464	192	14,9	422	287	37	76,8	5 722	1 321	375	29,6	310	219	21	77,4
Thérèse-de-Blainville (M)	557	189	243	77,6	3 036	418	190	20,0	274	161	56	79,2	3 867	768	489	32,5	386	133	35	43,5
Thetford Mines	167	108	38	87,4	629	153	77	36,6	106	85	13	92,5	902	346	128	52,5	63	57	4	96,8
Trois-Rivières	947	561	239	84,5	4 391	888	431	30,0	720	484	126	84,7	6 058	1 933	796	45,0	488	412	40	92,6
Vallée-du-Richelieu (M)	174	73	74	84,5	1 451	149	93	16,7	84	33	22	65,5	1 709	255	189	26,0	52	34	10	84,6
Varennes	94	29	46	79,8	556	31	36	12,1	55	26	12	69,1	705	86	94	25,5	100	31	5	36,0

1. Classement par mise en accusation (PM) ou sans mise en accusation (SM). Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

2. Corps de police municipaux en activité au 31 décembre 2004; la mention (M) indique ceux qui desservent plusieurs municipalités.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies sur les territoires des corps de police municipaux.

3.4 TABLEAUX SUR L'ÉVOLUTION DE LA CRIMINALITÉ DE 1995 À 2004 – SÉRIE 4

Les statistiques sur l'évolution de la criminalité au cours des dix dernières années sont présentées dans cinq tableaux qui permettent de suivre les principaux indicateurs de la criminalité, en matière d'infractions et d'auteurs présumés, pour la période de 1995 à 2004.

Contrairement aux trois séries précédentes, les données sont issues de la base des données agrégées et couvrent l'ensemble de la criminalité déclarée au Québec. En effet, cette base regroupe, d'une part, les données recueillies selon le Programme DUC 1, notamment par la Gendarmerie royale du Canada et les corps et services de police autochtones qui participent à ce programme et, d'autre part, les données des corps policiers du Québec colligées avec le Programme DUC 2 et converties par la suite en fonction des règles du programme agrégé.

Tableau 4.1

Évolution des infractions et du taux¹ de criminalité selon la catégorie d'infractions
au *Code criminel*, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 1995 à 2004

Catégorie d'infractions	1995		1996		1997		1998		1999	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Homicide	140	1,9	150	2,1	128	1,8	139	1,9	140	1,9
Tentative de meurtre	327	4,5	304	4,2	268	3,7	264	3,6	273	3,7
Voies de fait (sauf agression sexuelle)	35 843	495,0	33 833	465,1	32 579	446,1	34 140	466,2	35 205	479,0
Agression sexuelle	3 360	46,4	3 236	44,5	3 221	44,1	3 230	44,1	3 435	46,7
Autres infractions d'ordre sexuel	919	12,7	938	12,9	972	13,3	1 004	13,7	1 021	13,9
Vol qualifié	9 305	128,5	9 753	134,1	8 169	111,9	7 984	109,0	8 245	112,2
Enlèvement	130	1,8	118	1,6	107	1,5	91	1,2	89	1,2
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	50 024	690,8	48 332	664,4	45 444	622,3	46 852	639,8	48 408	658,7
Crime d'incendie	3 890	53,7	3 842	52,8	3 790	51,9	3 818	52,1	3 747	51,0
Introduction par effraction	103 048	1 423,0	106 038	1 457,8	103 770	1 421,0	98 595	1 346,4	84 897	1 155,2
Vol de véhicules à moteur	44 054	608,4	50 241	690,7	51 406	703,9	49 780	679,8	45 433	618,2
Vols	149 491	2 064,4	153 248	2 106,8	141 237	1 934,1	131 510	1 795,8	121 868	1 658,3
Possession de biens volés	2 835	39,1	3 008	41,4	2 530	34,6	2 468	33,7	2 400	32,7
Fraude	17 171	237,1	18 231	250,6	17 643	241,6	17 387	237,4	17 908	243,7
Méfait	59 120	816,4	63 454	872,3	58 482	800,8	54 718	747,2	51 110	695,5
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	379 609	5 242,2	398 062	5 472,4	378 858	5 188,0	358 276	4 892,5	327 363	4 454,5
Prostitution	1 625	22,4	1 232	16,9	883	12,1	775	10,6	846	11,5
Jeux et paris	63	0,9	130	1,8	77	1,1	37	0,5	36	0,5
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	1 479	20,4	1 227	16,9	1 022	14,0	1 005	13,7	1 145	15,6
Autres	70 377	971,9	60 001	824,9	64 147	878,4	65 633	896,3	60 701	826,0
AUTRES INFRACTIONS AU <i>CODE CRIMINEL</i>	73 544	1 015,6	62 590	860,5	66 129	905,6	67 450	921,1	62 728	853,5
<i>CODE CRIMINEL</i> (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	503 177	6 948,6	508 984	6 997,3	490 431	6 715,9	472 578	6 453,3	438 499	5 966,7
Conduite avec facultés affaiblies	23 362	322,6	20 952	288,0	19 584	268,2	19 760	269,8	19 027	258,9
Délit de fuite	22 367	308,9	21 102	290,1	22 288	305,2	12 226	167,0	5 599	76,2
Autres	3 239	44,7	2 973	40,9	2 834	38,8	2 262	30,9	2 148	29,2
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	48 968	676,2	45 027	619,0	44 706	612,2	34 248	467,7	26 774	364,3
<i>CODE CRIMINEL</i> - TOTAL	552 145	7 624,8	554 011	7 616,3	535 137	7 328,1	506 826	6 921,0	465 273	6 331,0
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	12 225	168,8	13 984	192,2	13 659	187,0	14 307	195,4	16 740	227,8
INFRACTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES	4 222	58,3	2 867	39,4	3 722	51,0	3 610	49,3	4 295	58,4
INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au <i>Code criminel</i>)	16 447	227,1	16 851	231,7	17 381	238,0	17 917	244,7	21 035	286,2
INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	7 985	110,3	6 586	90,5	7 229	99,0	5 721	78,1	5 229	71,2

1. Nombre d'infractions par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada). Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 1 pour l'ensemble des corps de police couvrant le territoire du Québec.

Tableau 4.1 (suite)

Évolution des infractions et du taux¹ de criminalité selon la catégorie d'infractions
au *Code criminel*, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 1995 à 2004

Catégorie d'infractions	2000		2001		2002		2003		2004	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Homicide	150	2,0	143	1,9	123	1,7	104	1,4	108	1,4
Tentative de meurtre	289	3,9	241	3,2	229	3,1	234	3,1	255	3,4
Voies de fait (sauf agression sexuelle)	39 576	536,4	40 101	540,6	39 627	532,4	40 052	534,6	39 994	530,2
Agression sexuelle	3 398	46,1	3 647	49,2	4 126	55,4	4 218	56,3	4 253	56,4
Autres infractions d'ordre sexuel	1 032	14,0	1 010	13,6	1 034	13,9	986	13,2	976	12,9
Vol qualifié	7 569	102,6	7 144	96,3	6 849	92,0	6 989	93,3	6 772	89,8
Enlèvement	96	1,3	117	1,6	106	1,4	116	1,5	127	1,7
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	52 110	706,3	52 403	706,5	52 094	699,9	52 699	703,4	52 485	695,8
Crime d'incendie	4 237	57,4	4 142	55,8	3 530	47,4	3 551	47,4	3 425	45,4
Introduction par effraction	79 692	1 080,2	74 049	998,3	70 194	943,0	67 393	899,5	64 091	849,7
Vol de véhicules à moteur	45 723	619,7	45 583	614,5	40 657	546,2	40 213	536,7	39 085	518,2
Vols	122 669	1 662,7	119 849	1 615,7	116 350	1 563,1	118 952	1 587,6	116 223	1 540,9
Possession de biens volés	2 406	32,6	2 675	36,1	2 521	33,9	2 408	32,1	2 354	31,2
Fraude	17 664	239,4	17 758	239,4	18 364	246,7	17 165	229,1	18 398	243,9
Méfait	54 362	736,8	51 670	696,6	49 218	661,2	50 605	675,4	46 982	622,9
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	326 753	4 429,0	315 726	4 256,4	300 834	4 041,6	300 287	4 007,9	290 558	3 852,1
Prostitution	859	11,6	689	9,3	863	11,6	1 206	16,1	1 623	21,5
Jeux et paris	38	0,5	41	0,6	44	0,6	17	0,2	17	0,2
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	1 144	15,5	1 215	16,4	1 187	15,9	1 331	17,8	1 277	16,9
Autres	61 965	839,9	64 312	867,0	91 031	1 223,0	127 058	1 695,8	135 709	1 799,2
AUTRES INFRACTIONS AU <i>CODE CRIMINEL</i>	64 006	867,6	66 257	893,2	93 125	1 251,1	129 612	1 729,9	138 626	1 837,9
<i>CODE CRIMINEL</i> (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	442 869	6 002,8	434 386	5 856,0	446 053	5 992,5	482 598	6 441,2	481 669	6 385,8
Conduite avec facultés affaiblies	17 109	231,9	18 746	252,7	18 991	255,1	18 078	241,3	17 548	232,6
Délit de fuite	6 071	82,3	5 823	78,5	6 581	88,4	8 343	111,4	9 073	120,3
Autres	2 100	28,5	2 635	35,5	3 009	40,4	3 284	43,8	3 499	46,4
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	25 280	342,7	27 204	366,7	28 581	384,0	29 705	396,5	30 120	399,3
<i>CODE CRIMINEL</i> - TOTAL	468 149	6 345,5	461 590	6 222,8	474 634	6 376,5	512 303	6 837,7	511 789	6 785,2
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	18 631	252,5	18 768	253,0	20 054	269,4	19 689	262,8	20 503	271,8
INFRACTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES	2 175	29,5	2 720	36,7	2 885	38,8	2 365	31,6	2 646	35,1
INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au <i>Code criminel</i>)	20 806	282,0	21 488	289,7	22 939	308,2	22 054	294,4	23 149	306,9
INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	4 327	58,7	3 903	52,6	3 494	46,9	3 710	49,5	4 309	57,1

1. Nombre d'infractions par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada). Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 1 pour l'ensemble des corps de police couvrant le territoire du Québec.

Tableau 4.2
Évolution du taux de criminalité selon la catégorie d'infractions
au *Code criminel*, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 1995 à 2004

Catégorie d'infractions	Taux ¹									
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Homicide	1,9	2,1	1,8	1,9	1,9	2,0	1,9	1,7	1,4	1,4
Tentative de meurtre	4,5	4,2	3,7	3,6	3,7	3,9	3,2	3,1	3,1	3,4
Voies de fait (sauf agression sexuelle)	495,0	465,1	446,1	466,2	479,0	536,4	540,6	532,4	534,6	530,2
Agression sexuelle	46,4	44,5	44,1	44,1	46,7	46,1	49,2	55,4	56,3	56,4
Autres infractions d'ordre sexuel	12,7	12,9	13,3	13,7	13,9	14,0	13,6	13,9	13,2	12,9
Vol qualifié	128,5	134,1	111,9	109,0	112,2	102,6	96,3	92,0	93,3	89,8
Enlèvement	1,8	1,6	1,5	1,2	1,2	1,3	1,6	1,4	1,5	1,7
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	690,8	664,4	622,3	639,8	658,7	706,3	706,5	699,9	703,4	695,8
Crime d'incendie	53,7	52,8	51,9	52,1	51,0	57,4	55,8	47,4	47,4	45,4
Introduction par effraction	1 423,0	1 457,8	1 421,0	1 346,4	1 155,2	1 080,2	998,3	943,0	899,5	849,7
Vol de véhicules à moteur	608,4	690,7	703,9	679,8	618,2	619,7	614,5	546,2	536,7	518,2
Vols	2 064,4	2 106,8	1 934,1	1 795,8	1 658,3	1 662,7	1 615,7	1 563,1	1 587,6	1 540,9
Possession de biens volés	39,1	41,4	34,6	33,7	32,7	32,6	36,1	33,9	32,1	31,2
Fraude	237,1	250,6	241,6	237,4	243,7	239,4	239,4	246,7	229,1	243,9
Méfait	816,4	872,3	800,8	747,2	695,5	736,8	696,6	661,2	675,4	622,9
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	5 242,2	5 472,4	5 188,0	4 892,5	4 454,5	4 429,0	4 256,4	4 041,6	4 007,9	3 852,1
Prostitution	22,4	16,9	12,1	10,6	11,5	11,6	9,3	11,6	16,1	21,5
Jeux et paris	0,9	1,8	1,1	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,2	0,2
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	20,4	16,9	14,0	13,7	15,6	15,5	16,4	15,9	17,8	16,9
Autres	971,9	824,9	878,4	896,3	826,0	839,9	867,0	1 223,0	1 695,8	1 799,2
AUTRES INFRACTIONS AU <i>CODE CRIMINEL</i>	1 015,6	860,5	905,6	921,1	853,5	867,6	893,2	1 251,1	1 729,9	1 837,9
<i>CODE CRIMINEL</i> (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	6 948,6	6 997,3	6 715,9	6 453,3	5 966,7	6 002,8	5 856,0	5 992,5	6 441,2	6 385,8
Conduite avec facultés affaiblies	322,6	288,0	268,2	269,8	258,9	231,9	252,7	255,1	241,3	232,6
Délit de fuite	308,9	290,1	305,2	167,0	76,2	82,3	78,5	88,4	111,4	120,3
Autres	44,7	40,9	38,8	30,9	29,2	28,5	35,5	40,4	43,8	46,4
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	676,2	619,0	612,2	467,7	364,3	342,7	366,7	384,0	396,5	399,3
<i>CODE CRIMINEL</i> - TOTAL	7 624,8	7 616,3	7 328,1	6 921,0	6 331,0	6 345,5	6 222,8	6 376,5	6 837,7	6 785,2
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	168,8	192,2	187,0	195,4	227,8	252,5	253,0	269,4	262,8	271,8
INFRACTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES	58,3	39,4	51,0	49,3	58,4	29,5	36,7	38,8	31,6	35,1
INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au <i>Code criminel</i>)	227,1	231,7	238,0	244,7	286,2	282,0	289,7	308,2	294,4	306,9
INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	110,3	90,5	99,0	78,1	71,2	58,7	52,6	46,9	49,5	57,1

1. Nombre d'infractions par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada). Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 1 pour l'ensemble des corps de police couvrant le territoire du Québec.

Tableau 4.3
Évolution de l'indice de criminalité selon la catégorie d'infractions
au *Code criminel*, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 1995 à 2004

Catégorie d'infractions	Indice de criminalité (année 1995 = 100)									
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Homicide	100	106,7	90,7	98,2	98,5	105,2	99,7	85,5	71,8	74,1
Tentative de meurtre	100	92,5	81,3	79,8	82,3	86,7	71,9	68,1	69,2	74,9
Voies de fait (sauf agression sexuelle)	100	94,0	90,1	94,2	96,8	108,4	109,2	107,6	108,0	107,1
Agression sexuelle	100	95,9	95,1	95,1	100,7	99,3	106,0	119,5	121,3	121,5
Autres infractions d'ordre sexuel	100	101,6	104,9	108,0	109,5	110,2	107,3	109,5	103,7	102,0
Vol qualifié	100	104,3	87,1	84,8	87,3	79,8	75,0	71,6	72,6	69,9
Enlèvement	100	90,4	81,6	69,2	67,5	72,5	87,9	79,3	86,2	93,8
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	100	96,2	90,1	92,6	95,4	102,2	102,3	101,3	101,8	100,7
Crime d'incendie	100	98,3	96,6	97,1	94,9	106,9	103,9	88,3	88,2	84,5
Introduction par effraction	100	102,4	99,9	94,6	81,2	75,9	70,2	66,3	63,2	59,7
Vol de véhicules à moteur	100	113,5	115,7	111,7	101,6	101,9	101,0	89,8	88,2	85,2
Vols	100	102,1	93,7	87,0	80,3	80,5	78,3	75,7	76,9	74,6
Possession de biens volés	100	105,6	88,5	86,1	83,4	83,3	92,1	86,5	82,1	79,7
Fraude	100	105,7	101,9	100,1	102,8	101,0	101,0	104,0	96,6	102,9
Méfait	100	106,8	98,1	91,5	85,2	90,3	85,3	81,0	82,7	76,3
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	100	104,4	99,0	93,3	85,0	84,5	81,2	77,1	76,5	73,5
Prostitution	100	75,5	53,9	47,2	51,3	51,9	41,4	51,7	71,7	95,9
Jeux et paris	100	205,4	121,2	58,1	56,3	59,2	63,5	67,9	26,1	25,9
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	100	82,6	68,5	67,2	76,3	75,9	80,2	78,1	87,0	82,9
Autres	100	84,9	90,4	92,2	85,0	86,4	89,2	125,8	174,5	185,1
AUTRES INFRACTIONS AU <i>CODE CRIMINEL</i>	100	84,7	89,2	90,7	84,0	85,4	88,0	123,2	170,3	181,0
<i>CODE CRIMINEL</i> (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	100	100,7	96,7	92,9	85,9	86,4	84,3	86,2	92,7	91,9
Conduite avec facultés affaiblies	100	89,3	83,1	83,6	80,3	71,9	78,3	79,1	74,8	72,1
Délit de fuite	100	93,9	98,8	54,1	24,7	26,6	25,4	28,6	36,1	38,9
Autres	100	91,4	86,8	69,1	65,3	63,6	79,4	90,4	98,0	103,7
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	100	91,5	90,5	69,2	53,9	50,7	54,2	56,8	58,6	59,1
<i>CODE CRIMINEL</i> - TOTAL	100	99,9	96,1	90,8	83,0	83,2	81,6	83,6	89,7	89,0
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	100	113,9	110,8	115,7	134,9	149,6	149,9	159,6	155,7	161,0
INFRACTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES	100	67,6	87,4	84,6	100,2	50,6	62,9	66,5	54,1	60,2
INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au <i>Code criminel</i>)	100	102,0	104,8	107,7	126,0	124,2	127,5	135,7	129,6	135,1
INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	100	82,1	89,8	70,8	64,5	53,2	47,7	42,6	44,9	51,8

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 1 pour l'ensemble des corps de police couvrant le territoire du Québec.

Tableau 4.4

Évolution du nombre d'auteurs présumés adultes et jeunes¹ selon la catégorie d'infractions
au *Code criminel*, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 1995 à 2004

Catégorie d'infractions	1995		1996		1997		1998		1999	
	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
Homicide	112	6	110	4	90	8	84	10	82	9
Tentative de meurtre	210	24	189	26	175	10	158	27	166	19
Voies de fait (sauf agression sexuelle)	18 114	4 101	17 181	4 124	15 392	4 172	15 966	4 682	16 395	4 583
Agression sexuelle	1 334	314	1 202	291	1 031	324	1 070	310	1 081	319
Autres infractions d'ordre sexuel	272	82	231	82	261	81	268	61	256	87
Vol qualifié	2 028	852	2 086	828	1 711	941	1 598	856	1 759	805
Enlèvement	43	0	35	1	30	5	33	3	30	0
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	22 113	5 379	21 034	5 356	18 690	5 541	19 177	5 949	19 769	5 822
Crime d'incendie	252	416	274	340	282	327	235	300	198	245
Introduction par effraction	7 800	5 346	8 245	5 422	7 169	4 988	6 305	4 610	5 524	3 406
Vol de véhicules à moteur	2 737	1 460	2 968	1 644	2 556	1 355	2 214	1 290	2 158	1 089
Vols	16 459	9 796	17 236	10 969	14 425	9 886	13 124	8 573	12 185	6 884
Possession de biens volés	1 961	495	1 870	487	1 699	460	1 538	379	1 575	342
Fraude	6 610	495	6 846	560	5 893	509	5 421	501	5 226	512
Méfait	3 136	3 113	2 960	3 334	2 313	3 444	2 234	2 928	2 088	2 467
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	38 955	21 121	40 399	22 756	34 337	20 969	31 071	18 581	28 954	14 945
Prostitution	2 090	15	1 708	9	1 336	23	1 029	11	977	5
Jeux et paris	97	1	271	2	84	0	36	1	33	0
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	888	186	715	164	617	129	541	116	928	136
Autres	23 151	3 200	21 992	3 275	18 846	3 262	17 173	3 442	18 380	3 508
AUTRES INFRACTIONS AU <i>CODE CRIMINEL</i>	26 226	3 402	24 686	3 450	20 883	3 414	18 779	3 570	20 318	3 649
<i>CODE CRIMINEL</i> (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	87 294	29 902	86 119	31 562	73 910	29 924	69 027	28 100	69 041	24 416
Conduite avec facultés affaiblies	21 688	193	19 985	187	17 905	201	17 845	188	17 757	160
Délit de fuite	774	100	552	119	380	89	312	48	372	60
Autres	2 587	50	2 416	48	2 223	36	1 779	46	1 629	48
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	25 049	343	22 953	354	20 508	326	19 936	282	19 758	268
<i>CODE CRIMINEL</i> - TOTAL	112 343	30 245	109 072	31 916	94 418	30 250	88 963	28 382	88 799	24 684
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	8 626	2 223	8 811	2 834	7 478	3 080	8 248	3 306	8 698	4 157
INFRACTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES	1 292	138	1 162	151	915	512	754	354	604	343
INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au <i>Code criminel</i>)	9 918	2 361	9 973	2 985	8 393	3 592	9 002	3 660	9 302	4 500
INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	7 688	1 189	5 744	1 196	5 910	1 160	5 987	1 205	4 556	968

1. Il n'y a pas de données concernant les auteurs présumés âgés de moins de 12 ans et ceux de 18 ans et plus ayant commis des infractions classées sans mise en accusation. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 1 pour l'ensemble des corps de police couvrant le territoire du Québec.

Tableau 4.4 (suite)

Évolution du nombre d'auteurs présumés adultes et jeunes¹ selon la catégorie d'infractions
au *Code criminel*, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 1995 à 2004

Catégorie d'infractions	2000		2001		2002		2003		2004	
	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
Homicide	92	9	225	3	106	3	74	8	106	6
Tentative de meurtre	206	12	188	16	177	14	139	16	137	8
Voies de fait (sauf agression sexuelle)	17 108	4 967	19 503	4 863	19 582	5 035	18 994	5 126	18 074	5 066
Agression sexuelle	1 038	307	1 110	349	1 175	433	1 086	478	1 028	539
Autres infractions d'ordre sexuel	235	89	229	99	217	112	224	114	237	120
Vol qualifié	1 817	684	1 783	690	2 034	661	1 866	671	1 889	606
Enlèvement	35	0	17	0	33	0	29	0	23	0
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	20 531	6 068	23 055	6 020	23 324	6 258	22 412	6 413	21 494	6 345
Crime d'incendie	164	306	207	335	213	308	200	296	191	279
Introduction par effraction	5 198	3 201	4 635	3 023	4 839	3 018	4 452	2 784	4 082	2 631
Vol de véhicules à moteur	2 061	974	2 121	999	1 850	983	1 888	977	1 656	889
Vols	11 781	6 484	11 275	6 534	10 758	6 067	10 882	6 544	11 472	5 886
Possession de biens volés	1 456	343	1 543	357	1 600	364	1 481	382	1 530	411
Fraude	5 177	507	5 130	538	4 513	441	4 475	463	4 412	409
Méfait	2 082	2 629	2 007	2 632	2 117	2 432	1 959	3 138	2 034	2 438
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	27 919	14 444	26 918	14 418	25 890	13 613	25 337	14 584	25 377	12 943
Prostitution	844	4	588	2	657	10	957	13	1 082	9
Jeux et paris	48	1	85	1	45	0	15	0	17	0
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	671	114	722	133	737	134	754	182	699	164
Autres	18 925	3 644	22 018	3 536	22 337	3 563	23 764	4 083	23 766	3 909
AUTRES INFRACTIONS AU <i>CODE CRIMINEL</i>	20 488	3 763	23 413	3 672	23 776	3 707	25 490	4 278	25 564	4 082
<i>CODE CRIMINEL</i> (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	68 938	24 275	73 386	24 110	72 990	23 578	73 239	25 275	72 435	23 370
Conduite avec facultés affaiblies	15 592	152	16 688	165	17 189	163	17 181	176	15 998	154
Délit de fuite	320	53	313	53	421	54	472	75	418	80
Autres	1 514	54	1 822	66	2 174	73	2 355	82	2 465	118
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	17 426	259	18 823	284	19 784	290	20 008	333	18 881	352
<i>CODE CRIMINEL</i> - TOTAL	86 364	24 534	92 209	24 394	92 774	23 868	93 247	25 608	91 316	23 722
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	9 367	5 095	10 356	5 355	10 669	5 397	10 307	5 585	9 736	5 481
INFRACTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES	338	244	1 051	208	589	142	464	291	375	191
INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au <i>Code criminel</i>)	9 705	5 339	11 407	5 563	11 258	5 539	10 771	5 876	10 111	5 672
INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	3 457	914	3 082	958	2 685	778	2 411	772	2 821	848

1. Il n'y a pas de données concernant les auteurs présumés âgés de moins de 12 ans et ceux de 18 ans et plus ayant commis des infractions classées sans mise en accusation. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 1 pour l'ensemble des corps de police couvrant le territoire du Québec.

Tableau 4.5
Évolution du taux de perpétration chez les adultes et les jeunes selon la catégorie d'infractions
au *Code criminel*, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 1995 à 2004

Catégorie d'infractions	Taux ¹									
	1995		1996		1997		1998		1999	
	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
Homicide	2,0	1,0	2,0	0,7	1,6	1,4	1,5	1,8	1,4	1,6
Tentative de meurtre	3,8	4,1	3,4	4,5	3,1	1,7	2,8	4,8	2,9	3,5
Voies de fait (sauf agression sexuelle)	326,4	697,2	307,4	706,7	273,2	725,6	281,1	832,3	286,1	833,9
Agression sexuelle	24,0	53,4	21,5	49,9	18,3	56,4	18,8	55,1	18,9	58,0
Autres infractions d'ordre sexuel	4,9	13,9	4,1	14,1	4,6	14,1	4,7	10,8	4,5	15,8
Vol qualifié	36,5	144,9	37,3	141,9	30,4	163,7	28,1	152,2	30,7	146,5
Enlèvement	0,8	0,0	0,6	0,2	0,5	0,9	0,6	0,5	0,5	0,0
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	398,4	914,5	376,4	917,8	331,7	963,7	337,6	1 057,5	345,0	1 059,3
Crime d'incendie	4,5	70,7	4,9	58,3	5,0	56,9	4,1	53,3	3,5	44,6
Introduction par effraction	140,5	908,9	147,5	929,2	127,2	867,6	111,0	819,5	96,4	619,7
Vol de véhicules à moteur	49,3	248,2	53,1	281,7	45,4	235,7	39,0	229,3	37,7	198,1
Vols	296,6	1 665,5	308,4	1 879,7	256,0	1 719,5	231,1	1 524,0	212,6	1 252,5
Possession de biens volés	35,3	84,2	33,5	83,5	30,2	80,0	27,1	67,4	27,5	62,2
Fraude	119,1	84,2	122,5	96,0	104,6	88,5	95,4	89,1	91,2	93,2
Méfait	56,5	529,3	53,0	571,3	41,1	599,0	39,3	520,5	36,4	448,9
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	701,9	3 590,9	722,9	3 899,6	609,4	3 647,2	547,0	3 303,0	505,2	2 719,2
Prostitution	37,7	2,6	30,6	1,5	23,7	4,0	18,1	2,0	17,0	0,9
Jeux et paris	1,7	0,2	4,8	0,3	1,5	0,0	0,6	0,2	0,6	0,0
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	16,0	31,6	12,8	28,1	11,0	22,4	9,5	20,6	16,2	24,7
Autres	417,1	544,1	393,5	561,2	334,5	567,4	302,4	611,9	320,7	638,3
AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	472,6	578,4	441,7	591,2	370,6	593,8	330,6	634,6	354,5	663,9
CODE CRIMINEL (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	1 572,9	5 083,8	1 541,0	5 408,7	1 311,8	5 204,7	1 215,3	4 995,1	1 204,7	4 442,5
Conduite avec facultés affaiblies	390,8	32,8	357,6	32,0	317,8	35,0	314,2	33,4	309,9	29,1
Délit de fuite	13,9	17,0	9,9	20,4	6,7	15,5	5,5	8,5	6,5	10,9
Autres	46,6	8,5	43,2	8,2	39,5	6,3	31,3	8,2	28,4	8,7
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	451,3	58,3	410,7	60,7	364,0	56,7	351,0	50,1	344,8	48,8
CODE CRIMINEL - TOTAL	2 024,3	5 142,1	1 951,7	5 469,4	1 675,7	5 261,4	1 566,3	5 045,2	1 549,5	4 491,3
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	155,4	377,9	157,7	485,7	132,7	535,7	145,2	587,7	151,8	756,4
INFRACTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES	23,3	23,5	20,8	25,9	16,2	89,1	13,3	62,9	10,5	62,4
INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au Code criminel)	178,7	401,4	178,5	511,5	149,0	624,8	158,5	650,6	162,3	818,8
INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	138,5	202,1	102,8	205,0	104,9	201,8	105,4	214,2	79,5	176,1

1. Nombre d'auteurs présumés par 100 000 adultes ou jeunes (population de 12 ans et plus basée sur les estimations de Statistique Canada). Il n'y a pas de données concernant les auteurs présumés âgés de moins de 12 ans et ceux de 18 ans et plus ayant commis des infractions classées sans mise en accusation. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 1 pour l'ensemble des corps de police couvrant le territoire du Québec.

Tableau 4.5 (suite)
Évolution du taux de perpétration chez les adultes et les jeunes selon la catégorie d'infractions
au *Code criminel*, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 1995 à 2004

Catégorie d'infractions	Taux ¹									
	2000		2001		2002		2003		2004	
	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
Homicide	1,6	1,7	3,9	0,6	1,8	0,5	1,2	1,4	1,8	1,1
Tentative de meurtre	3,6	2,2	3,2	3,0	3,0	2,6	2,3	2,9	2,3	1,4
Voies de fait (sauf agression sexuelle)	296,0	918,4	334,2	900,3	333,2	919,1	319,8	919,4	301,3	894,1
Agression sexuelle	18,0	56,8	19,0	64,6	20,0	79,0	18,3	85,7	17,1	95,1
Autres infractions d'ordre sexuel	4,1	16,5	3,9	18,3	3,7	20,4	3,8	20,4	4,0	21,2
Vol qualifié	31,4	126,5	30,6	127,7	34,6	120,7	31,4	120,4	31,5	106,9
Enlèvement	0,6	0,0	0,3	0,0	0,6	0,0	0,5	0,0	0,4	0,0
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	355,2	1 122,0	395,1	1 114,6	396,9	1 142,3	377,4	1 150,3	358,3	1 119,8
Crime d'incendie	2,8	56,6	3,5	62,0	3,6	56,2	3,4	53,1	3,2	49,2
Introduction par effraction	89,9	591,9	79,4	559,7	82,3	550,9	75,0	499,3	68,0	464,3
Vol de véhicules à moteur	35,7	180,1	36,3	185,0	31,5	179,4	31,8	175,2	27,6	156,9
Vols	203,8	1 198,9	193,2	1 209,7	183,1	1 107,5	183,2	1 173,8	191,2	1 038,8
Possession de biens volés	25,2	63,4	26,4	66,1	27,2	66,4	24,9	68,5	25,5	72,5
Fraude	89,6	93,7	87,9	99,6	76,8	80,5	75,4	83,0	73,5	72,2
Méfait	36,0	486,1	34,4	487,3	36,0	443,9	33,0	562,8	33,9	430,3
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	483,1	2 670,7	461,2	2 669,4	440,5	2 484,9	426,6	2 615,8	423,0	2 284,2
Prostitution	14,6	0,7	10,1	0,4	11,2	1,8	16,1	2,3	18,0	1,6
Jeux et paris	0,8	0,2	1,5	0,2	0,8	0,0	0,3	0,0	0,3	0,0
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	11,6	21,1	12,4	24,6	12,5	24,5	12,7	32,6	11,7	28,9
Autres	327,4	673,8	377,3	654,7	380,1	650,4	400,1	732,3	396,1	689,9
AUTRES INFRACTIONS AU <i>CODE CRIMINEL</i>	354,5	695,8	401,2	679,8	404,6	676,7	429,2	767,3	426,1	720,4
<i>CODE CRIMINEL</i> (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	1 192,8	4 488,4	1 257,5	4 463,8	1 242,0	4 303,9	1 233,2	4 533,4	1 207,4	4 124,5
Conduite avec facultés affaiblies	269,8	28,1	286,0	30,5	292,5	29,8	289,3	31,6	266,7	27,2
Délit de fuite	5,5	9,8	5,4	9,8	7,2	9,9	7,9	13,5	7,0	14,1
Autres	26,2	10,0	31,2	12,2	37,0	13,3	39,7	14,7	41,1	20,8
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	301,5	47,9	322,5	52,6	336,6	52,9	336,9	59,7	314,7	62,1
<i>CODE CRIMINEL</i> - TOTAL	1 494,3	4 536,3	1 580,0	4 516,3	1 578,6	4 356,8	1 570,1	4 593,1	1 522,1	4 186,6
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	162,1	942,1	177,5	991,4	181,5	985,2	173,5	1 001,7	162,3	967,3
INFRACTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES	5,8	45,1	18,0	38,5	10,0	25,9	7,8	52,2	6,3	33,7
INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au <i>Code criminel</i>)	167,9	987,2	195,5	1 029,9	191,6	1 011,1	181,4	1 053,9	168,5	1 001,0
INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	59,8	169,0	52,8	177,4	45,7	142,0	40,6	138,5	47,0	149,7

1. Nombre d'auteurs présumés par 100 000 adultes ou jeunes (population de 12 ans et plus basée sur les estimations de Statistique Canada). Il n'y a pas de données concernant les auteurs présumés âgés de moins de 12 ans et ceux de 18 ans et plus ayant commis des infractions classées sans mise en accusation. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 1 pour l'ensemble des corps de police couvrant le territoire du Québec.

ANNEXE

Annexe : Liste des corps de police municipaux en activité au 31 décembre 2004

A - Corps de police municipaux à desserte unique (23)

Corps de police municipal	Population desservie	Corps de police municipal	Population desservie
Blainville	40 655	Saint-Basile-le-Grand	13 722
Bromont	5 300	Saint-Eustache	41 635
Carignan	6 258	Saint-Georges	28 946
Chambly	21 063	Saint-Jean-sur-Richelieu	83 900
Gatineau	238 981	Saint-Jérôme	62 684
Laval	359 707	Sainte-Adèle	9 997
Lévis	126 396	Sainte-Marie	11 598
Longueuil	383 149	Sherbrooke	145 224
Mascouche	31 210	Thetford Mines	26 403
Montréal	1 871 774	Trois-Rivières	125 086
Mont-Tremblant	8 735	Varenes	20 439
Rivière-du-Loup	18 374		

B - Corps de police municipaux à desserte multiple (17 corps de police desservant 69 municipalités)

Corps de police municipal	Population desservie	Municipalités desservies	Population
Châteauguay	68 917	Beauharnois	11 746
		Châteauguay	42 389
		Léry	2 356
		Mercier	9 963
		Saint-Isidore	2 463
Région de Deux-Montagnes	38 251	Deux-Montagnes	17 614
		Pointe-Calumet	5 889
		Saint-Joseph-du-Lac	5 163
		Sainte-Marthe-sur-le-Lac	9 585
Granby	57 617	Granby	45 888
		Granby (canton)	11 729
L'Assomption	19 524	L'Assomption	16 180
		Saint-Sulpice	3 344
Memphrémagog	29 425	Austin	1 300
		Magog	23 105
		Orford	2 956
		Sainte-Catherine-de-Hatley	2 064
Mirabel	49 440	Mirabel	30 546
		Saint-Colomban	8 707
		Sainte-Sophie	10 187
MRC Les Collines-de-l'Outaouais	37 952	Cantley	6 653
		Chelsea	6 654
		L'Ange-Gardien	3 967
		La Pêche	6 575
		Notre-Dame-de-la-Salette	726
		Pontiac	4 833
		Val-des-Monts	8 544

Annexe : Liste des corps de police municipaux en activité au 31 décembre 2004

B - Corps de police municipaux à desserte multiple (17 corps de police desservant 69 municipalités) - Suite

Corps de police municipal	Population desservie	Municipalités desservies	Population
Québec	524 068	Québec	523 629
		Notre-Dame-des-Anges	439
Région de Joliette	56 291	Crabtree	3 381
		Joliette	18 435
		Notre-Dame-de-Lourdes	2 273
		Notre-Dame-des-Prairies	7 712
		Saint-Ambroise-de-Kildare	3 440
		Saint-Charles-Borromée	11 322
		Saint-Paul	3 760
		Saint-Pierre	310
		Saint-Thomas	2 999
		Sainte-Mélanie	2 659
Repentigny	80 284	Charlemagne	5 799
		Repentigny	74 485
Rivière-du-Nord	11 489	Piedmont	2 216
		Saint-Hippolyte	6 543
		Sainte-Anne-des-Lacs	2 730
Région de Roussillon	88 140	Candiac	13 837
		Delson	7 226
		La Prairie	20 227
		Saint-Constant	24 165
		Sainte-Catherine	16 536
		Saint-Mathieu	1 982
		Saint-Philippe	4 167
Saguenay	148 265	Larouche	1 068
		Saguenay	147 197
Sainte-Julie	46 926	Calixa-Lavallée	504
		Contrecoeur	5 425
		Saint-Amable	7 646
		Sainte-Julie	28 458
		Verchères	4 893
Terrebonne	107 570	Bois-des-Filion	8 093
		Sainte-Anne-des-Plaines	13 517
		Terrebonne	85 960
Thérèse-de-Blainville	76 668	Boisbriand	27 284
		Lorraine	9 966
		Rosemère	14 193
		Sainte-Thérèse	25 225
Région de la Vallée-du-Richelieu	46 790	Beloeil	19 182
		McMasterville	4 201
		Mont-Saint-Hilaire	15 092
		Otterburn Park	8 315